

SOMMAIRE

Editorial: Une lueur d'espoir..... 1

DOSSIER: Réconciliation et Unité Nationale

La rédaction: L'autocritique, arme des forts.....	2
L. MUNYAKAZI: La question ethnique, un problème mal posé.....	7
T. RUSINGIZANDEKWE: Les origines du problème ethnique dans l'Eglise du Rwanda à la lumière de l'histoire.....	19
F. BYABARUMWANZI: Le rôle des partis politiques.....	47
F. NGANGO: Pour une renaissance de la nation rwandaise.....	52
O. UGIRASHEBUJA: Les raisons de nos conflits ethniques.....	57
E. GATERA: L'Unité nationale au Rwanda.....	73
A. COMBLIN: Comment dépasser les éléments racistes dans nos communautés?.....	85
P. MUKENE: Une semaine de non-violence à la Paroisse St André à Gitarama.....	94
A. M. NKUBITO: Perspectives d'avenir.....	99
J. NTAMAHUNGIRO: Le comment de la réconciliation.....	113

HOMMAGE

J. NTAMAHUNGIRO: Baudouin Ier.....	130
------------------------------------	-----

EGLISE D'ICI ET D'AILLEURS

A. MURWANASHYAKA: Les grandes âmes à Ruhengeri.....	135
---	-----

LIBRES PROPOS

F. FUNGA: Le bilan du gouvernement NSENGIYAREMYE.....	141
FORUM "PAIX ET DEMOCRATIE": La démocratie menacée.....	151
O. KAKUZE et F. MUKARUGAMBWA: Quelle télévision pour demain?.....	154

CARNET: 26 juillet - 31 août 1993.....	162
--	-----

A TRAVERS LIVRES ET REVUES

J. NTAMAHUNGIRO: "Ubutegetsi ni ubwacu" de Tharcisse GATWA.....	171
---	-----

COURRIER DES LECTEURS

J.-P. KARABADOGOMBA: Gare aux coquilles.....	174
--	-----



NUMERO
SPECIAL

RECONCILIATION ET UNITE NATIONALE



- La question ethnique: un problème mal posé
- Les origines du problème ethnique dans l'Eglise Catholique
- Les raisons de nos conflits ethniques
- Le comment de la réconciliation

DIALOGUE

N° 170
Septembre-Octobre
1993

ISSN 0257-0017

ONT COLLABORE A CE NUMERO

Joseph NTAMAHUNGIRO, Rédacteur à la Revue DIALOGUE, Kigali
Léopold MUNYAKAZI, Secrétaire général de la CESTRAR et professeur à l'Université Nationale du Rwanda, Kigali
Thaddée RUSINGIZANDEKWE, Abbé, Professeur au Grand Séminaire de Nyakibanda, Butare
Félicien NGANGO, Avocat, 1er Vice-Président du Parti Social Démocrate, Kigali
Evariste GATERA, Magistrat pensionné et ex-Conseiller du Roi Mutara Rudahigwa, Kigali
François BYABARUMWANZI, Rédacteur en chef de l'Agence Rwandaise de Presse et Secrétaire Exécutif de l'ARDHO (Association Rwandaise pour la Défense des Droits de l'Homme), Kigali
Octave UGIRASHEBUJA, Jésuite, Centre Christus, Kigali
Alphonse-Marie NKUBITO, Procureur Général de la République, Président de l'ARDHO, Kigali
André COMBLIN, Missionnaire d'Afrique (Père Blanc), Maison Régionale, Kigali
Pascal MUKENE, Professeur à l'ISCPA (Institut Supérieur Catholique de Pédagogie Appliquée), Nkumba, Ruhengeri
Aloys MURWANASHYAKA, Etudiant au Grand Séminaire de Nyakibanda, Butare
François FUNGA, Directeur de la Revue DIALOGUE, Kigali
Odette KAKUZE et Floride MUKARUGAMBWA, membres de l'A.R.T.C.F. (Association Rwandaise des Travailleurs Chrétiens, groupe Féminin), Kigali
Jean-Pierre KARABADOGOMBA, Privé, Kigali

DIALOGUE

**Revue fondée en mars 1967 (26^e année)
par l'Abbé Jean MASSION (1904 - 1990)**

EDITEUR: ASBL - DIALOGUE

B.P. 572 KIGALI/RWANDA ☎ 74178

DIRECTEUR: François FUNGA

REDACTEUR: Joseph NTAMAHUNGIRO

TRAITEMENT DE TEXTES: Enos NSHIMYIMANA

COMITE DE REDACTION:

Thaddée BAGARAGAZA - Emmanuel BAHIGIKI - Augustin BASEBYA - Michel DONNET - Déogratias GASHONGA - Charles KAREMANO - Agnès MUJAWIMANA - Médard NDUWAMUNGU - Jean-Baptiste NGIRABACU - Charles NTAMPAKA - François NZABAHIMANA - Emmanuel RWANGOMBWA - Guy THEUNIS.

Imprimé par Pallotti-Press, B.P. 863 KIGALI

Tirage: 2500 exemplaires

Editorial

UNE LUEUR D'ESPOIR

Le 4 août 1993, un accord de paix devant mettre fin à quelque trois années de guerre fratricide et meurtrière était signé à Arusha (Tanzanie) devant de nombreux chefs d'Etat et de gouvernement, des représentants de l'ONU et de l'OUA, des grandes puissances, du gouvernement et des partis politiques rwandais (la CDR excepté).

Mais alors que tous les phares de l'actualité étaient braqués sur Arusha, les Rwandais suivaient l'événement dans l'indifférence la plus totale comme si ce qui se passait dans cette ville ne les concernait pas. C'est que, à force d'être reportée, cette signature avait fini par perdre de son intérêt surtout qu'elle intervint au moment où le peuple désabusé a perdu confiance dans sa classe politique qu'il accuse de ne poursuivre que «la politique du ventre». D'ailleurs, la signature de l'accord est une chose, sa mise en application en est une autre.

Souhaitons cependant que ledit accord mette fin à l'enfer que vit le peuple rwandais depuis si longtemps et ce, pour une lutte de pouvoir qui se pare d'une soi-disant libération du peuple. Car comme l'écrit si bien Louis-Albert Zbinden, «c'est toujours au nom du meilleur que l'homme accomplit le pire : l'inquisition persécute au nom du Christ et les régimes communistes au nom de l'émancipation de l'homme».

La signature de l'accord de paix nous paraît donc comme une lueur d'espoir, car la paix véritable nous paraît encore hypothéquée. L'assassinat de l'ancien bourgmestre de la commune Kanzenze, M. Fidèle RWAMBUKA, et les rumeurs les plus folles annonçant une série d'autres assassinats ne semblent pas faits pour calmer le jeu politique et font toujours craindre le pire.■

Joseph NTAMAHUNGIRO.

AVIS A NOS ABONNES ET LECTEURS

La coupure persistante du courant électrique pendant des semaines ne nous permet plus d'assurer la parution mensuelle et régulière de notre revue. Aussi ce numéro est-il bimestriel. Peut-être que le prochain sera trimestriel. Nous pourrions pourtant revenir à la normale si des bienfaiteurs, individus ou organismes, nous permettent d'acquérir un groupe électrogène de secours.

Merci à ceux et celles qui entendent ce «SOS».

Dossier

RECONCILIATION ET UNITE NATIONALE

L'AUTOCRITIQUE: ARME DES FORTS

En mars 1977, l'ambassadeur des Etats-Unis à Genève, M. Tyson, reconnaissait que son pays avait contribué à la chute du gouvernement Allende (Chili), démocratiquement élu, pour le remplacer par une dictature, celle du général Pinochet. Du même coup, ce dernier devenait leur protégé. Et les Etats-Unis signèrent une résolution condamnant les exactions de leur protégé d'hier. Commentant cet événement, Louis Albert Zbinden écrit : «Reconnaître un tort, admettre que la raison d'Etat était une mauvaise raison, quel événement ! Et cette auto-critique, qui la prononce ? Le plus puissant Etat du monde, celui qui pouvait estimer n'avoir de compte à rendre à personne, et qui, soudain, en rend à la morale (...). Il y a quelque chose de salubre dans la République Américaine»¹.

¹Louis Albert Zbinden, *L'auto-critique, c'est le courage des forts*, in *Le regard et la Parole*, Chroniques radiophoniques, 1977. Ed. François Peij, Perroy, Suisse, 1978, p. 33.

Nous avons également choisi de présenter ce dossier sous forme d'une auto-critique, dans un esprit de franchise et de lucidité qui doivent nous permettre de nous remettre en cause chaque fois que les circonstances l'exigent. En consacrant un numéro spécial au thème de la RECONCILIATION ET L'UNITE NATIONALE, notre démarche est double. Le moment est on ne peut plus opportun, puisque l'accord de paix d'Arusha (Tanzanie) vient enfin d'être signé. Par ailleurs, depuis longtemps déjà nos autorités politiques (président de la République, ministres, chefs des partis politiques) et morales (responsables des Eglises et des Associations de défense des droits de l'homme) ne cessent d'appeler à la RECONCILIATION et à l'UNITE.

Mais ces termes ont été tellement galvaudés, à tort et à travers, qu'ils ont perdu chez certains, leur sens véritable. Bien des politiciens ne semblent se servir de ces vocables que comme des slogans vides de sens, dans une politique de fuite en avant, voire pour empêcher toute critique des princes qui nous gouvernent par la ruse, le mensonge et la violence. C'est pour éviter de tomber dans ces travers que nous avons choisi de publier ce dossier plutôt critique, en indiquant des responsabilités d'un chacun. Au lieu de chanter une «réconciliation-musée», nous avons choisi de nous faire des contestataires d'un langage lenifiant propre à occulter les vrais problèmes et, ce faisant, à éviter de chercher des vraies solutions.

Nous sommes convaincus que nous nous montrerons forts et démocrates si, et seulement si, nous écartons à tout jamais le tabou et l'amalgame qui ont souvent caractérisé nos discours politiques, religieux et «intellectuels». Car la reconnaissance de sa faute fait toujours grandir et mûrir l'individu ou la société en évitant ainsi un aveuglement qui ne peut être que mortel.

En ce sens-là, cette auto-critique, arme des forts, sera la seule voie de sortir de notre imbroglio socio-politico-économico-religieux dans lequel baigne notre pays depuis si longtemps, pour ne pas dire presque depuis toujours. Puisse donc ce dossier être une bouffée d'air frais pour tous ceux et toutes celles qui se sentent écrasés par le mensonge savamment orchestré et provoquer de nombreuses réactions qui nous permettront de continuer le débat.

Disons, pour terminer, que nous devons ce dossier, en grande partie, à deux journées de réflexion sur ce thème (Réconciliation et Unité Nationale) organisées les 31.7 et 1.8.1993 par l'ARDHO (Association Rwandaise pour la défense des Droits de l'Homme) au Centre IWACU de Kabusunzu. Les contributions de MM. Léopold MUNYAKAZI, Evariste GATERA, François BYABARUMWANZI, Félicien NGANGO, et Alphonse Marie NKUBITO s'inscrivent dans ce cadre. Les apports de l'Abbé Thaddée RUSINGIZANDEKWE et des Pères Octave UGIRASHEBUJA et André COMBLIN émanent, pour le premier, de la revue URUNANA, n° 78, juillet 1993, et pour les deux autres, de la brochure RECONCILIATION, publiée par l'ASUMA [Association des Supérieur(e)s Majeur(e)s] en juillet 1993.

Nous avons repris toutes ces conférences avec l'accord préalable de leurs auteurs, des organisateurs et/ou publications dans lesquelles elles ont paru. Pour le besoin de la cause, nous avons parfois procédé à quelques modifications mineures (changement partiel des titres, suppression de certains passages) et introduit des sous-titres. Les contributions de MM. François FUNGA, Pascal MUKENE, Joseph NTAMAHUNGIRO et du Forum «Paix et Démocratie» nous sont parvenues dans le cadre habituel des articles publiés dans notre revue. Bonne lecture.

La Rédaction.

À partir des résultats de quatre en-
quêtes, il est possible de nous faire une idée sur le

SUZUKI

MTZARZA



RWANDAMOTOR S.A.

B.P. 448 KIGALI/Rwanda

Tél.: 75452 - 75034 - 74438 - 74439

Télex: 22547

Téléfax: 250 - 74681



«La question ethnique au Rwanda se présente comme une construction purement idéologique basée sur des intérêts stratégiques et opportunistes». Elle est exploitée par tous ceux qui veulent «s'assurer un maximum de contrôle sur les structures du pouvoir et les circuits de l'avoir». Pour guérir ce mal, il s'agit de bâtir une société véritablement démocratique.

LA QUESTION ETHNIQUE: UN PROBLEME MAL POSE

La question régionale et la question ethnique constituent des points sensibles de la réalité socio-politique du Rwanda. Elles ont inspiré beaucoup de publications de natures diverses, elles ont suscité des débats assez animés, elles ont créé des frustrations et installé des complexes, elles ont érigé des barrières à la réalisation de l'unité nationale. Et «last and worst» elles ont été des prétextes à des horreurs incommensurables à l'encontre des droits de l'homme. Dès lors, il serait illusoire de vouloir penser à la réconciliation des coeurs du peuple rwandais avec lui-même, avant d'avoir clairement posé ces questions et d'y avoir trouvé une solution, même provisoire.

QUELQUES DONNEES STATISTIQUES

A partir des résultats de quatre enquêtes démographiques, il est possible de nous faire une idée sur le

poids respectif des ethnies dans la population totale du pays.

- Le document *Enquête démographique annuelle au Rwanda-Urundi*, p. 12 donne les chiffres suivants pour l'année 1952 : Hutu : 81,5 %; Tutsi : 17,5 %; Twa : 0,9 %.
- Le document *Enquête démographique*, Tome 1, p. 27 donne les chiffres suivants pour l'année 1970 : Hutu : 89 %; Tutsi : 10,6 %; Twa : 0,4 %.
- Le recensement général de la population et de l'habitat signale les proportions suivantes pour l'année 1978 : Hutu : 89,7 %; Tutsi : 9,8 %; Twa : 0,5 %; Autres : 0,1 %.
- Le recensement général de la population et de l'habitat de 1991 donne les proportions suivantes : Hutu : 91,1 %; Tutsi : 8,4 %; Twa : 0,4 %; Autres : 0,1 %.

Avant les années 1959 la question ethnique a été posée par les Hutu qui estimaient qu'au vu de leur poids démographique, ils étaient exclus des sphères des circuits du pouvoir et de l'emploi. Après les années 1962, la même question a été posée par les Tutsi qui considéraient que les Hutu leur avaient ravi tout pouvoir et tout avoir. Durant les deux périodes, le problème a été examiné sous l'angle des disparités ethniques. Quelques chiffres relevés à diverses dates font état de l'existence de ces disparités dans le secteur de l'enseignement et de l'emploi.

QUID DANS L'ENSEIGNEMENT ?

Pour le secteur de l'enseignement, le Professeur E. MURVANTWARI, dans une contribution intitulée «La poli-

tique d'équilibre dans l'enseignement» (1992) signale les chiffres suivants :

- Pour l'année 1956, on avait à l'école secondaire : Hutu : 39,1 %; Tutsi : 60,9 %; Twa : 0.
- Pour l'année 1972, les indices de disparité par rapport au poids démographique de chaque ethnie sont les suivants : Hutu : 0,94; Tutsi : 1,41; Twa : 0,03.
- Pour l'année 1981, les indices de disparité sont les suivants : Hutu : 0,82; Tutsi : 2,41; Twa : 0.
- Concernant l'enseignement supérieur, et pour l'année 1988, les indices de disparité apparaissent comme suit : Hutu : 0,95; Tutsi : 1,48; Twa : 0.

Le constat du professeur E. MURVANTWARI est que l'ethnie tutsi a été toujours sur-représentée tant à l'école secondaire que dans l'enseignement supérieur.

ET DANS L'EMPLOI

Dans une contribution sur «la politique d'équilibre ethnique et régional dans l'emploi» (1992), le Professeur Laurent UWIZEMANA présente la situation de l'administration centrale telle que fournie par le Rapport Annuel 1989 du Ministère de la Fonction Publique et de la Formation Professionnelle. Sur un effectif de 7.290 agents, on dénombrait 6.182 Hutu; 1.103 Tutsi et 3 Twa. Les indices de disparité sont les suivants : Hutu : 0,94; Tutsi : 1,5; Twa : 0. Pour la même année, on a enregistré 5.279 demandeurs d'emploi dont 2.325 ont été engagés. Les bénéficiaires se répartissaient de la façon suivante : Hutu : 1.925 (85,4 %); Tutsi : 332 (14,3 %); Twa : 6 (0,26 %); Naturalisés : 2 (0,1 %).

La conclusion du professeur L. UMIZEYIMANA est que l'équilibre ethnique dans l'administration centrale n'a pas été fait au détriment de l'ethnie tutsi qui était plutôt sur-représentée par rapport à son poids démographique.

L. UMIZEYIMANA a aussi examiné la situation ethnique dans douze entreprises parastatales les plus importantes et a trouvé que, pour l'année 1990, le pourcentage des Tutsi était de 13,7, ce qui donnait un indice de disparité de 1,48 par rapport à leur poids démographique. Le même examen a été appliqué à quinze entreprises privées employant plus de 80 travailleurs. L'indice de disparité des Tutsi était de 0,97. Dans sa conclusion, le Professeur L. UMIZEYIMANA déclare que «aucune région, aucune ethnie ne sont systématiquement exclues de la vie nationale».

Revenant sur la niveau l'instruction, le Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 1991 révèle que les Tutsi sont les principaux bénéficiaires du système éducatif. Le taux de l'alphabétisation montre que les Tutsi ont le chiffre le plus favorable avec 68,8 % contre 55,1 % de Hutu et 24,7 % de Twa.

Le même recensement montre aussi les pourcentages suivants pour la population de 7 ans et plus, selon le niveau d'instruction (nous reprenons ici les données des seules ethnies Hutu et Tutsi) :

	Sans niveau	3 ans Pri- maire	Ecole Pri- maire	Post- Pri- maire	Secon- daire	Su- pé- rieur
Hutu	41,3%	21,1%	31,9%	2%	2,1%	0,2%
Tutsi	27,7%	19,7%	41,1%	4,7%	4,9%	0,3%

Concernant la formation secondaire et universitaire, le Recensement 1991 fait remarquer que les groupes Twa et autres restent les plus défavorisés du système (1,6%) tandis que le groupe Tutsi en est le principal bénéficiaire (5,2 %), le groupe hutu occupant une position intermédiaire.

Les chiffres qui viennent d'être présentés laisseraient penser que la question ethnique (entre Hutu et Tutsi) devait se poser à d'autres niveaux qu'à celui du partage du «gâteau national» auquel on accède par le biais de l'instruction et de l'emploi. En jetant également un coup d'oeil sur le cadre des diverses Eglises, sur les profs des congrégations religieuses, sur le personnel des organisations non gouvernementales et autres organismes internationaux, on serait probablement amené à reconsidérer l'opinion selon laquelle les membres de l'ethnie tutsi serait systématiquement écartés des secteurs clefs de la vie nationale. Mais cette opinion provient peut-être d'une compréhension erronée des réalités sociologiques du Rwanda qu'il ne convient pas d'aborder en termes d'ethnies.

LES ETHNIES AU RWANDA : UN PROBLÈME MAL POSE

D'après les sociologues français, J.P. Chauveau et J.P. Donson (de l'ORSTOM), les ethnies sont des «identités associées à un système où chacun a sa place, l'en-groupe se définit par rapport au hors-groupe aussi bien que par rapport au destin qui lui est fait - mais qui n'est jamais joué d'avance». Dans le système rwandais, ces «identités associées» ont pour noms

¹ L'Etat contemporain en Afrique, 1987, p. 244.

Hutu, Tutsi et Twa. Elles ne reposent sur aucune différence, soit d'ordre biologique, soit d'ordre culturel. On constate, avec regret, que la plupart des travaux ethnographiques sur le Rwanda aient, par paresse intellectuelle, présenté ces identités comme trois ethnies différentes, alors que, à la rigueur, on pourrait considérer tout le peuple rwandais de l'intérieur des frontières actuelles et de certaines régions des pays voisins comme une seule ethnie.

Les hypothèses sur l'origine, la langue, la dénomination, l'occupation professionnelle et la physiologie des groupes Hutu, Tutsi et Twa ne permettent nullement d'en faire une interprétation raciale ou ethnique. Elles suggèrent qu'il s'agit plutôt de groupes différenciés sur base des conditions écono-socio-politiques de leurs membres. Sur ce point précis, les témoignages des quelques uns des meilleurs observateurs de la réalité sociologique du Rwanda nous paraissent opportuns.

PLUTOT DES CLASSES SOCIALES

En 1935, Mgr Léon Classe écrivait : « Il est à noter que le nom de Mututsi désigne fréquemment, non l'origine, mais la condition sociale, l'état de fortune, surtout des bêtes à cornes. Quiconque est chef, ou est riche, sera souvent appelé mututsi². En 1957, R. Bourgeois soulignait : « Le terme Muhutu désigne avant tout un état social... le vocable Mututsi indique plus une situation sociale qu'un caractère raciale ».

2

Un pays et trois races, *Grands Lacs*, 1936, n° 5-6, p. 139.

(il est appliqué) à tous ceux qui participent au commandement du pays ainsi qu'à leur famille».

En 1961, le Chanoine L. De Lacger signale, en accord avec le Révérend Père D. Nthomb que « Mututsi et Muhutu sont des mots qui tendent à perdre leur sens proprement racial et à n'être plus que des qualificatifs, des étiquettes sous lesquelles se rangent capitalistes et travailleurs, gouvernants et gouvernés ». Les mêmes clercs considèrent les Batwa comme « une classe sociale peu nombreuse, tenue pour vile et très basse ».

Beaucoup d'autres éléments pourraient être invoqués pour nous conforter dans l'hypothèse que les groupes hutu et twa sont plutôt des classes sociales que des ethnies. Il s'agit de tous les facteurs de la mobilité sociale tendant à réaliser une plus grande intégration au groupe. En effet, l'histoire du Rwanda a enregistré beaucoup de cas de :

- groupes humains d'origine lointaine qui ont été harmonieusement intégrés dans les structures sociales du Rwanda, qui comme Hutu, qui comme Tutsi et peut-être rarement comme Twa (Abanyoro, Indara, Abashi, Ibyiragi, Abande, etc).
- personnes et familles Hutu et Twa qui, surtout avant 1959, sont passés, par anoblissement, mariage, assimilation, ou autre alliance, de la condition de Hutu ou de Twa à la condition de Tutsi (Abasyete, Ibyihuturu, Abanywanyi, Abanyamhangano, etc).
- personnes et familles tutsi qui, surtout après 1961, se sont reconvertis en Hutu.

³ Banyarwanda et Barundi, 1957, t. 1, pp. 37 et 58.

⁴ *ibidem*, p. 37.

- personnes d'origine mixte Hutu-Tutsi qui, selon les contingences du moment et sans nécessairement respecter le principe de l'affiliation patrilinéaire, se sont déclarées appartenir à telle ou telle classe de leur choix.
- manipulation des fiches de recensement et des cartes d'identités pour divers opportunismes.

Il serait aussi bon de réfléchir sur les inquiétudes exprimées par les opérateurs du recensement de 1991. En effet, disent-ils en substance, le Rwanda est peuplé de trois ethnies d'importance inégale, mais le poids réel de chacun est difficile à déterminer puisqu'on a toujours remarqué une tendance de la population à s'identifier à l'ethnie politiquement dominante. On pourrait se demander si la proportion actuelle des Hutu n'est pas légèrement surestimée par le fait que certains membres d'autres groupes ethniques se déclarent Hutu. Cette pratique est observée depuis la fin de la monarchie tutsi (1961), contrairement à celle qui existait auparavant où la tendance était plutôt de s'assimiler à l'ethnie tutsi. Les personnes d'un groupe ethnique peuvent se déclarer d'une autre ethnie en raison du climat socio-politique qui prévaut. En 1952, par exemple, un test effectué après l'enquête démographique a montré que «plus d'un quart des indigènes recensés comme Batutsi étaient en réalité des Bahutu enrichis».

Tous ces faits concourent à montrer que la notion d'ethnie au Rwanda n'est ni scientifiquement opératoire ni biologiquement fondée. C'est plutôt la notion de classe sociale qui rend mieux compte des réalités sociologiques du Rwanda. Elle explique mieux ce phénomène que tout groupe étranger ait pu s'intégrer facilement dans les divers clans du Rwanda qui sont des groupements multiclassés. Si les trois classes sociales hutu, tutsi et twa devaient être considérées comme

des ethnies biologiquement distinctes, il resterait à expliquer comment des individus appartenant à des ethnies différentes et conscients de ce fait seraient parvenus à se regrouper au sein d'un même clan, entité se réclamant d'une même ascendance.

LE POIDS DE L'IDEOLOGIE NAISSANTE

Les ethnohistoriens du Rwanda ne semblent pas avoir trouvé une explication à ce phénomène, y compris M. d'Hertefeldt qui se montre habituellement bon critique de l'historiographie du Rwanda. Lui-même avoue n'avoir pas pu trouver d'explication satisfaisante au caractère multiclassé des clans du Rwanda contemporain et encore moins à la base racio-ethnique qui aurait présidé à leur formation.

Tandis que la conscience collective du peuple rwandais se représentait les trois groupes hutu, tutsi et twa comme des classes sociales dont les différences reposaient sur l'inégalité des conditions économiques, les Européens arrivèrent et se mirent à enseigner que les membres de la classe dirigeante du Rwanda n'étaient pas des indigènes, mais plutôt des descendants de Cham, un des fils de Noé qui prit le chemin du Sud pour apporter la civilisation aux races inférieures de l'intérieur du continent noir. R. Bourgeois consacre une cinquantaine de pages de son ouvrage (déjà cité) à rappeler la quintessence de cet évangile nouveau.

C'est alors que le groupe des Tutsi qui avaient toujours cru aux légendes leur attribuant un même an-

⁵ Les clans du Rwanda ancien. *Éléments d'ethnosociologie et d'ethnohistoire*, Tervuren, 1971.

cêtre que les Batwa et les Bahutu apprirent qu'ils appartenaient à une race supérieure et qu'ils avaient mission divine de conquérir et civiliser les autres peuples noirs. Il nous semble que c'est de cette époque que date l'émergence de la conscience ethnique des trois classes sociales du Rwanda. Dans leurs publications, D'Hertefeldt (1964), Ntezimana (1976) et Nkusi (1976) montrent comment l'administrateur et le missionnaire aiguisaient savamment cette conscience ethnique pour mieux servir leurs intérêts et ceux de la classe dirigeante qu'ils avaient mise à genoux.

Pour faire barrière aux revendications non ethniques du groupe hutu, les Tutsi adoptèrent une position si extrémiste qu'ils allèrent jusqu'à nier toute idée de fraternité entre Hutu, Twa et Tutsi, en faisant fi de toute la réalité sociale du pays. Témoins de cette doctrine, les deux écrits rédigés en 1958, l'un par douze grands serviteurs de la Cour et l'autre, par quatorze Banyarwanda présents à Nyanza, grands serviteurs du Roi¹.

Lorsque par une sorte de boomarang raciste la masse exploitée fut sur le point de mettre à pied la noblesse et qu'administrateurs et missionnaires furent acculés à un revirement complet, le groupe tutsi changea aussi de langage et travailla à faire nier l'existence du problème ethnique au Rwanda, en demandant de rayer de tous les documents officiels les termes Hutu, Tutsi et Twa. Il est évident que les conditions d'alors n'étaient guère favorables à cette opération. On peut espérer qu'elles le sont aujourd'hui davantage.

A réfléchir sur tout ce qui précède, il apparaît-tait que la question ethnique au Rwanda se présente

¹ F. NKUNDABAGENTI, *Ewandé politique*, 1962, pp. 33-37.

comme une construction purement idéologique basée sur des intérêts stratégiques et opportunistes. Administrateurs et missionnaires, seigneurs féodo-monarchistes, dirigeants de la Première et de la Deuxième République, membres de la classe bourgeoise de tous les régimes, combattants et idéologues du FPR-Inkotanyi, tous ont exploité la question ethnique dans le seul but de s'assurer un maximum de contrôle sur les structures du pouvoir et les circuits de l'avoir. Le pouvoir et le ventre, voilà les deux piliers qui soutiennent l'édifice de l'ethnisme au Rwanda. Le défi qui nous est lancé à tous est de remplacer, dans les délais les plus urgents, ces deux piliers par ceux de la réconciliation du peuple rwandais et de la fraternité.

QUE FAIRE ?

Maintenant que la signature de l'accord de paix entre le gouvernement rwandais et le FPR-Inkotanyi est imminente, et que, par là, le pays exsangue va pouvoir retrouver ses esprits, le mot d'ordre sauveur devrait, d'après moi, revêtir les trois aspects suivants:

- renforcer les solidarités sociales que le peuple s'est tissées en dehors de toute référence ethnique;
- bâtir une société véritablement démocratique où pouvoir et avoir seront répartis avec équité sur base des aptitudes individuelles;
- mettre sur pied un système d'éducation de la jeunesse aux idéaux de la paix et de la fraternité.

¹ La conférence a été donnée avant la signature de l'accord de paix.

Bien qu'urgent, ce programme mettra certainement beaucoup de temps pour faire apparaître ses résultats. Mais avec le concours de toutes les bonnes volontés et de tous les amis de la paix, de la justice et de la démocratie, le Rwanda pourra rapidement redorer son image et redevenir pour tous ses enfants une terre nourricière et pour tous les amis une terre d'accueil. ■



KIPHARMA

SARL

PHARMACIE DE KIGALI

PLACE DU MARCHÉ

Tél. : 76234

Tlx 76611



Pour créer un «Royaume chrétien» au Rwanda l'Eglise Catholique ne s'embarrassa pas de soutenir la monarchie et les Batutsi et même de les défendre contre le pouvoir colonial. Du séminaire aux congrégations religieuses en passant par l'enseignement secondaire et social, tout fut fait pour que les «nobles» continuent à dominer sur les «roturiers». Pourvu que le Christ soit annoncé.

LES ORIGINES DU PROBLEME ETHNIQUE DANS L'EGLISE DU RWANDA A LA LUMIERE DE L'HISTOIRE

La littérature politicienne de ces dernières années, à travers revues et journaux, n'a cessé de pointer du doigt l'Eglise Catholique du Rwanda, surtout son clergé et les Congrégations religieuses autochtones des Benebikira et des Joséphites, comme étant des partisans de l'ethnisme outrancier dans ce pays. Trois ou quatre articles¹ se sont même insurgés contre le Grand Séminaire de Nyakibanda, notre berceau pour la formation des futurs prêtres.

¹ Cfr

- JOURNAL INTERA, n° 30, février 1991, p. 3
INTERA, n° 32, Mars-avril 1991, pp. 8-9
JUMBO, n° 34, 15 janvier 1992, pp. 11-12.
JUMBO, n° 33, 31 décembre 1991, pp. 2-3.
JUMBO, n° 39, 31 mars 1992, pp. 4-7.

Voulant examiner et analyser à fond ce problème, la Commission épiscopale du clergé a organisé l'année passée des sessions de prêtres incardinés¹ lorsque la communauté catholique se préparait à célébrer le 75e anniversaire du sacerdoce catholique conféré aux Rwandais. Une de ces conférences portait justement pour titre «Le problème ethnique dans le clergé rwandais». Malheureusement, les actes de ces sessions ne sont pas encore rendus publics.

Professeur d'histoire ecclésiastique dans ce Grand Séminaire de Nyakibanda, je me suis vu interpellé par les responsables de cette revue URUNANA pour livrer aux lecteurs une réflexion approfondie sur ce problème. C'est donc uniquement poussé par un souci d'objectivité et de recherche historique que j'ai accepté d'étudier la question et de partager mes conclusions, non dans un esprit apologetique pour défendre ma nation, ni non plus dans un but accommodant pour apaiser ceux qui voudraient saccager notre vigne.

UNE CONTRIBUTION A LA RECONCILIATION

Cette réflexion voudrait en même temps être une modeste contribution au programme national tant civil qu'ecclésiastique de réconciliation. Cette réconciliation ne doit pas être un jeu de cache-cache ni un monologue entre les ethnies, mais une reconnaissance et une acceptation réciproque et sincère, chaque partie recevant et donnant à l'autre la réalité et la vérité historiques. Nous devons accepter et assumer notre histoire, toute notre histoire. Sans ce préalable,

¹Une session a été organisée au Grand Séminaire de Nyakibanda du 7 au 11 septembre 1992 et une autre au Grand Séminaire de Kagitumba du 21 au 25 septembre 1992.

j'en suis convaincu, toute entreprise de réconciliation des Rwandais serait vouée à l'échec le plus retentissant.

Sur de l'intérêt que prendra le lecteur soucieux de l'unité et de l'entente entre les Rwandais, surtout vous, hommes d'Eglise comme moi, à l'analyse de ce problème qui risque de gangrener notre Eglise après notre société, je puis engager le dialogue. Mais comme il est impossible de parler de l'Eglise sans parler de la société où elle est implantée, il faudra d'abord traiter, peut-être en grandes lignes seulement, de la situation et de l'évolution politique du Rwanda dans les premiers temps de la vie de notre Eglise.

Soit dit en passant, le présent exposé ne s'étendra pas sur les manifestations actuelles du problème ethnique, ni sur toute la période de notre histoire ecclésiastique. Il a été volontairement ainsi conçu afin de faire clairement ressortir l'origine du problème. Son développement et ses complications constituent d'autres volets qui feraient l'objet d'une étude ultérieure.

LA POLITIQUE ET L'EGLISE AU RWANDA JUSQU'EN 1931

Depuis son entrée sur la scène internationale, le 26 février 1885, par l'Acte Général de Berlin jusqu'à son indépendance, le 1er juillet 1962, le Rwanda a connu plusieurs formes d'administration, allant du «protectorat» allemand à la «tutelle» belge, en passant par la «conquête» et le «mandat» belges, s'ajoutant toutes à la monarchie autochtone.

Dans les lignes qui suivent, je ne présenterai pas toute la politique déployée au Rwanda depuis cette

date, mais uniquement celle ayant rapport avec les groupes sociaux ou ethniques du Rwanda, ainsi que celle touchant l'Eglise dans ses relations avec la population.

L'INTERVENTIONNISME ALLEMAND

Quelques années seulement après leur arrivée au Rwanda, les Allemands qui, dans leur politique coloniale, avaient opté pour ce qu'on appelle «*administration indirecte*» (cette politique consistant à conserver les structures administratives traditionnelles, à appuyer et consolider l'autorité du Mwami et des chefs pour s'attirer les faveurs de l'ethnie régnante et faire mieux asseoir les prérogatives de l'occupant), intervinrent à plusieurs reprises en faveur de l'autorité établie.

La première intervention en date est celle subéquentée à la vague de terreur et de sanglantes exécutions survenues après le coup d'Etat de Rucunshu, en novembre 1896, au profit du jeune Musinga.

Quatre années seulement après cette intervention en faveur de la Cour, les Allemands devaient obliger les mêmes autorités indigènes à accueillir et à laisser s'installer sur le sol rwandais les Missionnaires du Cardinal Lavignerie, porteurs d'une religion et d'une culture nouvelles.

Cette action pour l'Eglise, l'autorité allemande allait encore la répéter en 1905. En vue de faciliter l'installation catholique à Kabgayi au Marangara, «*au coeur du pays mututsi*» comme on disait, les Allemands contraignirent la Cour de Nyanza non seulement à céder la propriété mais encore à fournir vivres et, maté-

riaux. Quant à eux, ils fournirent une garde armée aux missionnaires chargés de fonder Kabgayi³. L'autorité coloniale dépouillait la cour pour habiller l'Eglise; ce dont l'Eglise se montrera reconnaissante en d'autres circonstances.

En 1907, l'autorité allemande intervint dans la répression de l'insurrection dirigée par Muhumaza et les adeptes de Nyabingi contre l'usurpateur Musinga et sa famille des Bega⁴.

Devant la faiblesse de l'autorité des chefs tutsi face à la résistance des populations du nord du Rwanda, dans le Bugoyi et le Mulera, les Allemands sont, à plusieurs reprises, intervenus pour soumettre les populations et les garder dociles. Ainsi, en 1912, ils firent de nouveau montre de leur force et de leurs intentions envers l'autorité royale et la monarchie tutsi.

A cette époque, un nommé Ndungutse, ayant recruté des troupes parmi les fidèles de Nyabingi, dans l'intention de renverser Musinga, se proclamant Mwami dans les régions du nord, se décida à marcher sur Nyanza, la résidence royale. Musinga dut faire une nouvelle fois appel aux Allemands. Ceux-ci en profitèrent d'ailleurs pour venger un missionnaire européen, le Père Loupias, tué en 1910. Le résident allemand Gudovius parvint sans difficulté à éliminer ce second foyer de résistance et à imposer une administration locale sûre⁵.

³ L. de LACGER, *Rwanda, Kabgayi*, 1959, p. 396.

⁴ M. W., *Le Rwanda et son avenir*, Bruxelles-Dakar, s.d., pp. 59.

⁵ *ibidem*.

LA DOUBLE OPPRESSION DES BAHUTU

L'action concertée du gouvernement allemand et de la Cour était donc considérée par la population lancée dans un mouvement de libération du joug tutsi comme une oppression des Bahutu. Ce qui faisait accroître l'aversion de la masse contre les autorités allemandes. Le texte qui suit, tiré du Rapport annuel de la Société des Missionnaires d'Afrique en 1911-1912, est un témoignage plus qu'éloquent sur la situation de l'époque.



Portrait type d'un Mututsi
Photo : Vivant Univers

«... N'eut été l'intervention de l'autorité européenne, à l'heure actuelle, il y aurait quelque chose de changé au pays des Batutsi (...). De cette tentative de révolution, une conclusion se dégage, très nette, qui montre que les Banyarwanda sont déjà fatigués du joug tyrannique que les Batutsi font peser sur eux depuis des années. Le serf, au Rwanda, est taillable et corvéable à merci. Pas une motte de terre, pas un arbre, pas une poignée d'herbe qu'il puisse revendiquer comme sa propriété.

La moindre parcelle de terrain se paie une vie de corvée, avec des tailles surtout. La couronne d'arbrisseaux qui forment l'enceinte devant la case du serf est à la merci du Mututsi; les joncs qui poussent dans les eaux du marais d'à côté, sont pour le paysan fruit défendu; qu'il les arrache pour leur substituer des patates, le troupeau du chef en mangera les tiges; qu'il moissonne son sorgho, les bêtes du Mututsi seront les premières à dévorer les boutures qui pousseront au pied resté sur place; que la chèvre ou le mouton du Muhutu creève, peu importe, pourvu que les vaches du Mututsi rentrent le soir bien arrondies. L'année a-t-elle été féconde? Le serf a eu des haricots, du millet, des petits pois et avec ses économies, il s'est peut-être procuré une vache? Vite la part du lion pour le chef. Après le chef, son gérant, et ce sera une nouvelle razzia.

Est-il étonnant après cela, que le Munyarwanda cherche du regard d'où lui viendra le libérateur? Les Européens sont arrivés: les uns puissants, mais sans compassion; les autres compatissants mais trop faibles à son gré. À son tour, Ndingutse se présente au peuple et promet de le faire libre; et le peuple, sans réfléchir, se jette dans ses bras; on l'arrache, et l'op-

priné maudit la puissance qui l'assujettit à son tyran⁶.

L'ALLIANCE DU SABRE ET DU COUPILLON

Malgré ce constat amer, les Missionnaires ne firent rien pour se détacher de cette collaboration avec les Allemands. Bien au contraire, ils iront même jusqu'à recevoir très favorablement leurs offres et fonderont des missions sur demande de l'autorité allemande. Certains parmi eux souhaitaient certainement un changement de situation, surtout ceux qui constataient les méfaits de cette sorte d'alliance à trois, comme le confessait le Père J.B. Buisson, supérieur de Fulindo.

Cet homme de Dieu écrivait : «*Un oeil exercé découvrirait peut-être parmi nos chrétiens moins de docilité qu'aux premiers jours. Il verrait aussi une certaine défiance dans leurs relations avec les missionnaires. Pourquoi cela ? Tout simplement parce que leurs espérances ont été déçues. Et cette déception date du jour où la tentative de révolution, qui a failli emporter le trône de Musinga et bouter dehors les Batutsi, a échoué par suite de l'intervention de l'autorité européenne contre le prétendant. Puis, en maintes circonstances, les missionnaires ont dû rappeler à leurs chrétiens le respect dû aux chefs et la soumission à leur autorité, soutenir ces derniers dans les différends avec leurs subordonnés rebelles. Il faut bien dire à leur décharge que depuis notre arrivée, les corvées n'ont fait qu'augmenter, que l'autorité des chefs n'a fait que s'affermir, c'est-à-dire devenir plus exigeante envers les sujets, et que*

⁶ Rapports annuels de la Société des Missionnaires d'Afrique, 1911-1912, Alger, 1912, pp. 428-429.

les Missionnaires, nécessairement, ont dû, par devoir, favoriser et aider les efforts du gouvernement sur ce point⁷.

Autrefois, le peuple était à peu près indépendant, les chefs, pour s'éviter des désagréments graves étaient très conciliants, maintenant la situation a changé et nous avons contribué pour beaucoup à cette transformation nécessaire, mais qui exige une évolution de l'esprit et des manières de faire des chefs. Malheureusement, là, il n'y a aucun progrès; gouverner, pour nos chefs, consiste toujours à profiter le plus possible du pays.

«*On comprend alors que, pour des âmes si neuves à la foi il y ait une certaine amertume de se voir davantage dominées, et cela un peu - indirectement, c'est vrai - à cause de cette foi⁸.*

Devant ces justes aspirations du peuple opprimé, l'Eglise n'a pas su, peut-on dire, prendre les distances qu'exigeait la situation. Elle se laissa encore embrigader en répondant positivement à la demande de l'administration allemande de fonder la mission du Bushiru (Rambura) en 1913, alors que les motivations avancées étaient purement politiques.

Fatiguée de descendre toujours sur le terrain de Kabaya ou de Gisenyi pour maintenir le calme, par la force des armes, dans le Bushiru, cette région insoumise à la nuque raide, l'administration fit appel au Vicaire apostolique en 1913 en ces termes :

⁷ C'est nous qui soulignons.

⁸ Rapports annuels de la Société des Missionnaires d'Afrique, 1912-1913, p. 445.

«Monseigneur,

Les missions que vous avez fondées au Nord du Rwanda contribuent pour une grande part à la pacification de ce district. Elles facilitent grandement la tâche du gouvernement. L'influence de vos missionnaires nous a épargné la nécessité d'y entreprendre des expéditions militaires. Le district du Bushiru est resté insoumis jusqu'à ce jour. Le chef n'est pas en mesure d'y faire valoir son autorité. Le gouvernement voudrait éviter une expédition punitive. En son nom, je prie la mission catholique d'y établir un poste de mission. Sans aucun doute et en fort peu de temps, les missionnaires auront gagné la confiance de cette population énergique et rendu ainsi à la civilisation un service très appréciable».

L'on voit donc que malgré le laps de temps que les Allemands eurent à administrer le Rwanda, leur action ne fit qu'accroître les antagonismes interethniques surtout entre monarchie tutsi et peuple hutu, comme aussi entre le nord, château-fort des Hutu et le sud, berceau de la monarchie tutsi.

L'Eglise, quant à elle, chercha dans sa politique à renverser les rôles. De reléguée à la périphérie géographique et sociale chez «les serfs Bahutu et Batutsi d'humble condition», elle devint de plus en plus le propre sinon le monopole des nobles Batutsi. L'idéal poursuivi étant l'établissement d'un royaume chrétien au centre de l'Afrique.

Cette politique allemande, très avantageuse pour la royauté et pour l'Eglise, n'allait pourtant pas durer. La première guerre mondiale qui n'épargna pas le Rwan-

³ Dr KANDT à Mgr Hirth, cité par L. de laeger, op. cit., p. 426-427.

da allait faire passer ce pays sous une autre houlette. Les Belges devaient remplacer les Allemands. Que réservaient-ils à l'autorité autochtone et à l'Eglise déjà-là mais cherchant encore à s'implanter ? C'est l'objectif du paragraphe suivant.

LA MISE AU PAS DE LA MONARCHIE

Moins d'un an de leur présence au Rwanda, les Belges rompaient, le 6 avril 1917, le système d'administration indirecte pratiquée par les Allemands. Une ordonnance législative rabaisait les souverains locaux à de simples «sultans» dépendants du Résident et du Roi des Belges; elle leur enlevait surtout le pouvoir suprême sur leurs sujets et leurs territoires, le droit de vie et de mort (droit de glaive) leur était retiré.

Face à la persistante opposition de la Cour de ne pas permettre à l'Eglise de présenter le message évangélique à la noblesse tutsi, les Belges n'ont pas hésité à casser cet entêtement. Ainsi le Major Declercq, résident militaire au Rwanda, invité par les Missionnaires, contraignit le «sultan» Musinga à signer en juillet 1917 le décret suivant proclamant la liberté de religion et d'instruction :

«Moi, Musinga, Mwami du Rwanda, je décide qu'à dater de ce jour, tout sujet de mon royaume sera libre de pratiquer la religion vers laquelle il se sent incliné. Tout chef ou sous-chef qui défendra à ses subordonnés, à ses sujets et aux enfants de ceux-ci de

¹⁰ Cfr J.-P. HARROY, Rwanda. Souvenirs d'un compagnon de la marche du Rwanda vers la démocratie et l'indépendance, Bruxelles-Paris, 1984, p. 74.

pratiquer le culte de leur choix ou de suivre les leçons des écoles pour y recevoir l'instruction, sera puni, selon la coutume, comme tout chef qui oublie qu'il me doit respect et obéissance, de un à trente jours de réclusion¹¹. La collaboration de la Belgique avec l'Eglise catholique dans les affaires du Rwanda débutait par un acte de grande envergure. Ce qu'elle avait tellement cherché depuis dix ans. L'Eglise venait enfin de l'obtenir : pouvoir convertir la noblesse et fonder ainsi le royaume chrétien au Rwanda.

UNE MONARCHIE DE FACADE

D'autres mesures politiques et sociales en faveur de l'Eglise allaient bientôt suivre. Elles s'accrochaient surtout d'autres plutôt défavorables à la monarchie et qui augmentaient progressivement la confiance du petit peuple qui pensait trouver des libérateurs. Ainsi par exemple, par sa lettre 791/A/53 de 1917, le Résident du Rwanda voulant limiter les abus commis par des chefs tutsi envers leurs sujets, prit les décisions suivantes, inconvenantes pour les Tutsi : «Un Tutsi dépouillant un Hutu de ses récoltes les lui rendra en double; un Tutsi envoyant paître son bétail dans les plantations des Hutu paiera à ces derniers le double des dégâts causés; défense aux nobles d'exiger des prestations non prévues par la coutume¹²».

Lorsque, lors de la délimitation du Rwanda entre les Belges et les Anglais en 1922, en exécution de

¹¹ Rapports annuels de la Société des Missionnaires d'Afrique, 1917-1918, p. 247.

¹² R. BOURGEOIS, *Témoignages*, T. 1, Tervuren, 1982, p. 20.

l'accord Orts-Milner conclu le 28 mai 1919, le Rwanda perdit le Gisaka et le Mubari à l'Est, l'occasion fut offerte de faire mieux valoir la collaboration des trois forces en présence, à savoir l'autorité indigène, l'administration belge et l'Eglise catholique. Suite à l'intervention remarquable du Père Classe, le 31 décembre 1923, ces terres du Gisaka revenaient au Rwanda¹³. Le Vicariat venait ainsi de prouver son ferme propos d'œuvrer pour le bien et la prospérité de la couronne et montrer par là sa reconnaissance pour la liberté de religion et d'instruction décrétée quelques années auparavant.

L'administration belge poursuivait, quant à elle, sa ligne politique en posant de plus en plus des actes de réforme socio-politique pour le bien du peuple mais naturellement contre les intérêts et l'esprit égoïste de la cour et de la noblesse. En 1923 déjà, avant la promulgation de la loi organique sur l'administration du Rwanda, l'administration belge avait soumis à l'approbation du résident belge toute nomination ou destitution des chefs et sous-chefs par le Mwami, ceci pour freiner les abus de la Cour et de la noblesse dans ce secteur. Une autre mesure forte émanant de l'administration belge est l'abolition de l'esclavage domestique décrétée par l'ordonnance 28/128 du 28 mars 1923¹⁴.

Vers la fin de 1924, le résident du Rwanda prit encore une décision forte contre la cour et la noblesse.

¹³ Rapports annuels de la Société des Missionnaires d'Afrique, 1923-1924, p. 357.

¹⁴ Cfr législation et règlements du Rwanda-Urundi, Bruxelles, F. Van Gompel, 1926, p. 301, cité par R. BOURGEOIS, *op. cit.*, p. 20.

se. Par son ordre de service 2213/Org. du 26 décembre 1924, il prescrit l'abolition des tributs suivants :

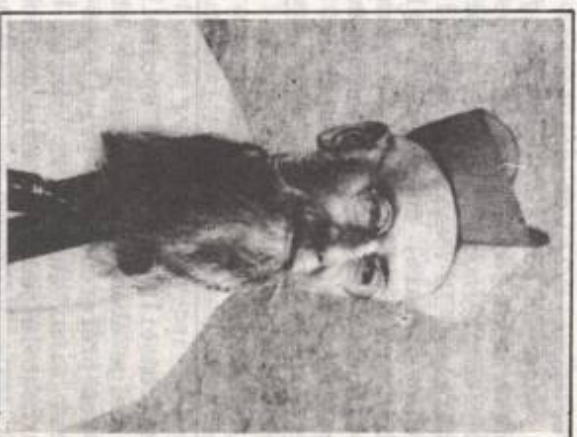
- «Abatora» : coutume par laquelle l'autorité tutsi faisait abattre, sans rémunération, dans les bananeraies de ses administrés, les régimes de bananes nécessaires à son ravitaillement ainsi qu'à celui de sa suite;
- «Imponoke» : vache remise en qualité de tribut lors de son avènement à une autorité tutsi, chef ou sous-chef, nouvellement nommée; ou destinée à combler les vides créés dans le troupeau d'un chef par une épizootie;
- «Indabukirano» : vache exigée par une autorité tutsi lors de son accession au titre de chef de lignée»¹⁵.

L'EGLISE AU SECOURS DE LA MONARCHIE

Dans la réforme administrative, les Belges avaient aussi commencé à injecter dans le gouvernement du territoire rwandais quelques cadres hutu. Suite à toutes ces mesures coercitives, pourrait-on dire, la Cour et la noblesse réagirent violemment en sabotant les mesures prises par les Belges et l'action administrative de ces cadres hutu nouvellement recrutés. Après l'entree en vigueur de la loi organique sur le Rwanda-Urundi, des réformes politico-sociales émettant l'autorité monarchique continuèrent pour un temps. En 1927, fut décidée la réduction de l'«uburetwa», ce travail que les Hutu devaient aux autorités tutsi. Il

¹⁵ R. BOURGEOIS, *op. cit.*, p. 21.

passa de deux jours sur cinq par semaine à un jour sur sept¹⁶.



Mgr Léon CLASSE, artisan et défenseur de la suprématie tutsi

Photo : Vivant Univers

Mais la plus grande innovation qui rencontrera l'opposition, non seulement de la noblesse tutsi, mais aussi celle de l'Eglise, est l'introduction, dans le gouvernement des chefferies et sous-chefferies, des ressortissants hutu. Devant l'inaction délibérée et le sabotage organisés par la Cour de Musinga et ses grands chefs dans le plan de développement entrepris par les Belges, l'administration voulut remplacer les

¹⁶ Ibidem.

chefs tutsi par des Hutu ayant fréquenté l'école. Le Résident du Rwanda mena une consultation auprès du Vicaire apostolique à ce propos. Le prélat, pour manifester son opposition et son refus catégorique, répondit, le 12 septembre 1927, en ces termes : « Si nous voulons nous placer au point de vue pratique et chercher l'intérêt vrai du pays, avec la jeunesse mututsi nous avons un élément incomparable de progrès que tous ceux qui connaissent le Rwanda ne peuvent sous-estimer ». Le prélat prenait, au nom de l'Eglise catholique, position contre la politique réformiste de la Belgique. Il ajoutait que, connaissant mieux les deux ethnies, il parlait de façon irréversible.

LA SACRALISATION DES BATUTSI

Suite à ces conseils du Vicaire apostolique, l'administration belge abandonna le projet et maintint, malgré elle, ses préférences et privilèges à la seule noblesse. C'est ainsi que furent conçus les projets favorisant surtout la jeunesse issue des nobles familles : l'Organisation du Groupe Scolaire d'Astrida (Butare), ce « grand collège pour fils des chefs », la fondation de l'Ecole Normale pour garçons qui devaient devenir surtout formateurs de leurs frères de races ; et l'Ecole Normale pour Filles qui était conçue comme un grand pensionnat où des jeunes filles de la noblesse apprendraient leurs devoirs d'épouses et mères.

¹⁷ L. CLASSE, Pour moderniser le Rwanda. Le problème des Batutsi, in *Essai colonial et Maritime*, Bruxelles, n° 489-490 (1930).

Ce programme était déjà contenu dans le projet scolaire de 1925-1926¹⁸.

Après l'entrée en vigueur de ce programme gouvernemental, Mgr Classe l'appuya sans ambages et renchérit sa position manifestement pro-tutsi. Il écrivait à ce propos que « la révolution qui remplacerait l'élément mututsi par le mhutu serait un véritable bouleversement désastreux pour le gouvernement, pour le peuple, pour nous (c'est-à-dire l'Eglise) aussi au point de vue évangélisation, bouleversement qui retarderait indéfiniment le progrès de ce pays et à tous points de vue ». Dans le même écrit, Mgr Classe osait même sous-estimer la caste hutu pour mieux élever celle des Batutsi. Il écrivait en effet : « En règle générale, nous n'aurons pas de chefs meilleurs, plus intelligents, plus actifs, plus capables de comprendre le progrès, et même plus acceptés par le peuple, que les Batutsi. C'est surtout et avant tout avec eux que le gouvernement arrivera à développer, à tous points de vue, le Rwanda ». Ceci n'était certainement pas l'issue du seul vicaire apostolique, c'était une position ou une option de l'Eglise missionnaire. Mgr Classe le disait lui-même : « Je ne crains pas de l'affirmer, c'était là la pensée et l'intime conviction de tous les supérieurs du Rwanda, sans aucune exception ».

Cette politique ecclésiastique ostensiblement pro-tutsi fut donc à l'origine du problème ethnique dans

¹⁸ Rapports annuels de la Société des Missionnaires d'Afrique, 1924-1925, pp. 433-440.

¹⁹ L. CLASSE, op. cit.

²⁰ Idem.

²¹ Idem.

notre Eglise. La partie suivante va montrer comment cette Eglise, sans y penser ni le vouloir certainement, a préparé, suite à la conversion massive de la noblesse, ce mauvais terrain de l'ethnisme en son sein.

LA CONVERSION DE L'ARISTOCRATIE ET SES CONSÉQUENCES POUR L'ÉGLISE

L'on sait déjà comment dans les débuts, les Missionnaires au Rwanda, contrairement à leurs attentes de pouvoir s'installer près de la capitale pour «*atteindre immédiatement le Mwami et les Chefs, l'élite ethnique et les Chefs*»²² n'avaient reçu que l'autorisation de s'établir dans une région périphérique et ne s'adressaient qu'aux gens du peuple, jamais au roi ni aux notables qui trahiraient le pays s'ils s'abaisaient devant une religion étrangère. Leur tactique de convertir d'abord les chefs parce que «*en gagnant un seul chef on fera plus pour l'avancement de la mission qu'en gagnant isolément des centaines de pauvres Noirs, sachant qu'une fois les chefs convertis, ils entraîneront tout le reste après eux*»²³, rencontrait un grand mur d'opposition et risquait même de faire sombrer leurs attentes. Cette résistance de la Cour et des autorités indigènes durera jusqu'à la déposition de Musinga en novembre 1931.

La lueur d'espoir apportée par la fondation de la mission de Kabgayi avec l'appui musclé de l'autorité allemande ne pouvait présager de succès durables. Non

²² L. de LACGER, *op. cit.*, p. 385.

²³ C. M. LAVIGERIE, *Ecrits d'Afrique, textes recueillis et présentés par A. HAMMAN*, Paris, 1966, pp. 154-155.

seulement la Cour pensait toujours à se révolter contre l'occupant et contre l'Eglise, mais aussi la population maintenue soumise à la monarchie grâce à la répression allemande commençait à bouder et à se méfier de cette Eglise collaborant avec l'opresseur. D'ailleurs le départ des Allemands, en 1916, allait être salué par ce peuple opprimé comme une libération.

La liberté de religion et d'instruction arrachée de force à Musinga en 1917 ne pouvait pas non plus rassurer l'Eglise de ses entreprises. Tout d'abord, l'on ne savait ni pour combien de temps la situation allait durer, ni la sincérité de l'action belge envers l'Eglise. Ce pouvait être une «*captatio benevolentiae*» savamment orchestrée par les chefs militaires belges stationnés au Rwanda. La majorité des mesures de réforme entamées par les Belges se montraient déjà plutôt défavorables à la monarchie et par là même à l'Eglise.

LE TRIDUVIRAT COLON-MISSIONNAIRE-MONARQUE

L'acte chargé de promesse pour l'entente entre les autorités indigènes et l'Eglise catholique au Rwanda, seul critère plus ou moins solide sur lequel l'Eglise pouvait fonder ses espoirs, fut l'intervention du Père Classe, le 14 octobre 1921, en faveur du Royaume. En effet, par le dossier présenté au Ministère des Colonies à Bruxelles, le Père Classe montrait les conséquences désastreuses qu'encourrait le Rwanda en perdant le Gisaka et le Mubali au profit de l'Angleterre. Pour récompenser l'Eglise qui se montrait de plus en plus amicale et alliée de la politique autochtone, la noblesse, à commencer par le Mwami, montra plus de condes-

cendance envers l'Eglise catholique²⁴. Celle-ci, par le biais de certains missionnaires, intensifia oeuvres et fondations en faveur de la noblesse aussi bien envers les adultes qu'envers les enfants.

A partir de 1928, l'Eglise emboîta même le pas au gouvernement belge et organisa les écoles suivant ses vues et volonté. Depuis l'école primaire, les Batutsi furent formés à part par les meilleurs enseignants et un programme plus ouvert. L'Eglise vit alors ses écoles bondées de fils de chefs, ses catéchuménats remplis de ressortissants de la noblesse²⁵. Ceci fut particulièrement intense avec fin 1931 après la déposition de Musinga et l'intronisation du Roi catéchumène Rudahigwa.

Cette époque, appelée celle des « conversions massives », puisque les chefs se convertissant drainaient avec eux tous leurs sujets, allait entraîner des conséquences pour l'Eglise dans son travail et ses relations avec les ethnies du Rwanda.

Se trouvant devant une telle affluence des Batutsi jusque-là réfractaires à l'action de l'Eglise, ne disposant pas de personnel en nombre suffisant pour s'occuper de leur formation, sachant très bien que « ces gens de la noblesse n'auraient jamais accepté d'être instruits par des roturiers devenus chrétiens avant

²⁴ Voir par exemple l'accueil très chaleureux réservé par le Mwami en personne à Mgr Classe de retour au Rwanda après son sacre survenu en Belgique en 1922. La description se trouve dans A. Van Overschelde, *Monsieur Léon Paul Classe, Premier Vicaire Apostolique du Rwanda*, Kibagayi, 1945, p. 48ss.

²⁵ Cf. L. DEPRIMOZ, *Rapport sur les Ecoles dirigées par les Missionnaires d'Afrique (Pères Blancs) dans le Vicariat du Rwanda 1927-1928*, Kibagayi, 1928.

eux», qu'allait-elle faire cette Eglise qui était au Rwanda ? Il fallait parler au plus pressé.

UNE CONGREGATION TYPE : LES FRÈRES JOSEPHITES

Face à cette situation, Mgr Classe se résolut à rouvrir la Congrégation des Frères Josephites en 1929. Cette Congrégation, nécessairement à majorité tutsi suite aux circonstances du temps, avait la mission principale de seconder les prêtres dans la catéchèse auprès des adultes et dans l'instruction des enfants surtout nobles dans les écoles. Les Bayozefiti comme ils s'appellent, « dans la proportion de quatre cinquième, sinon plus, sont recrutés par (!) la caste de Batutsi. Cela tient à des circonstances de temps. Ils sont nés à l'époque où la haute classe entraînerait par groupes dans l'Eglise. Des vocations à la vie parfaite germaient dans les coeurs des néophytes adultes. Leur âge était un obstacle à leur admission au petit séminaire, à leur assimilation facile des disciplines classiques. Ils se rabattirent sur un institut qui n'imposait pas de limite d'âge et n'exigeait pas un effort mental aussi sévère. Ce premier noyau de jeunes gens d'extraction noble, et pour une part princière, fut un pôle d'attraction pour les contribuables²⁶. Sans toutefois qu'aucune exclusive ne fut prononcée²⁷. En 1931, Mgr Classe déclarait à ses supérieurs que la Congrégation des Frères Josephites avait la préférence des Batutsi²⁸.

²⁶ L. de LACGER, *op. cit.*, p. 600.

²⁷ *Rapports annuels de la Société des Missionnaires d'Afrique 1930-1931*, pp. 299-300.

Dans son rapport annuel de 1932, le prélat donnait même des chiffres très précis : « Chez les Joséphites, dix-neuf sur vingt cinq postulats sont des Batutsi, parmi eux des fils de Grands Chefs, qui ont quitté une chefferie, la carrière de clerc du gouvernement, etc... »²⁸

UNE CONGREGATION SOEUR : LES BENEBIKIRA

Pour l'instruction de la catéchèse des filles nobles, il fallait une institution semblable à celle des Joséphites oeuvrant pour des garçons. Le prélat dut donc se diriger vers la Congrégation des Soeurs Noires, les Benebikira, qui existaient depuis 1914. Une retouche intervint donc dans le recrutement des candidates. Maintenant que l'interdit avait été levé, les Soeurs Benebikira « se recrutèrent en bon nombre dans la caste des Batutsi... L'avenir de l'instruction des filles, comme celui du relèvement de la femme est entre leurs mains... Parmi elles, des filles de chefs, de grandes perches issues des clans princiers, Banyiginya, Bega, Bagesera ».

Mais comme la véritable implantation de l'Eglise devait reposer sur l'abondance du clergé indigène et bien formé, et que la noblesse embrassant en masse la foi catholique, devait être imposante dans le clergé, puisque l'objectif poursuivi par les missionnaires était la fondation d'un royaume chrétien du Rwanda, il fallait donc que le séminaire préparant ce clergé soit

²⁸ Rapports annuels de la Société des Missionnaires d'Afrique 1931-1932, p. 272.

²⁹ L. de LACGER, op. cit., p. 601-602.

adapté aux nouvelles circonstances. Dans le cas contraire, « l'action des missions serait considérée sous un jour moins catholique et moins sympathique, et le mouvement des conversions pourrait s'en ressentir très fortement ».

LES SEMINAIRES NE FURENT PAS EN RESTE

Les consignes furent alors données pour que le recrutement des séminaristes se fasse de préférence parmi les enfants batutsi, et si possible, des nobles et chefs du pays. Aussitôt dit, aussitôt fait, de telle façon que, dans son rapport annuel de 1931, le Vicaire Apostolique faisait l'éloge de son Petit Séminaire de Kabgayi en ces termes : « Nous possédons dans les différentes classes un excellent noyau de jeunes gens, la plupart Batutsi ». Et un peu plus loin, parlant du travail des Séminaristes dans la construction de la chapelle du Petit Séminaire, le même rapporteur écrivait : « Les chrétiens qui passaient sur la route s'arrêtaient édifiés à la vue de ces Batutsi, fils des plus grands chefs portant joyeusement et alertement, briques et mortiers ».

Certains missionnaires, inquiets de cette politique ecclésiastique à la remorque de l'hégémonie tutsi même dans l'Eglise, ont essayé de réfléchir sur l'avenir du clergé et de l'Eglise au Rwanda. Le rapport de 1934 sur le Petit Séminaire de Kabgayi indiquait déjà la

³⁰ Idem, p. 594.

³¹ Rapports annuels de la Société des Missionnaires d'Afrique 1930-1931, p. 305.

³² Idem, p. 306.

peur des formateurs devant le danger des frictions possibles entre les deux ethnies au sein du clergé. Le Père Directeur notait : « Bien différents de race, de fortune, d'éducation, de considération près du pouvoir européen sont les milieux où se recrutent nos enfants, à une caste le don de l'exercice séculaire de l'autorité, à l'autre la soumission. Il est clair que des refroidissements pourraient se faire jour au grand détriment de la communauté catholique en général et du clergé indigène en particulier ».



Cathédrale de Kabgayi, qui donnera naissance au Petit Séminaire St Léon
Photo : Vivant Univers

Poussés par un esprit de prévention, les formateurs ont essayé d'aborder le problème et d'en discuter avec les séminaristes. Le constat largement élogieux fait

³³ *Rapports annuels de la Société des Missionnaires d'Afrique 1933-1934*, p. 426-427. C'est nous qui soulignons.

par le rapporteur sus-mentionné allait-il rester positif pour longtemps ? L'histoire donnera la réponse si elle ne l'a pas déjà donnée. Ce qui est sûr, c'est que déjà en 1939, les choses avaient presque totalement changé. « Les candidats au sacerdoce, d'abord des Bahutu, enfants du peuple, avaient cédé place, lorsque se dessina vers 1926 le grand mouvement de conversion dans la jeunesse, les Batutsi voulaient reprendre, ici encore, leur avantage. Aujourd'hui dans les maisons de formation du clergé, la proportion entre les races tend à s'égaliser ».

Depuis lors, le déséquilibre numérique des ethnies, source du problème ethnique dans les Congrégations religieuses pré-citées, le Séminaire et le Clergé rwandais, au détriment des Hutu ne prendra que des allures astronomiques. Les causes étaient et demeurent bien sûr nombreuses et très variées. Mais, fidèle au programme précisé dans l'introduction à cet exposé, l'analyse de ces causes n'entre pas dans notre propos. Le chercheur intéressé pourrait lui-même faire ses investigations, le champ est libre.

CONCLUSION

Lorsque l'Eglise catholique arriva au Rwanda au début du siècle, les destinées du pays dépendaient de deux autorités. D'une part, la monarchie tutsi représentée par le Mwami et les Chefs qui dominaient en maîtres absolus sur le reste de la population, d'autre part, le gouvernement allemand qui exerçait un « protectorat » sur le Rwanda. Pour mieux faire accepter son autorité, l'Allemagne avait choisi d'exercer sur le

³⁴ L. de LACGER, *op. cit.*, p. 593.

Rwanda une politique d'appui aux autorités établies, et même, au besoin, avec la force des armes. Ainsi, monarchie autochtone et pouvoir allemand collaborèrent pour faire associer l'autorité du Mwami et des chefs tutsi, alors que la population majoritairement hutu en avait assez avec l'exploitation et l'oppression exercées par les Tutsi.

L'Eglise missionnaire bénéficia de l'appui allemand pour s'installer malgré la forte résistance des autorités indigènes. L'Allemagne ne pouvait ne pas fournir cette aide aux missionnaires. Elle ne faisait que mettre en pratique certains des articles de l'Acte Général de Berlin, notamment «la protection des missionnaires chrétiens parce qu'ayant pour but l'instruction des populations indigènes et l'amélioration de leurs conditions morales et matérielles d'existence, le concours à la suppression de l'esclavage et surtout de la traite des Noirs»³⁵.

Poursuivant son objectif de fonder au cœur de l'Afrique, spécialement au Rwanda, le royaume chrétien envisagé par le Cardinal Lavigerie, ses fils, les Missionnaires d'Afrique, cherchèrent d'abord à s'installer près de la Cour d'après les directives du fondateur. La Cour du Rwanda les repoussa loin d'elle et leur permit d'évangéliser les roturiers et serfs comme on disait. Le rôle apostolique des Pères Blancs sut inventer des alternatives. Les missionnaires sauront se servir des autorités allemandes pour obtenir peu à peu ce que la Cour leur refusait. Et quand les circonstances politiques placèrent les Belges à la place des Allemands à la tête du Rwanda, l'Eglise joua de façon très fine ses cartes et parvint à obtenir un «édit de Milan» à la rwandaise.

³⁵ A. DURIEUX, *Instruction politique, administrative et judiciaire du Congo Belge et du Ruanda-Urundi*, Bruxelles, 1957, p. 14.

Face à la politique belge manifestement anti-monarchique et pro-démocratique entreprise au Rwanda, l'Eglise, tout en maintenant ses bonnes relations avec l'administration belge, opta pour la défense des intérêts de la Cour et de la noblesse. La raison est simple : l'avenir du «royaume chrétien» en dépendait. Dans sa tenacité et persévérance, l'Eglise parvint à détourner les Belges de leur programme antimonarchique et à les gagner plutôt à la cause des Batutsi. Ceux-ci montrèrent leur reconnaissance en coupant court avec leur refus du message évangélique proclamé par les missionnaires et se convertirent en masse au catholicisme.

L'Eglise palpait ainsi les arthes de la victoire qui pointait à l'horizon. Elle investit donc tous les moyens aptes à faire venir vite cette heureuse victoire tellement attendue. Dans cette démarche, l'Eglise se laissa obnubiler par l'idéal et tomba dans les filets de l'ethnisme, privilégia trop une caste au mépris d'une autre. Ce qui allait devenir le problème ethnique avait ainsi ses bases fondées dans l'Eglise au Rwanda. L'Eglise en avait-elle conscience ? Certainement pas. L'avait-elle comme priorité ne fut-ce qu'en germe ? Sûrement que la réponse était négative. L'idéal poursuivi était le fameux «royaume chrétien» à établir au Rwanda. Il a été établi avec le l'avènement d'un roi catéchumène, mais surtout avec le baptême du Mwami Charles Mutara Rudahigwa et la consécration du Rwanda au Christ-Roi dont la fondation de la Paroisse Christ-Roi de Nyanza est le symbole et le mémorial.

Le royaume du Rwanda est devenu royaume du Christ, il est vrai, mais il faudrait veiller, si l'on veut réellement consolider ce royaume chrétien au Rwanda, à se défaire du principe et du cadre socio-politique qui ont guidé les premiers évangélistes de notre pays. ■



NAHV RWANDA SARL

PEUGEOT

MITSUBISHI

HONDA

PHILIPS

B.P. 626 Kigali

Tél.: 75449 - 75458 - 75655 - 76978

Dépt. véhicules

Tél.: 75333 - 75338



François BYABARUMWANZI

Ce raccourci fort intéressant nous montre le rôle négatif joué par les partis politiques dans le vent du multipartisme. Ils ont souvent semé la violence verbale et physique en mettant même en danger l'unité nationale. Mais ils peuvent se racheter, user de leur influence et permettre de sauver la réconciliation nationale menacée, voire impossible.

LE RÔLE DES PARTIS POLITIQUES

Dans la réconciliation nationale que beaucoup de Rwandais souhaitent, les partis politiques peuvent jouer un rôle de la plus grande importance.

- Tout d'abord par leur capacité de mobilisation. En effet, si tous les partis politiques décidaient unanimement de tenir un discours de réconciliation nationale, il est sûr que celui-ci porterait et serait suivi d'effet.
- Les Eglises, les écoles et les partis politiques, ce sont là les trois lieux privilégiés d'expression d'idéologies.
- Les partis politiques contrôlent également les mass-medias. Même la radiodiffusion nationale qui

est étatique est sous le contrôle indirect, mais efficace, des partis politiques. Par les médias, les partis politiques pourraient réconcilier les Rwandais.

LA SITUATION SUR LE TERRAIN

Quand nous examinons les actions posées et les discours tenus jusqu'ici par les partis politiques, nous constatons qu'ils ont tout fait pour saper l'unité et la réconciliation entre les Rwandais. Leur rôle dans la réconciliation nationale a donc été négatif.

• Tout d'abord, en attaquant le Rwanda en 1990, le FPR a envenimé les relations déjà précaires entre les ethnies vivant au Rwanda. Les attaquants furent confondus avec les réfugiés tutsi. A l'intérieur du pays, la chasse à l'homme commença, et les Tutsi devinrent les cibles d'extrémistes hutu.

• A la naissance des partis politiques intérieurs, alors que ceux-ci devaient être des forums d'idées, des lieux privilégiés d'édification de la réconciliation, les partis politiques sont devenus par contre des champs de batailles, des facteurs de division d'une population déjà fortement traumatisée par la guerre. A tort ou à raison, les partis politiques ont été étiquetés régionalement ou ethniquement :

- le FPR a été qualifié de parti des Tutsi réfugiés;
 - le PL celui de leurs complices intérieurs;
 - le MRND celui des Bakiga;
 - le MDR celui des Banyandaga;
 - le PSD celui des gens de Butare;
 - la CDR celui des extrémistes Kiga, etc...
- Les divisions étaient d'ores et déjà initiées.

• Les meetings des partis politiques sont devenus des manifestations des violences verbales et même physiques. Sur les routes vers les points de rassemblements ou au retour de ces réunions, ces partis ont rivalisé pour organiser des cortèges de véritables guerriers, perchés sur des camionnettes ou dans les fenêtres des bus, armés jusqu'aux dents, et qui s'attaquaient à tout ce qui ne leur ressemblait pas.

• Le discours des partis politiques a souvent été provocateur. Témoins les propos suivants du Président du MDR : «*Gukanda interahamwe*» (Étouffer les adhérents du MRND, MDR); du Secrétaire national du MRND répondant à ces propos lors d'un meeting : «*N'oubliez jamais, Banyarwanda, n'oubliez jamais*». Le sommet fut atteint avec le discours du président du MRND (Président de la République) à Ruhengeri, le 15 novembre 1992, quand il a engagé la population sur la voie de la discorde en demandant aux «*Interahamwe*» de «*descendre*» (*kumanuka*). Ce discours fut repris, peu après, par M. Léon MUGESERA, Vice-Président du MRND dans la Préfecture de Gisenyi, dans un discours à Kabaya, dans lequel il invitait les militants du MRND à couper les têtes des Tutsi. Invitation qui fut suivie d'effets et qui causa plusieurs dizaines de morts.

• Les articles publiés dans les journaux contrôlés directement ou indirectement par les partis politiques furent d'une extrême violence. Des injures graves et des diffamations sont devenues légales. Les caricatures qu'on retrouve dans ces journaux ont rivalisé de grossièreté et de méchanceté. Il en est de même des tracts distribués dans les rues.

• A un certain moment, les partis politiques ont failli mettre en danger le Rwanda comme Etat-nation, parce qu'ils ont ébranlé la cohésion qui doit exister entre les citoyens d'une même nation. Ils

ont divisé les Rwandais en deux groupes distincts: celui des vrais patriotes et celui des «ennemis de la nation et leurs complices». Deux Rwandais qui se rencontrent aujourd'hui à l'étranger s'interrogent d'abord sur la couleur politique de l'un ou de l'autre, avant de se parler.

• Les partis politiques ont mis sur pied des associations de jeunes gens qui, au départ, étaient destinées à animer les meetings, mais qui sont devenues rapidement des véritables milices armées. De vrais voyous ou même de véritables bandits et des terroristes-nés ont infiltré ces jeunes rendant l'insécurité totale un peu partout dans le pays.

• Certains partis ont même été accusés de poser des mines, de lancer des grenades dans les lieux publics, et d'organiser d'autres actes terroristes. C'est dire qu'en plus de saper l'unité nationale, certains partis sont devenus d'authentiques associations de malfaiteurs, en semant la terreur dans la population.

• La concurrence entre les partis politiques a engendré une façon malsaine de contraindre les gens à adhérer à leurs partis. Le recrutement par la force a violé certaines consciences en obligeant les citoyens à s'inscrire dans les partis qu'ils n'avaient pas choisis, ce qui a faussé le jeu de la démocratie et engendré des mécontentements profonds entre des voisins jusque là sans problème.

ENCORE UN BRIN D'ESPOIR

Cependant, dans l'ensemble, le rôle des partis politiques a tout de même été important dans le premier

pas vers l'édification d'un Etat démocratique. Ils ont libéré le discours. Et puis, il n'est pas encore tard pour eux d'utiliser les énormes moyens de persuasion dont ils disposent pour ressouder les coeurs et organiser la réconciliation nationale.

Et si vraiment il était trop tard, si la réconciliation nationale s'avérait impossible, eu égard à la profondeur des divisions, les partis politiques pourraient instaurer au Rwanda un Etat de droit, un Etat où, certes, les gens ne s'aiment pas tous, mais où ils cohabitent dans la paix et le respect mutuel, sous le contrôle des lois justes, d'une police active et d'une justice qui fait son travail. ■



**MURRI
FRERES S.A.R.L.**

FIAT

FIVECO

PIRELLI

**ELECTROMENAGERS
ARISTON**

75079 - 73538

75489 - 76358



Félicien NGANGO

Le Rwanda était une nation, mais cette entité est régulièrement menacée chaque fois qu'un pouvoir favorise l'une des composantes sociales ou régionales. C'est le cas aujourd'hui. Le vrai remède consistera à instaurer un Etat de droit où le mérite primera sur toute autre considération.

POUR UNE RENAISSANCE DE LA NATION RWANDAISE

La problématique de l'unité nationale rwandaise comporte deux éléments : ou bien la nation rwandaise existait, mais elle est maintenant menacée d'éclatement, ou bien elle n'existait pas, et pour l'intérêt de ses composantes, il faut la créer. Ceci nous amène évidemment à définir la nation avant de savoir si, oui ou non, elle existait au Rwanda, ou si on peut la créer.

Selon plusieurs auteurs du droit international privé, la nation est un groupement ethnique, religieux, linguistique, économique, géographique, historique qui se caractérise par un vouloir vivre collectif, c'est-à-dire qui veut partager le même destin et qui se protège comme entité.

Il n'est pas nécessaire que tous ces éléments soient réunis à la fois pour que la nation soit constituée. Il suffit qu'un seul soit présent, mais soit cimenté par le vouloir vivre collectif.

Au Rwanda, le groupement des Banyarwanda habite un même territoire, parle la même langue et partage la même histoire. Il y a donc plus d'un élément pour constituer une nation, à condition, encore une fois, qu'il ait un vouloir vivre collectif et qu'il veuille partager le même destin.

LE RWANDA A-T-IL JAMAIS CONSTITUÉ UNE NATION ?

Oui. Le Rwanda a constitué une nation. Il suffit de le voir à travers son histoire, ses guerres de conquête, ses expressions de fierté, pour le déduire en toute aisance. Il suffit également de constater avec quelle fierté les Rwandais qui, par l'effet du partage interlacustre, se sont retrouvés sous la protection des autres Etats, se réclamant néanmoins d'être Rwandais, pour comprendre l'enracinement profond du sentiment national au sens sociologique du terme.

La fragilisation de ce sentiment a commencé le jour où une partie de la population rwandaise a commencé à constater que les bienfaits de la civilisation ne sont pas équitablement partagés. Cette fragilisation s'est accentuée le jour où le Mwami, symbole de l'unité nationale, a pris le parti d'une des composantes de la nation. Dans la suite, elle n'a pas été corrigée. Au contraire, quand le pays a changé de régime, les Rwandais ne se sont pas réconciliés avec eux-mêmes. Le nouveau régime a été senti comme spoliateur. Il a été combattu jusque dans les années 1967. Lui-même, pour se protéger, a fait appel au ralliement ethnique, et l'opprimé d'hier est devenu l'opresseur d'aujourd'hui. La volonté de vivre ensemble n'est restée qu'au prix de la soumission totale de l'ethnie tutsi à l'ethnie majoritaire hutu. Ce qui avait été senti comme une révolution, c'est-à-dire changement correc-

tif de la gestion et du partage du revenu national, est devenu, peu à peu, une source de conflit au sein de la classe qui a conduit la « Révolution ».

La région de Gitarama, d'où naissait le premier président, a du coup senti le droit de traiter les autres régions, non pas sur le même pied d'égalité, mais comme ses auxiliaires qui participeraient à la gestion du pays quand on le veut, ou qui peuvent en être retirés quand on veut également. Cette attitude a justifié une volonté de changement. A nouveau, il a été procédé à un coup d'Etat le 5 juillet 1973. La devise des putschistes, essentiellement du Nord du pays, était la paix et l'unité nationale. Ce coup d'Etat a été baptisé de révolution morale. Mais cette « révolution » a été aussi déviée de ses objectifs premiers. L'Etat a mis sur pied un système de partage du revenu national fondé sur l'équilibre ethnique et régional. Ce qui était équilibre ethnique est devenu ethnisme, et ce qui était équilibre régional est devenu régionalisme. Les prétendus opprimés de Gitarama sont devenus des oppresseurs de Gitarama.

REGIONALISME

Celui-ci peut être défini comme un sentiment aujourd'hui généralisé et traduit dans les comportements, y compris les comportements des officiels pour lesquels toutes les actions sont justifiées par le seul intérêt régional (sinon local).

Sous la Deuxième République, la région dite du RUKIGA (deux préfectures et demi), s'est comportée comme le clan des Banyiginya avant la Révolution de 1959. Elle a marginalisé les autres régions au point, - et c'est ridicule - de regrouper toutes les autres ré-

gions dans le NDUGA. Ces régions, par défense, ont acquis un vouloir vivre collectif. Le NDUGA de Gitarama a acquis la sympathie comme tous les martyrs. Ceux qui ont été appelés de Nduga (élargi) ont acquis le vouloir vivre collectif pour avoir partagé le même destin, ceux du Rukiga ont acquis le leur. Deux camps se sont créés. Ainsi, la nation rwandaise sapée par l'ethnisme et le régionalisme, est au plus bas niveau de son existence.

REMEDES

• Le premier remède est une véritable révolution. La véritable révolution est celle qui s'investit dans les principes de l'égalité devant la loi, du partage équitable du revenu national, de la reconnaissance de la personne humaine comme le centre et la finalité de l'action politique. La véritable révolution est celle où il n'y a ni suzerain, ni seif, ni seigneur, ni vassal, ni oppresseur, ni opprimé. C'est celle où le pouvoir est confié à une entité abstraite : l'ETAT, et qui doit le gérer pour tous. Celle où le faible est protégé et où le fort n'est pas au-dessus de la loi. La véritable révolution est celle qui crée de la place pour tous.

Pour arriver à cette révolution, il faut arriver à l'unité nationale, c'est-à-dire un vouloir vivre collectif de toutes les ethnies et de toutes les régions. Et à la base du vouloir vivre collectif, se trouve la réconciliation. Les ethnies doivent donc se reconcilier entre elles, de même que les régions.

Pour arriver à une réelle réconciliation, il faut bien identifier le différend qui les sépare. A notre

avis, ce différend n'est rien d'autre que l'exercice du pouvoir et ses effets.

• Le deuxième remède consiste à confier le pouvoir à ceux qui en font l'usage au service du bien commun. On crie aujourd'hui que le pouvoir doit être partagé. Cela est vrai dans la mesure où le partage implique la garde-fou aux abus du pouvoir totalitaire. Sinon, il faut le confier à ceux qui montrent qu'ils en useront pour l'intérêt de tous.

• Le troisième remède réside dans une planification du pays qui ne doit pas tenir compte de l'origine ethnique ou régionale des dirigeants, mais de la population et de ses besoins essentiels. A savoir : avoir à manger en suffisance, se faire soigner et s'instruire.

• Le quatrième remède est que ce pays doit laisser les personnes s'exprimer et s'épanouir. La personne humaine doit être au centre, et non son groupe d'origine. Le pays doit encourager l'excellence. Tout pays qui n'a pas d'élite meurt. Car, on ne peut pas condamner tout le pays à penser la même chose. Quand tout le monde est du même avis, c'est que personne ne raisonne, c'est qu'on a cessé de vivre parce qu'on ne pense plus. On ne peut plus, sous aucun prétexte, sacrifier les personnes à leur groupe sous prétexte de les équilibrer.

• Le cinquième remède consiste à éduquer les Rwandais à apprendre à juger les compétiteurs du pouvoir. Non pas par leurs origines, mais par leurs projets de société, par la façon dont ils abordent les problèmes du moment, et les solutions qu'ils proposent. Winston Churchill disait que la différence entre un politicien et un homme politique est que le premier pense aux élections prochaines et le deuxième aux générations futures. ■



Octave UGIRASHEBUJA

racés, ethnies, nations, couleurs et langues peuvent entreprendre la mission de réconciliation et d'unité des Rwandais.

LES RAISONS DE NOS CONFLITS ETHNIQUES

L'épreuve de la guerre, qui a été un révélateur impitoyable des sentiments qui dormaient au fond de nos coeurs, a fait de la plupart d'entre nous (si pas de tous) des écorchés-vifs. Nos blessures saignent encore, il serait cruel de les irriter. Il est cependant impératif de les connaître, de les voir, pour leur appliquer le baume de la grâce. Car nous croyons profondément que « là où le péché a proliféré, la grâce surabondera » (Rm 5,20).

Il est clair que la situation que nous vivons provient de notre être pécheur et de notre résistance à la grâce. Un religieux qui ne peut plus porter son

Le présent texte n'a rien

d'un travail scientifique.

C'est un humble regard sur

une réalité très complexe.

Son but est uniquement d'ai-

der à l'amorce commune d'un

examen de conscience qui doit

nous préparer à une véritable

conversion. C'est là une tâ-

che redoutable que seule la

volonté divine permet d'en-

treprendre. C'est par la grâ-

ce divine que les frères et

les soeurs de plusieurs

des raisons de nos conflits ethniques

frère ou sa soeur parce qu'ils ne sont pas de la même ethnie, doit avouer qu'il n'est plus nourri par la prière et qu'il est devenu, quelque part, sourd à l'appel que Dieu lui adresse. On a dit que souvent les problèmes de vocation (malaise, incertitude...) apparaissent dans une agressivité gratuite vis-à-vis des consœurs ou des confrères. A ce moment, le prétexte de la différence ethnique ou du régionalisme est le plus facile à afficher, étant donné l'atmosphère politico-sociale du pays tout entier. On peut dire ceci : réconciliions-nous = convertissons-nous, revenons au Seigneur.

NOTRE PECHE FONDAMENTAL : L'EXCLUSIVISME (EGOISME DISCRIMINATOIRE)

Ceci dit, notre péché collectif est l'intolérance exclusive, l'egoïsme discriminatoire. C'est en réalité, pour moi, le péché originel sur lequel nous serons jugés (On connaît la description du dernier Jugement faite par Louis EVELY : inclure l'autre et tous les autres dans mon bonheur, c'est le paradis. Exclure un seul de mes frères, c'est l'enfer). La volonté viciée et vicieuse d'exclure l'autre parce qu'il n'est pas comme moi et qu'il me gêne, c'est le péché de Cain qui nous poursuit. Chez nous, cela prend principalement la forme du racisme ethniste, artificiellement entretenu, mais tellement bien entretenu et régulièrement attisé que personne n'y échappe.

Confessons donc que nous sommes tous exclusivistes : le Blanc excluant le Noir et vice versa ; le Mukiga éjectant le Munyanduga et vice versa... Mais toutes ces discriminations se trouvent momentanément cristallisées dans l'intolérance hutu-tutsi. C'est bien celle-là que nous avons à combattre ensemble. Je dis

bien «ensemble», car le racisme est avant tout un péché collectif, un egoïsme collectif. Des individus hutu et tutsi peuvent vivre et vivent effectivement en amitié profonde, en alliance de sang (cela s'est tous jours fait), mais chacun est happé par son groupe qui l'oblige à réagir violemment, à parler et à se comporter en ennemi de l'autre. Je n'ai pas besoin de donner des exemples qui abondent dans le discours politique de ces années de guerre. Je dis donc que ce péché collectif exige une conversion collective.

LE REMEDE : UNE CONVERSION COLLECTIVE

C'est-là exactement, et pas ailleurs, que nous, religieux et religieuses ensemble, devons témoigner du salut en Jésus-Christ. Le lieu de combat où il faut intervenir d'urgence, la nuit obscure où il faut porter la lumière et l'espérance, c'est pour nous, la nouvelle évangélisation. Que ceux qui nous fréquentent et nous connaissent, puissent dire de nous : «Voyez comme ils s'aiment, se portent, s'acceptent, dans leurs communautés, leurs congrégations». Nous serons alors, dans le Rwanda d'aujourd'hui, efficacement porteurs d'espérance. Et je crois que pour cette mission, nous avons les grâces nécessaires. Et puisqu'il s'agit d'un exclusivisme principalement à base raciste, il nous faut lucidement, clairement et courageusement, reconnaître notre racisme «hutu-tutsi» et établir, avec la grâce de Dieu, une stratégie pour combattre cette structure de péché. Avouons que nous sommes dans un pays où la discrimination raciale se pratique quasi légalement, sans scrupule et sans crainte (quelquefois même avec fierté). Et nous, au lieu de la critiquer, nous essayons honnêtement de la justifier. Un document de la Commission Pontificale «Justice et Paix» de

1989, intitulé «*L'Eglise face au Racisme*», dit ceci en conclusion :

«*L'Eglise s'attache surtout à changer les mentalités racistes, y compris à l'intérieur de ses propres communautés. Pour sa part, elle fait d'abord appel au sens moral et religieux de l'homme. Elle formule des exigences en usant de persuasion fraternelle, sa seule arme. Elle demande à Dieu de changer le cœur. Elle offre un espace de réconciliation. Elle souhaite la promotion d'initiatives d'accueil, d'échange et d'entraide à l'égard des hommes et des femmes à d'autres groupes ethniques. Dans cette gigantesque entreprise de la fraternité humaine, elle a pour mission d'apporter un supplément d'âme. Malgré les limites pécheresses de ses membres, hier et aujourd'hui, elle a conscience d'avoir été constituée témoin de la charité du Christ sur terre, signe et instrument de l'unité du genre humain. Le mot d'ordre qu'elle propose à tous et qu'elle essaie de vivre est: 'Tout homme est mon frère'» (La Croix-L'Événement, 11 juin 1989, p. 33).*

Ce qui est ainsi dit à tous les chrétiens doit être adressé, de façon toute spéciale, aux personnes consacrées au sein de l'Eglise. Or, nous savons que dans nos communautés et congrégations, cet esprit de discrimination raciste se manifeste aussi, au grand scandale de ceux qui attendent (ont droit d'attendre) de nous autre chose : amour, tendresse, et miséricorde.

INFORMATION AU POUVOIR POLITIQUE

L'on peut confesser, me semble-t-il, sans trop d'injustice, que l'Eglise du Rwanda (et, par consé-

quent les religieux) a toujours été complaisante avec le pouvoir politique de ce pays, pouvoir politique caractérisé précisément par son attitude discriminatoire.

• *Au temps de la monarchie et de la tutelle belge, elle était colonialo-monarchiste. Or vous savez que cette époque est connue pour avoir privilégié de façon manifestement exagérée ce que l'on appelait «les grands du royaume», les Tutsi proches de la famille royale (tutésation à outrance des structures administratives et sociales). En conséquence, elle a marginalisé les intérêts hutu en général. L'Eglise, alors très puissante, a très longtemps avalisé cet état de choses.*

• *Avec l'avènement de la République, l'Eglise (les religieux) s'adapte à la nouvelle situation dans la gestion des ethnies. Vous connaissez les circonstances pénibles de la naissance du nouvel ordre rwandais qui exigeait l'exclusion des Tutsi (mort, exil à l'étranger, marginalisation politique et sociale). L'Eglise, et par conséquent les religieux, toujours influents, ont avalisé cet état de choses.*

L'on peut dire que l'Eglise du Rwanda (hiérarchie et religieux) a été autrefois colonialo-monarchiste convaincue, puis fervente parnethutiste et enfin frère MENDISTE... avec toutes les conséquences que vous devinez pour la question de l'exclusivisme ethnique. La collusion et la complicité avec le pouvoir politique est toujours, dans l'histoire de l'Eglise, source d'ambiguïtés multiples. Quant aux religieux, ils savent que leur projet de vie a pris l'importance au IV^e siècle, lors de la naissance de la monarchie impériale chrétienne de Constantin. C'est alors que des hommes et des femmes ont pressenti, et puis vu, l'embourgeoisement de l'Eglise des catacombes et des martyrs et se

sont retirés de ce monde. Ils l'ont contesté. Ils ont très vite saisi l'ambiguïté des privilèges nouveaux du point de vue de leur liberté et de leur témoignage.

«La mission de l'Eglise doit s'exercer en dehors de tout conditionnement politique, économique et social».

(Cardinal Etcheberry dans son message à Mgr Thaddée NSENGIYUMA, le 19 septembre 1992).

Je crois que - du moins pour la question précise qui nous occupe - nous n'avons pas, nous religieux, été capables de jouer notre rôle d'instance critique, vis-à-vis des différents régimes, et Dieu sait pour- tant s'ils charriaient des scories et des injustices ! On n'a pas entendu de voix s'élever en discordance avec le pouvoir, sauf quand celui-ci declinaît et se trouvait aux abois. Nous avons toujours pris la cou- leur politique du moment, repris intégralement les analyses socio-politiques du régime - notamment et principalement dans la gestion de nos différences eth- niques - alors que nous savions très bien leur esprit partisan (toute politique poli- cienne est partisane).

Voilà, me semble-t-il, notre premier péché. Actuel- lement encore, nous avons beaucoup de peine à nous démarquer de la pensée officielle et de la propagande en la matière.

L'ESPRIT GREGAIRE

Nous avons adopté, dans nos communautés et congré- gations, l'opinion officielle, sans plus, et nous avons eu des attitudes discriminatoires vis-à-vis des autres, comme si cela était normal et juste. La pres- sion extérieure à laquelle nous étions trop branchés nous obligeait à juger nos frères et nos soeurs en tenant compte d'abord de leur appartenance ethnique; qu'il s'agisse de l'élection de supérieurs ou de l'at- tribution d'autres responsabilités. Parce que cela se fait dans la politique générale du pays... ou pour ne pas avoir des ennemis de la part des autorités politi- ques. Réalisme ? Opportunisme ? Je ne sais. Ce que je sais, c'est que si nous avions affirmé sereinement notre cohésion autour des valeurs évangéliques de vé- rité et de justice, nous aurions échappé à cette fa- talité (non peut-être sans quelque persécution, ce qui est normal) et nous aurions aidé beaucoup d'autres à sortir de cette spirale de racisme artificiel.

Espérons qu'avec l'avènement du pluralisme politi- que, l'Eglise, nous tous, aurons le courage de faire entendre une voix proprement d'Eglise, une parole claire et nette, inspirée par l'Evangile et le respect de tout homme. La dernière lettre des évêques : «La paix et la réconciliation des Rwandais» ouvre une brè- che dans ce sens-là. Espérons que le temps est venu où l'Eglise prendra des initiatives d'Eglise, sans cher- cher une quelconque faveur du pouvoir politique.

Je le dis, et j'insiste, selon certaines analyses qui me semblent pertinentes, le racisme au Rwanda est un racisme du pouvoir politique et économique. Le peuple rwandais des collines n'est pas raciste. Ici les gens partagent, en plus des mêmes langue, culture, et religions, les mêmes soucis. Mais à cause des intérêts démesurés de pouvoir et d'avoir de certains groupes, on incite tout le peuple à être raciste, on oblige à se comporter en raciste. Et nous-mêmes, nous sommes victimes de cette incitation insidieuse. Prenons-en conscience et libérons-nous.

FAUTE D'OMISSION

Alors que nous, religieux, en général, nous avons l'avantage d'une formation intellectuelle de qualité, l'avantage d'acquiescer un esprit ouvert de par nos nombreux contacts avec l'étranger, et l'avantage d'une expérience religieuse soigneusement entretenue et renouvelée... nous n'avons pas (ou pas suffisamment) initié une réflexion ou une analyse objective des conflits et des injustices que le pays connaît depuis longtemps, et dont le conflit ethnique est le plus apparent. Nous nous sommes contentés d'avalier les thèses officielles. Nous essayons à peine de sortir de cette léthargie.

N'est-ce pas ce que constatent nos évêques, dans leur récente lettre pastorale, quand ils écrivent :

«Chers chrétiens, les difficultés présentes sont la conséquence des négligences passées. Elles sont la conséquence d'un parti-pris de laisser-aller. Elles sont la conséquence de l'avidité et de l'égoïsme. Elles sont la conséquence de nombreuses impatiences qui nous empêchent d'approfondir quoi que ce soit.»

Elles sont les conséquences de nos dérobades à la vérité et notre culte de mensonge» (La paix et la réconciliation des Rwandais, p. 7. C'est moi qui souligne).

Plus loin, les évêques ont encore cette phrase qui nous interpelle de plein fouet :

«Utilise l'intelligence reçue de Dieu pour améliorer tes réalisations plutôt que de les bâcler» (idem., p. 8).

Je crois sincèrement que nous n'avons pas suffisamment utilisé notre liberté et notre intelligence (c'est ce que j'appelle péché d'omission) et que, par conséquent, notre responsabilité est énorme dans les difficultés que nous connaissons. Nous sommes toujours surpris par les catastrophes. Ainsi, à propos de la guerre que nous vivons actuellement, le Cardinal Roger ETCHEGRAY écrivait à Mgr Thaddée NSENGIYUMVA, le 12/9/1992 :

«Les affrontements armés ont été précédés par des tensions, des oppositions, voire des discriminations, qui se sont manifestées, hélas, entre les citoyens du Rwanda pendant une longue période... La guerre est le fruit pourri d'une situation qui n'est pas arrivée à produire des relations harmonieuses entre les membres d'une même communauté nationale, au-delà des appartenances à des groupes ethniques ou politiques divers.»

LE PROBLEME DES REFUGIES

Nos évêques nous parlent de «parti pris, de laisser-aller... qui nous empêchent d'approfondir quoi que

ce soit» ! Ainsi du problème des réfugiés. A mon avis, il n'a jamais fait l'objet d'une analyse sociologique, humaine et pastorale approfondie dans l'Eglise et les communautés religieuses.

Pendant plus de trente ans, nous l'avons ignoré ou écarté de nos esprits. Et pourtant, il suffisait de réfléchir un peu pour y voir une redoutable bombe à retardement. La bombe éclata le 1er octobre 1990. Très significativement, l'Eglise universelle (le Saint-Père et d'autres Supérieurs généraux) nous invitaient avec une insistance prophétique à prêter une attention spéciale au drame des réfugiés.

Pour le carême 1990, le Pape Jean-Paul II demandait à tous les chrétiens d'en faire une question prioritaire dans sa lettre *«Accueillons prioritairement les réfugiés»* (Documentation Catholique, 18 février 1990, pp. 152-153).

«Au début de ce carême, j'implore la richesse de grâce et de lumières qui rayonne de la Passion et de la Résurrection rédemptrices du Christ, afin que, dans toute l'Eglise, chaque personne et chaque communauté, ecclésiale ou religieuse, puisse trouver l'inspiration et l'énergie nécessaire pour réaliser une solidarité concrète avec nos frères et soeurs exilés et réfugiés, afin que les réfugiés trouvent dans le soutien et l'intérêt fraternel de tous, un réconfort qui leur permette de poursuivre leur marche difficile en retrouvant la joie et l'espérance» (p. 153).

Le Saint-Père qui allait visiter le Rwanda quelques mois plus tard, ne prophétisait-il pas pour notre pays qui connaissait un grave problème d'exilés (les plus anciens d'Afrique) et qui allait être confronté au

drame d'un million de déplacés ? Et pourtant, cette parole du Pape n'éveilla aucun écho chez nous.

Le Pape a tout récemment écrit un long message intitulé : *«Les réfugiés : un défi à la solidarité»* (1992). Et plus récemment encore, il y a eu la «Consultation de Lusaka 1993 sur la pastorale des réfugiés en Afrique». Mgr Misago représentait le Rwanda à ces assises.

Au plan régional, rappelons la réunion des «Délégués de la hiérarchie catholique des Burundi, Rwanda, Tanzanie, Uganda et Zaïre» du 29 septembre au 2 octobre 1991. On voulait se concerter sur l'aide à apporter aux réfugiés et aux migrants de tous bords. Nous attendons la mise en pratique des décisions prises lors de ces assises.

Au plan national, il y a eu le «Message des Evêques catholiques du Rwanda à l'occasion du Nouvel An 1992», significativement intitulé *«La réconciliation avant toute chose»*. Aux pages 6-9, nos pasteurs ont parlé en des termes courageux, du «retour en paix des réfugiés» (Je vous prie de lire ces lignes). Quel a été le suivi de cet appel chez nous, les religieux ?

Nous qui devrions être ces hommes et ces femmes à qui on demande «Vieilles, où en est la nuit ?», nous ne veillons pas. Nous nous contentons de répéter ce qu'on chante sur les ondes nationales à propos de ces centaines des milliers d'apatrides : *«Ils ont fui la paix, ils ont eu peur de la démocratie, qu'ils restent là où ils sont !»*

Je voudrais donc dire que le problème des réfugiés et des déplacés ne peut pas être pris à la légère. Il est, et reste, le thermomètre de notre péché : l'intolérance, l'exclusivisme, le laisser-aller qui nous

empêche d'approfondir quoi que ce soit, l'inféodation au pouvoir politique qui nous interdit de penser par nous-mêmes. C'est un mal dont il faut attaquer les racines. Un autre exemple (de péché d'omission) dans le même registre : la politique dite d'équilibre ethnique et régionaliste (dans l'emploi et l'enseignement). Nous nous rendons clairement compte qu'il s'agit d'une discrimination, mais, à cause de notre collusion avec le pouvoir, nous avons longtemps gardé un silence complice là-dessus ou avons essayé de le justifier. Il est évident que c'est là une situation d'injustice, génératrice, à la longue, de violences regrettables. La non-violence évangélique nous fait l'obligation de prévenir, pour le neutraliser, tout germe du conflit. Plus qu'une autre société civile, nous en avons les moyens, nous, religieuses et religieux.



Les animateurs de la Session de la Non-Violence Active et Évangélique, du 21 au 25.1.1993, à Kigali. Mme GASS-MAYR et M. Brunot ELIAT en compagnie du Père Henri BLANCHARD (à gauche)
(Photo DIALOGUE)

APPEL PATHÉTIQUE

D'abord à mes compatriotes religieuses et religieux rwandais. Dans cette gigantesque aventure, nous sommes les premiers concernés, les premiers responsables. C'est d'abord à nous d'apporter un supplément d'âme et de créer un espace de réconciliation. Ne nous dérobons pas.

Pour ce faire, retournons à la source de notre vocation (appel à être des hommes et des femmes pour Dieu et pour les autres), et que nos paroles, dans ce domaine de relations interethniques, reflètent toujours une volonté de compréhension et de pardon. Si dans la société politico-sociale, les Tutsi se disent et se savent marginalisés, rejetés et persécutés par les Hutu, ceux-ci, à leur tour, se disent et se savent méprisés, agressés par les Tutsi. La guerre, avec ses conséquences dramatiques, est venue exaspérer ces sentiments. Tout pousse les gens, manipulés par les propagandes politiques, à l'intolérance radicale.

Dans nos communautés, faisons de cette situation un «kairos» de conversion. Vivant pour les valeurs évangéliques, et non point pour des ambitions politiques, nous pouvons faire de ces griefs respectifs des motifs de tolérance. Mon frère souffre autant que moi. Et celui que je considère être plus raciste est en réalité le plus malheureux : il mérite aide et miséricorde. Créons cet espace de réconciliation en évitant les rumeurs partisans pour parler, en toute franchise et respect, de ce qui arrive et le porter dans notre prière. Peut-être Dieu prendra-t-il pitié de nous ?

Mon appel s'adresse, ensuite, à nos soeurs et frères non-rwandaïes. Ils devraient être les intermédiaires, les médiateurs entre les deux ethnies. Mais je constate qu'ils échappent rarement à la tentation de prendre unilatéralement parti. Par commodité politique ou par option réfléchie, certains deviennent plus hutu que les hutu eux-mêmes, d'autres, forcément moins nombreux, défendent très haut la cause des tutsi, en oubliant les autres. Il est clair que nous leur demandons, si cela était possible, qu'ils se maintiennent au-dessus de la mêlée, pour nous aider à rester objectifs dans nos jugements et modérés dans nos sentiments.

ETRE UN G.O.M.N. SPECIAL

Hélas, nous savons qu'au Rwanda, peut-être plus qu'ailleurs, et surtout dans les circonstances actuelles, nous avons tendance à classer chaque personne et chaque groupe sans appel. On est pour nous à 100 % ou l'on est contre nous. Cela rend très inconfortable la position de l'expatrié qui voudrait comprendre objectivement notre situation et nous aider tous. Il est impitoyablement rejeté par les deux ethnies. Voilà pourquoi l'expatrié religieux - et on le comprend - préfère opter clairement pour le parti le plus intéressant, le plus commode ou le plus rentable.

En réalité, ce que nous demandons aux expatriés, c'est cela que nous devrions faire collectivement, comme religieux, être ce groupe d'hommes et de femmes de médiation entre les deux groupes antagonistes. On sait qu'il existe au Rwanda actuellement un Groupe d'Observateurs Militaires Neutres (GOMN), chargé d'observer le comportement des deux belligérants en vue de départager les torts, lors d'incidents malheureux.

Nous, religieux, nous pourrions être un GOMN spécial, non point «force d'interposition» mais «force de cohésion et d'unité entre fils de ce pays», en créant à tout moment un espace de réconciliation. Cela est possible, grâce à la nature de notre vocation comme, grâce aussi au fait que la plupart de nos congrégations comprennent les deux ethnies et des expatriés. Notons toutefois que médiation ne veut pas dire «équilibrisme» : cette tendance à faire en sorte que, dans chaque incident, les torts et les mérites soient forcement, également et concomitamment, partagés. Je crois que, partout et toujours, seule la vérité et la justice sont salvatrices et réconciliatrices.

VOULOIR LA RECONCILIATION

Parmi nous, il y a des gens qui nient catégoriquement que la réconciliation soit possible, à cause de leur expérience du passé ou d'ailleurs. Leur scepticisme alimente la haine exterminatrice des extrémistes de tous bords qui, eux, ne veulent pas de la réconciliation et qui affirment qu'il n'y a pas de négociations possibles. Certes, nous traversons la période la plus noire de nos relations, à cause de la guerre et de ses conséquences. Tous les nerfs sont à vifs. Mais si nous croyons en Dieu et nous croyons en l'homme. Et si quelqu'un nous dit que ce que nous entreprenons aujourd'hui est d'avance condamné à l'échec, il faut lui dire : «Arrière Satan !» C'est la plus païenne des réactions ! Il n'est jamais permis de désespérer.

Nous savons - et nous le vivons actuellement - qu'il est infiniment plus facile de détruire que de construire, de semer la zizanie et la haine que de créer une atmosphère de réconciliation et d'amour. Ironiser à propos des personnes et se moquer de tout,

est à la portée de n'importe qui, mais discerner la vérité et identifier des gestes authentiques de justice, cela demande lucidité et courage. J'aime citer ce passage du fameux «Rapport de la Commission International d'Enquête...»

«La Commission ne voudrait pas clore ce rapport sans saluer les nombreuses autorités qui, à titre individuel et courant des risques importants, ont fait preuve, avec les pouvoirs dont elles disposaient, d'un courage qui a sauvé de nombreuses vies et permis des libérations : procureurs, bourgmestres, gendarmes et militaires, fonctionnaires, etc... Elle insiste également sur le fait qu'elle a observé l'existence des liens très forts entre les membres des différentes ethnies. Beaucoup de Tutsi ont été prévenus, cachés, protégés ou sauvés par des Hutu, dans leurs persanes et leurs biens. Des Hutu ont payé ces actes de courage de leur vie. La Commission tient enfin que c'est également au péril de leur vie que de nombreuses personnes ont témoigné devant elle, afin de permettre la manifestation de la vérité» (Edition du CLADHO, p. 97).

On parle trop peu de tels gestes, tandis que les cris de la C.D.R. sont répercutés par tous. Devenons les hérauts du bien qui est là. L'espérance n'est pas éteinte. Au contraire, cette guerre est une occasion de conversion. La tâche que nous entreprenons aujourd'hui, et que peut-être nous sommes les seuls à pouvoir amorcer, dans les circonstances que le pays vit, cette tâche doit être résolument volontariste, soutenue par tous les moyens, parce qu'elle va dans le bon sens, dans le sens de la vie et de la volonté de Dieu. ■



Evariste GATERA

En prêtant serment, le roi s'engageait à être le «Père de la nation» et même à payer de sa vie si l'intérêt national l'exigeait. La figure du roi Mutara RUDAHIGWA est à ce point exemplaire. Malheureusement les autorités intermédiaires gachaient souvent l'action du souverain et rendirent le peuple mécontent du régime monarchique. D'où la révolte contre son successeur, Rigeri NDAHINDURWA et l'avènement de la Première République, née des rancœurs et des haïes entre Rwandais. La Deuxième République prêchera la Paix et l'Unité Nationale, mais ce ne seront là que des slogans vides de sens. Le multipartisme dans lequel nous avons placé tant d'espoir est venu prêter la haine et la destruction de tout. La restauration de l'Unité Nationale passe par la réconciliation des cœurs et l'instauration d'un Etat de droit.

L'UNITE NATIONALE AU RWANDA

L'unité nationale est, d'ordinaire, conditionnée au système de la vie sociale propre à chaque pays et suivant le degré de son évolution. Ce système tient avant tout des besoins essentiels de la population à desservir. C'est donc dire que l'existence de l'UNITÉ NATIONALE sera le résultat de la clairvoyance et des efforts de l'autorité dirigeante, consciente à la fois, de l'adage «L'UNION FAIT LA FORCE» et parlant, consciente de la nécessité de l'UNITÉ NATIONALE.

EPOQUE DU REGIME MONARCHIQUE

GENERALITE HISTORIQUE POUR LE CAS DES BAMI DU RWANDA

D'après les renseignements recueillis, les «ABIRU» (détenteurs des secrets du trône monarchique) attribuaient à chaque monarque des appellations suivantes d'une teneur parfois exagérée. «*Umwami si umuntu, ni umwitarura-bwoko, ni musangwa wa bose, ni Umubeyi w'u Rwanda, ni Umuvunyi w'igihugu, ni Nyagasani, ni Nyamugira Ubutangwa*», *n'izindi nyito...* [Le roi n'est pas une personne comme les autres, il est hors de toute race et de tout clan, il accueille tout le monde, il est le père du Rwanda, il est au secours du pays, il est le seigneur, c'est lui qui donne tout], et d'autres appellations...]. Ceci dans le but de former et d'exalter le jeune monarque à l'exécution totale de ses fonctions envers la nation.

Pour confirmer la teneur marquante de sa vie, des recommandations ainsi exprimées, le jeune monarque choisira le temps de prêter serment devant le tambour royal, le tout dernier étant KALINGA, et ce, en présence des «ABIRU» (les plus considérés pour cette cérémonie de haute valeur). Son serment, paraît-il, contenait, entre autres, ses promesses à la NATION : «*Je me comporterai dans ma vie en père de la NATION jusque même à sacrifier ma vie pour le bien-être du pays. Je n'ai plus d'autre famille que le Rwanda*». Ainsi donc il s'affirmait disposé à être tout à tous.

Comme on le sait, les promesses ou engagements ne sont pas toujours REALITE. Des défaillances issues de la faiblesse de tel ou tel monarque ont, parfois,

détourné celui-ci du bon accomplissement de ses engagements envers la NATION. Il reste vrai, néanmoins, que ces titres du monarque et leur invocation par la population, ainsi que les bons services, parfois rendus par le roi, étaient des symboles significatifs vis-à-vis de la masse populaire. Tout cela demeurerait comme un appât efficace pouvant favoriser l'UNITÉ NATIONALE, la population entière étant soumise à l'autorité même du Père commun de la NATION et à ses ordres.

Pour prévenir efficacement les méfaits des défaillances constatées, les ABIRU avaient, dans leurs statuts et entre autres missions, le pouvoir de décider la mort inopinée et irrésistible du Mwami défaillant, et ce, pour que la nouvelle intronisation assainisse, dans les meilleurs délais, la situation désapprouvée. L'argument fort et irréprochable d'alors était la croyance ferme au résultat conforme émanant de plusieurs consultations de devins et sorciers sur les prédictions des malheurs menaçant le pays. Cette révélation était nécessairement suivie de la cérémonie de «*GUJANGA* ou «*GUJARARIRA IGIHUGU*» (Cessation ou transmission du pouvoir) en acceptant sa propre mort. La soumission aveugle du monarque à une pareille décision, criminelle en soi, démontre à suffisance la détermination ferme du Père de la nation à préférer à sa survie les intérêts mêmes du pays.

LE REGNE DU MWAMI MUTARA RUDAHIGWA (1931-1959)

Il s'agit ici d'évoquer uniquement mes propres constatations des actes notoires posés par ce grand monarque en son temps critique, devant DEUX pouvoirs juxtaposés à la tête du pays : l'autorité dite indigène et l'autorité coloniale.

A mon sens, le mwami Mutara Rudahigwa a milité pour l'affermissement de l'UNITÉ NATIONALE. Ses faits influents se résument dans les points ci-après :

- Convaincu que bientôt tous les Rwandais allaient se convertir au christianisme, Mutara Rudahigwa saisit l'occasion pour servir d'exemple à la population rwandaise. Il fut baptisé en date du 17/10/1941, après un effort magistral, réalisé dans sa vie familiale et privée. D'où le surgissement massif et rapide vers la conversion de la population «Iriwuzumwami». [Puisque le roi l'a dit ! NDIR]

Cet événement paraît insignifiant aux inattentifs, mais pour moi, c'est un grand pas vers la solidarité et l'UNITÉ NATIONALE. En effet, depuis lors, on apprend massivement à lire et à écrire et le développement spirituel et matériel fait le souci des Eglises au Rwanda. Conséquence : le respect et l'amour envers Dieu, envers l'autorité administrative et envers le prochain, devenaient la préoccupation principale de l'enseignement. Sans oublier les bienfaits de la formation scolaire surtout aux petits et grands séminaires, à l'école normale et au Groupe scolaire de Butare (Indatwa) laquelle formation a donné les premiers dirigeants de la Première République.

- Ce monarque a successivement aboli ou fait abolir, et pour le bien de la population entière les coups des matraques ou des bâtons, des corvées de tout genre, le servage basé sur le gros bétail (UBUHAKE) et sur l'utilisation du terrain (UBUCERERWA et UBUKONDE). Cependant, le servage des terres dans les régions dites INKIGA a été momentanément maintenu et réservé à une étude plus approfondie, exigeant plus de tact et de temps sur le régime sacré de ces mêmes régions.

- Il a ensuite procédé à la nomination des «ABAHUTU» à la gestion du pouvoir administratif et aux divers services du pays dans tous les territoires :

- aux fonctions des sous-chefs et à titre exemplaire : MBONYOMUTWA Dominique, BICAMUPAKA, Ladislav SEKAYANGE, François-Xavier NAYIGIZIKI, Léonidas MUYANDAMUTSA, Michel NYAMURINDA, Landouald RWABUKWISI, GOMENIRO...

- aux fonctions de juges, greffiers et secrétaires : SEMAFARA successivement Président du Tribunal de territoire et vice-président du Tribunal du Mwami (Tribunal du Pays); Frodard MINANI, greffier au Tribunal du Mwami; Pierre SEKIMONDO, secrétaire au tribunal du Mwami; RWAGASANA, secrétaire du Conseil Supérieur du Pays; Gabriel... au Tribunal de Première Instance de Butare. HARERINKA (TWA) fut nommé à la tête de tous les ABATWA du pays. Il est chargé surtout de poursuivre leur éducation scolaire et sociale. Et pour renforcer son autorité sur ses dirigés et le respect de son autorité dans tous les cadres du pays, le Mwami pose un geste de soutien et de confirmation, par un don d'un troupeau de gros bétail. Pratiquement, HARERINKA devint «le Père commun des ABATWA».

- Mutara Rudahigwa tenait à s'approcher de la population et à résoudre rapidement ces problèmes :
 - Il allait souvent au Mayaga pour livrer, en compagnie des Abaturage, la chasse au gibier, activité intensifiée dans la période de la famine «RUZAGAYURA» (1941-1944) pour pouvoir offrir de la viande aux affamés.
 - Il créa un fonds de soutien pour le paiement du minerval des enfants des parents indigents ayant

réussi l'examen officiel d'admission au secondaire.

AUTRES SIGNES DE SON HUMANITE

Un jour d'audience pour diverses requêtes était réservé à son bureau de service administratif. Des piétons, et avant tout ceux venant de loin, y avaient priorité de réception et de réponse.

Des justiciables ABAKIGA surtout, qui réclamaient sa présence au procès et jugement de leurs causes, recevaient toujours son accord. Il leur réservait une fois par semaine, l'examen, l'instruction et le jugement des dossiers concernés.

En vue d'épargner aux justiciables un déplacement pénible à pied, le Tribunal du Mwami, composé de 4 membres, a reçu l'ordre du Mwami de se déplacer pour siéger, désormais, dans l'un des localités d'un tribunal de Territoire (Préfecture) de la région visitée. Le délai maximum pour la liquidation de tous les litiges était dans chaque territoire, de trois mois en général.

Pour soulager des voyageurs traversant le Rwanda, du sud au nord du pays en quête du travail en Uganda, ou au Zaïre (Congo), des bâtiments pour leur logement ont été construits à bord de la grand-route centrale, distante de quelque 30 km.

Une coutume du pays obligeait de donner du lait aux parents pauvres sans vaches laitières en cas de naissance de jumeaux ou à une mère dont le lait maternelle était insuffisant. Mutara RUDAHIGWA encouragea cette coutume.

Tout n'est pas rose cependant au cours du règne de ce monarque. En effet, entre lui et la population, il y avait des autorités intermédiaires, chefs et sous-chefs, dont quelques-uns se préoccupaient avant tout de leurs propres intérêts et maltrataient leurs sujets. Cependant, une fois que la faute était découverte, soit par l'autorité coloniale, soit par le Mwami, la punition était sévère (destitution, mutation). La restitution ou la réparation du dommage subi était exigée et exécutée sans délai devant une telle décision purement administrative.

Le temps est venu alors où les contribuables malmenés n'étaient plus intimidés. Ils commençaient à être conscients de leur droit à la défense, et osaient, dans ces conditions, introduire leurs plaintes, soit par voie administrative, soit par voie judiciaire.

Deux cas d'un châtement sévère me reviennent à l'esprit. Un sous-chef à Mabanza (Kibuye), le nommé BIRARO, disputait des champs (imigende) avec 5 ou 6 contribuables sous ses ordres. Il gagna la cause au tribunal de territoire de Gisenyi (Kisenyi), mais il la perdit devant le Tribunal du Mwami. Suite à ce fait honteux et à la fois scandaleux pour l'autorité, Mutara a immédiatement et devant le grand auditoire, prononcé la destitution sur place de ce sous-chef. Les parties gagnantes ont toutes sauté de joie dans le tribunal même. Ainsi la justice impartiale y trouvait son approbation publique et sociale. L'adage «Mwami si umuntu, ntiyica hica rubanda» [le roi n'est pas un homme, ce n'est pas lui qui tue, mais le peuple] y trouvait ainsi sa justification.

Un secrétaire au Tribunal du Mwami (du Pays) décourvert pour avoir cédé à l'exaction (Ruswa) et ce, au

cours de l'exécution de ses fonctions, fut démis d'office.

Ces deux exemples font montre de l'énergie ferme de ce grand personnage pour l'éradication de l'injustice dans le pays.

L'ÈPOQUE DU RÉGIME RÉPUBLICAIN DÉMOCRATIQUE

Les efforts fournis par le Mwami Mutara Rudahigwa pour faire avancer la population rwandaïse dans le progrès social et dans l'UNITÉ NATIONALE étaient en soi insuffisants à obtenir rapidement les bienfaits de la démocratie. C'est pourquoi sous le règne de son successeur, Kigeli NDAHINDURWA, la masse populaire s'agita, voire même se déclina contre le pouvoir en place et son régime monarchique. Le mouvement révolutionnaire était alors soutenu et dirigé par les leaders politiques nés dans le pays peu avant l'avènement de la Première République. Les conséquences de ces troubles massifs furent nuisibles au régime monarchique, qui fut désapprouvé. D'où l'enracinement et l'héritage des rancœurs et des haines entre Rwandaïses.

La Deuxième République, quant à elle, a débuté avec de bonnes intentions et de bonnes paroles «évangéliques» en prêchant à la population, selon sa DEVISE : «PAIX, UNITÉ et PROGRES». Tout le monde vibrerait avec ce slogan. Mais, hélas, dans la suite (in cauda venenum), la deuxième République en vint à se caractériser par, semble-t-il, un individualisme exagéré ne pouvant même pas supporter des antagonistes. Pire, sa course effrénée à la richesse individuelle outre mesure,omba dans la discrimination régionale et ethnique. Ainsi l'évangile de paix et d'unité nationale ne restait que «pendule» fixée aux seules lèvres comme un affi-

chage d'une étiquette sans marchandise. Comment alors, dans de telles conditions, parler d'une UNITÉ NATIONALE RÉELLE ? Il faut, peut-être, attendre l'avènement du multipartisme social pour supposer l'arrivée du rétablissement de l'UNITÉ NATIONALE agonisante.

Mais, dans l'entre-temps, la situation s'empire par :

- les meetings incendiaires des partis politiques qui viennent souvent semer la zizanie dans le pays. Ils excitent la masse à la révolte, la désunion, la haine, la tuerie et le massacre, le pillage, la destruction des biens meubles et immeubles, au mépris et à la désobéissance envers l'autorité administrative en place et envers la loi et les directives des autorités. Bref, l'équilibre de l'Unité nationale est, à ce jour, totalement perdu tant mentalement que moralement. Tous souhaitent le retour à la sagesse.

RESTAURATION DE L'UNITÉ NATIONALE

Pour parvenir à la restauration de l'UNITÉ NATIONALE au Rwanda, il y a lieu, d'après moi, de s'inspirer des recommandations suivantes :

- Le Gouvernement rwandaïse, les députés nationaux, les dirigeants des partis politiques, les cadres administratifs en général et toutes les Eglises du Rwanda, devraient tous conjuguer énergiquement et consciencieusement leurs efforts pour parvenir rapidement à la restauration totale de l'Unité nationale. Et pour ce faire, les moyens efficaces seraient :

- lancer tous et en même temps un élan d'inculquer à l'esprit des Rwandais la nécessité de la réconciliation des cœurs de tous les Banyarwanda. Tout moyen de communication à cette noble tâche (radio, journaux, meetings, instructions diverses) doit servir à cette fin salutaire pour tous.

- Mettre immédiatement en pratique ce qui suit: le sage principe démocratique, à savoir : au respect des droits de l'homme (tout homme sans exception), droit comprendre le respect mutuel de la personne humaine et de tous les biens; le partage équitable du patrimoine national en diverses activités du développement social, notamment pour l'éducation de la jeunesse en toute formation : intellectuelle, morale, et physique. Sur ce point de l'éducation de la jeunesse, le choix des éducateurs capables de favoriser l'UNITÉ NATIONALE s'avère strictement de rigueur.

- Toute autorité dirigeante du pays devra, en tout temps et en tout lieu, et suite à son serment public de servir fidèlement la NATION, se convaincre de servir d'exemple en tout devoir et en toute obligation, dûs au respect de son autorité et de sa noble mission.

- Dans ce système de concorde, choisi de commun accord et adopté, les dirigés ont le devoir important de collaborer à l'édification de l'UNITÉ NATIONALE par leur totale soumission à l'esprit de la loi et de toutes les bonnes directives, émanant de l'autorité nantie du pouvoir administratif du pays. C'est le seul remède, de leur part, d'éviter la mise à sac du pouvoir en place, par l'indiscipline et la révolte des dirigés.

- Des cas de non respect de la loi ou des instructions et directives de l'autorité, ainsi que le scandale de celle-ci, doivent désormais être châtiés sévèrement, sans exception non prévue par le législateur.

- La détention et l'usage interdit d'armes sont à dépister énergiquement et à punir sévèrement.

- Tous, aussi bien les dirigés que les dirigeants, doivent éviter toute cause du maintien forcé du pouvoir baptisé d'«*inaliénable*» tels ceux qui osent dire que «*le pouvoir est au bout du fusil*». Par réelle conviction est contraire au sens réel de la DÉMOCRATIE. De même, tout le monde devrait, sans hésitation, éviter toute cause du retard de la paix et de la sécurité publique, attendues comme préalables nécessaires à NOTRE UNITÉ NATIONALE. ■



INGOBOKA
ASSURANCES

**Une Société d'Assurances
également au service de
la population rurale**

INGOBOKA B.P. 916 Kigali

• ☎ 73700 - 73088

• Fax 74344

INGOBOKA travaille aussi dans tous
les chefs lieux de préfecture
dans les bureaux des Banques Populaires



UNE MEILLEURE FORMATION CHRETIENNE POUR TOUS

Les Centres de ressourcement chrétien et spirituel vous proposent leur programme de récollections et de retraites pour septembre-octobre 1993.

RECollections

- 05/09 : Centre Christus pour tous
- 12/09 : Centre Christus pour tous
- 19/09 : Centre Christus, pour le Groupe "Centre Christus"
- 19/09 : Maison St Benoît (Kigufi) pour tous
- 26/09 : Centre Christus, pour les prêtres, religieux(es)
- 26/09 : Remera-Ruhondo, pour tous
- 03/10 : Remera-Ruhondo, pour tous, en kinyarwanda
- 03/10 : Centre Christus, pour tous, en kinyarwanda
- 10/10 : Mater Carmeli (Butare) pour tous
- 17/10 : Gihindamuyaga, pour tous
- 31/10 : Centre Christus, pour les religieux(es)

RETRAITES

- 19-25/09 : Gihindamuyaga, pour tous
- 05-14/10 : Centre Christus, pour tous
- 10-16/10 : Gihindamuyaga, pour tous

ECOLE DE PRIERE

- 13-18/09 : Centre Christus



André COMBLIN

Pour se débarrasser du racisme, il faut d'abord procéder à un examen profond de sa conscience et de son comportement qui nous révèle notre moi profond, et nous fait comprendre que la guérison ne peut se faire qu'en communauté. Car c'est elle qui nous permet de sentir de l'aversion et même de la haine pour l'autre, par le fait qu'il est simplement là. Quant aux victimes, la réconciliation passe par le pardon, associé à la mémoire. Une mémoire du passé qui n'est pas au service de la vengeance ni de la culpabilité morbide mais pour vivre le présent et engager l'avenir. Et pour un chrétien, cette voie ne peut s'inscrire que dans la victoire pascalle du Christ.

COMMENT DEPASSER LES ELEMENTS RACISTES DANS NOS COMMUNAUTES

Il faut avant tout dédramatiser les conflits, reconnaître que l'homme étant ce qu'il est, le racisme est naturel et que son dépassement est le fruit d'une lutte quotidienne. Vouloir par conséquent dépasser les tensions relève de la prise de conscience de la vocation à l'amour universel.

Depuis toujours, l'étranger est un suspect. Il est autre et risque de devenir un ennemi. Il suscite une peur, inquiète, parce qu'on ne sait pas trop ce qu'il pense. Même son silence est interprété comme une menace. «Je ne fais pas entièrement confiance, me disait un responsable Murundi en parlant d'un collègue d'une

autre ethnie, parce que je sais qu'il va m'avoir, mais je ne sais pas encore comment». La différence est perçue comme agressive. «Il n'est pas comme moi, donc il est contre moi». Il faut ajouter à cela que je ne suis pas tout à fait innocent. Je suis égocentrique. L'autre menace mon égocentrisme. Mais une ethnie toute entière peut se considérer comme une ethnie privilégiée, n'admettant en dehors d'elle-même que des ethnies de second ordre, lesquelles sont considérées comme des humanités manquées.

La vie religieuse y fait-elle quelque chose ? Théoriquement, l'étranger est un frère envers qui je me suis engagé par vœux. Théoriquement, les liens tissés par la vie commune sont plus forts que ceux du sang. Mais dans la pratique, dépasser les liens viscéraux relève de la sur-nature, du plus-être auquel le consacré est appelé. Il est tellement plus facile de tenir l'autre à distance, de vivre entre nous et de sauvegarder notre confort et nos valeurs. Pour lutter efficacement contre le racisme, la simple persuasion ne saurait suffire. Il faut tenir compte de ses racines, c'est-à-dire de la peur, de l'insécurité foncière et de l'avidité qui sont, dans l'homme, la source de sa tendance à l'agressivité et à la domination. C'est donc contre les agressions et les dominations qu'il faut lutter. L'anti-racisme est une conquête, ne l'oublions pas, mais n'oublions pas non plus que le conflit est une partie intégrante de la croissance.

NON A LA HAINE, APPEL AUX PROPHETES

Une autre considération qui peut nous aider est de bien réaliser que le racisme n'est pas un déterminisme. Prenons un exemple assez neutre ici : la haine historique entretenue entre la France et l'Allemagne.

Comment se fait-il que la dernière guerre mondiale de 40-45, loin d'envenimer davantage la tradition d'innuité, a été l'occasion privilégiée de la réconciliation ?

En fait, c'est la jeunesse des deux pays qui a dit «NON» à la tradition de la haine. Une meilleure connaissance réciproque, des voyages et le goût inspiré par l'amoncellement des ruines morales et matérielles, tout a contribué à dire «NON» à la bêtise humaine qui mobilise ses énergies pour se détruire.

Mais, il ne faut pas oublier que la réconciliation a eu ses prophètes : le chancelier allemand Konrad ADENAUER et le général Charles DE GAULLE, deux chefs d'Etat traditionnellement ennemis, deux grands hommes aux vues larges et intelligentes, qui ont dit «NON» à la haine séculaire entre nos peuples, «OUI» A LA SOLIDARITE. Et ce fut ainsi.

Les prophètes sont des ponts de référence qui touchent les hommes en ce qu'ils ont de meilleur, en ce qu'ils sont de meilleur. Ils annoncent des temps nouveaux, ils disent «NON» aux traditions de mépris, de destructions morales et matérielles. Ce qu'il faut pour être prophète, c'est être grand ! être libre ! être incorruptible ! être là où ils sont attendus et désirés.

Nous aurions grand besoin de prophètes de réconciliation. Il faut prier Dieu qu'il en suscite ! Mais, direz-vous, en Europe, il s'agissait des pays différents, ici, c'est à l'intérieur d'un même pays que le conflit s'impose. Que nous ayons affaire à des pays ou à des ethnies n'y change rien. Ce dont nous avons besoin c'est d'une génération de jeunes qui disent «NON» AUX HAINES !

Nous avons ici, comme là-bas, des prophètes qui incarnent les temps nouveaux. Ici, ils ne se sont pas encore manifestés assez clairement.

GUERISON... EN COMMUNAUTÉ

C'est en communauté que je vais apprendre que je suis raciste. Elle est le lieu privilégié de la révélation de nos limites et de nos égoïsmes. Tant que je suis seul, je peux m'illusionner, croire que naturellement, j'aime tout le monde indistinctement. En communauté, il peut m'arriver de sentir des répulsions, et même de la haine, pour un frère et même pour une sœur sans savoir d'où ça me vient. Je sens que je refuse l'autre, je lui en veux d'être là, je lui reproche d'exister, d'être tout simplement ce qu'il est. Si je m'aperçois qu'il est ou qu'elle est d'une autre ethnie, je crois avoir trouvé la source de mon refus. Il est facile de mettre sous le compte de la race la différence insupportable. Ainsi beaucoup de refus de l'autre en tant qu'autre se cachent sous le couvert de la race. La race est un fameux cristallisateur des refus.

COMMENT ENTRER DANS UN CHEMIN DE GUERISON ?

Il faut être de plus en plus conscient de ce que l'on vit profondément. Pour moi, il n'y a que ceux qui sont attentifs à leur moi profond qui parviennent à guérir. Qu'est-ce que je trouve quand je sonde le fond de moi-même ? Pour ma part, un terrible besoin de me faire valoir. J'y vois la source des mépris de toutes formes de domination. Le racisme n'en est qu'un exemple.

On peut se faire valoir à titre individuel mais aussi en s'appropriant les mérites de son groupe ou de son ethnie. On se fait fort de toutes les forces de ceux avec qui on est en lien. Les différences raciales sont un terrain privilégié pour déployer l'esprit de domination ou d'écrasement de l'autre.

QUI VA M'AIDER À GUÉRIR ?

Pour moi, le lieu privilégié d'une honnête relecture du vécu racial est l'accompagnement, qu'il soit spirituel ou psychologique. Il me faut trouver quelqu'un qui écoute profondément, quelqu'un qui ne s'effraie pas des choses horribles que je vais lui confier, comme le désir de voir disparaître l'autre. Cela peut paraître impensable pour ceux qui ne se sont pas vraiment sondés. Le travail communautaire est conditionné par les degrés de vérité de chacun. Sans cette remise en question profonde, les efforts communautaires seront superficiels et finalement inutiles. Mais il pourrait être le lieu d'une prise de conscience. Quoi qu'il en soit, c'est toujours la vérité qui rend libre.

Méfions-nous des groupes qui n'ont pas encore exorcisé leurs peurs et qui font semblant d'être libres.

L'ILLUMINATION DE LA PAROLE DE DIEU

Le besoin de dominer les autres est aussi un sentiment fondamental qu'il nous faut décrypter si nous voulons aller à la racine du mal. En réalité, la société est l'espace où certains hommes dominent les autres. C'est une corruption initiale. Il n'est pas de

relation humaine qui ne soit contaminée par la domination.

Pour ce qui nous occupe, il s'agit de la domination raciale. Nous connaissons bien la domination des Blancs sur les «Hommes de couleur» et parmi ceux-ci la domination de certaines ethnies sur d'autres. Mais pourquoi une race ou une ethnie se considère-t-elle, ou est-elle considérée comme supérieure ? En général, parce qu'elle affirme une supériorité par une victoire politique ou militaire. C'est une victoire qui impressionne les membres de l'ethnie et les adversaires. Mais la victoire de l'un prépare la vengeance de l'autre et ainsi s'ouvre un cycle infernal de la violence. Ce que nous vivons au Rwanda aujourd'hui confirme ces propos.

COMMENT SORTIR DE CE CERCLE INFERNAL ?

Il faut, à un moment donné, une illumination qui nous fasse passer d'un monde fermé à un monde ouvert, d'une vision étriquée et égoïste et égocentrique à une vocation universelle. Elle seule nous fera sortir du cadre étriqué des discussions mesquines. Il faut un événement pour nous arracher à l'éternelle rituelle des comparaisons, des torts des autres et de notre patience à toute épreuve.

Si le mot **illumination** est gênant, disons **vision libératrice** ou encore une **vue entre des choses et des gens**. Quand, dans le cadre de la non-violence active, Jean Goss a refusé de tuer des ennemis, c'est parce qu'il avait reçu cette grâce intérieure, un cadeau du ciel, de pouvoir sentir intérieurement que la vocation de l'humanité était de construire une humanité fraternelle. Il a su à quoi il était appelé.

L'**illumination** ne se commande pas, mais on peut la désirer intensément et la qualité du désir engendre une certitude et une conviction d'être appelé à ce plus être où germe le monde nouveau.

Dans ce contexte, **LA PAROLE DE DIEU** devient **VIVANTE**. Quand la **PAROLE** a ainsi touché le cœur de l'homme, celui-ci est mobilisé pour une œuvre à accomplir.

CONDITIONS POUR UN VRAI CHANGEMENT

La communauté peut-elle affronter la question de l'interethisme ? Il y a affronter et affronter. Il y a le mode plus ou moins artificiel qui ne promet aucune conversion faute de vérité profonde. Pour moi, les conditions d'un vrai changement sont les mêmes que celles exigées pour un vrai discernement spirituel communautaire. L'essentiel se situe dans la qualité de liberté des membres et le désir de vérité.

Mais, le terrain est miné par la somme de blessures vécues par chacun. Il faudra donc, avec patience, entamer un chemin de guérison et de pardon.

C'est-à-dire, à la fois, que le chemin est long, mais qu'il débouche sur une réalité nouvelle un vrai renouvellement des relations entre gens différents sous bien des aspects, dont l'aspect ethnique.

Tout ce qui a été dit au sujet des relations interethniques peut être appliqué aux relations interraciales Européens-Africains. Les Européens portent des certitudes indéracinables sur la supériorité absolue de leur race. Ils portent en eux un modèle toujours actualisé d'un monde parfait. C'est avec énormément de candeur qu'on oublie toutes les horreurs du commerce

des esclaves et des guerres monstrueuses, pour affirmer face aux troubles et aux injustices : «ce n'est pas chez nous que les choses se passeraient comme ça». Entre les Blancs, on retrouve la gamme des mêmes complexes de supériorité avec ses insinuations méprisantes et ses rêves de domination culturelle ou économique. Le phénomène est universel.

LES DOUZE ETAPES DU PARDON AUTHENTIQUE

- 1° Ne pas se venger et faire cesser les gestes offensants;
- 2° Reconnaître sa blessure et sa pauvreté;
- 3° Partager sa blessure avec quelqu'un;
- 4° Bien identifier sa perte pour en faire le deuil;
- 5° Accepter la colère et l'envie de se venger;
- 6° Se pardonner soi-même;
- 7° Comprendre l'offenseur;
- 8° Trouver dans sa vie un sens à l'offense;
- 9° Se savoir digne de pardon et déjà pardonné;
- 10° Cesser de s'acharner à vouloir pardonner;
- 11° S'ouvrir à la grâce du pardon;
- 12° Décider de mettre fin à la relation ou se renouveler.

Les manières de se débarrasser du racisme ont les mêmes approches que celles utilisées pour se débarrasser du péché. Il faut d'abord se reconnaître humblement pécheur. On ne guérit pas les bien portants. Comme on cherche des pécheurs, on cherche des racistes. C'est une accusation assez rares. Pourquoi ?

Cependant, seuls les racistes repentants et pardonnés pourront créer une société accueillante aux différences.

Si on me demande quelle est la première urgence dans ce processus de réconciliation, je n'hésite pas à mettre l'accent sur la responsabilité de ceux et de celles qui ont une tâche de gouvernement. La possibilité d'une vraie réconciliation communautaire dépend en grande partie de leur liberté intérieure à ce sujet. Eux aussi sont appelés à faire la différence entre se dire libre et être libre. S'ils ne le sont pas, ça se sent, et ça se sait. C'est dur mais incontournable. Ils seront facilitateurs ou obstacles.

Il faut reprendre les douze étapes du pardon authentique pour entrer dans un vrai chemin de réconciliation intérieure. Quand les coeurs seront touchés, la communauté sera libre.

Terminons par un texte de Michel Hubaut, du journal «La Croix-L'Evenement» :

«La tradition chrétienne ne dissocie jamais pardon et mémoire. Mais cette mémoire n'est au service ni de la vengeance, ni de la culpabilité morbide. Nous devons faire mémoire du passé, non pour nous y complaire, pour entretenir nos amertumes et nos ressentiments, mais pour vivre le présent et engager l'avenir. Le pardon qui est père encore en l'avenir, malgré les blessures du passé, est un acte qui convertit aussi la mémoire collective. Pardonner, ce n'est pas oublier le poids des souffrances et du mal. La victoire pascal du Christ, visage du pardon de Dieu, n'a pas aboli le passé. Son corps glorifié garde les stigmates de la passion. En lui, la mémoire du péché n'est pas supprimée mais transformée par un nouveau présent !»



Pascal MUKENE

Depuis plus de six mois, OKRAM (Oxford Community for Famine Relief) dont le but premier est de lancer et de soutenir des projets de réhabilitation et de développement à long terme, a décidé d'axer son action dans notre pays sur la Non-Violence Active. Car, après analyse, l'organisme humanitaire de développement s'est rendu compte que tout développement est impossible dans un pays déchiré par la guerre, la violence, les haines ethniques et régionales. Pire, même le développement déjà acquis est détruit par toutes ces violences. Sans oublier qu'aucun processus démocratique n'est possible dans un pays où la population est gangrenée par des divisions de toutes sortes. C'est une de ces sessions, dans le diocèse pilote de Kabgayi, que nous relate le présent article.

UNE SEMAINE DE LA NON-VIOLENCE A LA PAROISSE ST ANDRE DE GITARAMA

Sous les bons offices de l'OKRAM, le diocèse de Kabgayi a organisé, dans certaines de ses paroisses, des séminaires de sensibilisation sur les droits de l'homme dans ces temps de démocratie (et de guerre) que traverse le Rwanda. J'ai eu la chance de participer à l'un de ces séminaires à la paroisse St André de Gitarama. La devise du séminaire traduisait bien le thème central qu'était la non-violence : «*Turubuka-tire mu mahoro mu kuri, mu bwigenge no mu bwanvikane*»

(Entourons le Rwanda de soins dans la paix et dans la vérité et dans la concorde) [extrait de l'hymne national].

L'ensemble des activités et des échanges qui ont eu lieu au cours de ce séminaire (qui s'est déroulé du 26 avril au 1er mai 1993) me poussent à partager ces quelques réflexions et commentaires.

Du point de vue organisationnel, la diversité de la composition sociale des chrétiens de la paroisse de Gitarama était bien représentée. En effet, d'après les différentes délégations, se côtoyaient des jeunes et des adultes, des femmes et des hommes, des intellectuels et des paysans, des fonctionnaires de l'Etat et des privés, ainsi que les diverses sensibilités politiques oeuvrant dans la préfecture de Gikara. Le système des travaux de discussions en groupes homocénés a permis à tout le monde, séminaristes comme conférenciers, de profiter des expériences des uns et des autres.

Le séminaire a montré combien les gens ont soif de connaître, cette connaissance est indispensable à toute action lucide. Une série des conférences a pu éclairer les participants sur bien des points ayant pour conséquence un ajustement du comportement aux impératifs de notre temps. Les exemples sont multiples.

- Connaître les mécanismes de propagande (surtout politique) aura permis d'ouvrir les horizons sur une lecture plus critique des journaux et revues qui prolifèrent dans ce pays.
- Connaître ses droits ouvre la voie à leurs revendications et encore mieux au respect de ceux des autres.

- Aborder des questions ethniques et régionales, surtout sous leur dimension historique, permet de relativiser et transcender des stéréotypes dont l'utilisation politique a toujours mal servi les intérêts de la nation.
- Connaître les inconvénients inévitables du monopartisme rend mieux compte de la nécessité de tirer profit des atouts de la démocratie dans un cadre multipartiste.

L'ensemble des travaux a permis de faire un diagnostic de l'évolution du pays sur la voie de la démocratie et de la jouissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Il est apparu que, malgré la promulgation des lois sur le multipartisme et la naissance effective de plusieurs partis politiques, la démocratie et les droits de l'homme restent encore des concepts fort théoriques. En effet, il est très étonnant de voir des participants au séminaire reconnaître à l'unanimité (y compris les représentants des partis politiques) que la démocratie n'a pas encore laissé des traces repérables dans la vie quotidienne de nos concitoyens. Quant aux libertés fondamentales et aux droits de l'homme, les plus avertis ont reconnu en connaître certains de leurs principes -- une connaissance encore purement intellectuelle -- mais que leur exercice dans la vie de tous les jours est encore du domaine du rêve, faute d'un climat politique réellement approprié.

Un phénomène qui m'a beaucoup frappé au fur et à mesure que le séminaire progressait, c'est de voir combien on a soulevé plus de questions et de réflexions qu'on a donné de solutions. Force est de constater que personne, les conférenciers comme les séminaristes, n'est à mesure de maîtriser complètement l'ampleur des problèmes soulevés. Ce processus est

fondamental dans toute recherche de solution (en langage cartésien, on parle de doute méthodique). Il convient de souligner que, si on pose des questions qu'il faut dans des termes appropriés, on n'est pas loin de la voie qui mène aux solutions car, un problème mal posé est un problème mal compris, ce qui fausse inévitablement la piste des bonnes solutions. Cette dernière tendance s'est souvent manifestée dans nos pays à système monolithique où les autorités ont toujours occulté les véritables problèmes sous les apparences toujours trompeuses des discours patriotiques. Il faut donc déduire de l'apparition de ce phénomène d'auto-interrogation que chacun a une part réelle dans l'évolution de la situation problématique de notre pays.

Parmi les conclusions du séminaire, je retiendrai particulièrement les deux ci-après :

D'une part, les participants ont pu se rendre compte du rôle de la population dans un régime démocratique : la mise en place des autorités et la sanction de ces dernières quand elles déçoivent les électeurs. C'est pour cela que les séminaristes ont plaidé pour l'accessibilité des textes des lois et des écrits relatifs aux droits et devoirs des citoyens, et ce, notamment par leur traduction et leur diffusion en Kinyarwanda auprès de la grande masse. Cette démarche répond ainsi au souci impérieux de transparence et d'information de la population (surtout paysanne et analphabète), dont l'inertie socio-politique et économique est souvent mise sur le compte d'une ignorance caractéristique alors qu'il s'agit réellement des effets de la mal-information soigneusement entretenue par ceux à qui profite la situation.

D'autre part, tout le monde a reconnu les erreurs du passé en ce qui concerne l'avènement du multipartisme.

tisme et de la démocratie. Les participants ont beaucoup insisté sur la nécessité d'une opposition dynamique et active dans le cadre démocratique actuel et surtout après l'échéance électorale. Une telle attitude implique la tolérance et un changement fondamental de la mentalité monarchique laissée par le contexte monopartiste. Au-delà des hommes, c'est un changement de système de pensée et de comportement qu'il convient d'envisager.

L'organisation de ces séminaires répondait à un besoin tellement réel pour soutenir une démocratie saine et solide que les participants ont souhaité que ce genre de débat soit effectué le plus souvent possible et à plus grande audience. Ce vœux est exaucé, puisque l'OXFAM envisage d'étendre ces séminaires de sensibilisation à d'autres paroisses et diocèses et que déjà des reportages radiodiffusés ont régulièrement lieu.

Le séminaire aura atteint ses objectifs si les gens comprennent et apprennent aux autres que la démocratie - tout comme les droits de l'homme - est une conquête permanente et ardue, et qu'ils s'engagent effectivement sur cette voie, sans recourir à la violence.

Vu que les séminaristes avaient pour cadre les centres paroissiaux, on pourrait croire qu'il s'agit d'une sollicitation particulière des chrétiens. Ces derniers, ne sont-ils pas par ailleurs majoritaires dans notre pays ? Je reste persuadé que les effets bénéfiques auront des retombées plus étendues car, comme le dit l'évangile, tout chrétien est appelé à être « le sel de la terre ». La mise sur pied et le fonctionnement des commissions « Justice et paix », envisagées comme aboutissement de cet effort de conscientisation serviront de cadre approprié à cet engagement chrétien. C'est mon vif souhait. ■



Alphonse M. NKUNDWA

tous ces wagons sur les rails d'une démocratie véritable qui sécurisera chaque citoyen et lui donnera un sentiment cosmopolite.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Le Rwanda a accédé au stade de la nation depuis plusieurs siècles. Selon Alexis KAGAME, ce fait remonte au 11^e siècle, du temps des « Abamu b'imishuri » rois toujours ceinturés, et toujours préparés à la guerre (à l'exemple de KIGALI). L'histoire nous apprend que la population de ce pays était composée de Hutu, Tutsi et Twa ayant une même langue, une même culture et un même espace géographique. Ces subdivisions sociales avaient des sous-groupes que les ethnologues ont bien appelés « Clans ».

Il n'est pas rare de rencontrer un Tutsi ayant un même clan qu'un Hutu ou un Twa. Cela montre que les subdivisions Hutu-Tutsi-Twa, à un certain moment, se-

-raient, à la limite artificielles car ne rentant ni dans le vocable «ethnie» supposant un regroupement territorial de chaque composante, ni dans une entité «tribu» qui suppose une identité culturelle propre à chaque groupe.

Malgré l'inadéquation du terme «ethnie» dans le cas du Rwanda, nous avons préféré l'employer pour désigner les composantes de la nation rwandaise parce que le lecteur ou l'auditeur est plus habitué à ce langage faute de termes plus adéquats.

Ces «ethnies» ont une même langue et une même culture et la théorie de différence est plus morphologique que logique. Des mariages mixtes ont toujours existé en même temps que les guerres fratricides. Aussi, l'histoire du Rwanda est-elle parsemée d'embûches et de crises qui ont hypothéqué, à certaines occasions, l'Unité nationale.

Plusieurs facteurs sont à la base de ces tensions séparatistes et souvent meurtrières. Nous n'en citerons que sept : facteurs socio-historique, colonial, politique, régional et, récemment depuis 1990, la guerre, le multipartisme et la crise économique.

LE FACTEUR SOCIO-HISTORIQUE

Les classiques de l'histoire rwandaise affirment que les trois ethnies peuplant le Rwanda y sont arrivées à des époques différentes :

- Les Twa arrivés les premiers et se livrant à la chasse;
- Les Hutu arrivés au second tour et se spécialisant en labourage;

- Les Tutsi, derniers arrivants, maîtres des pâturages et de l'élevage des bovins, nomades aux caprices des saisons et de la prairie.

A un certain moment de l'histoire, seuls certains Tutsi du clan Nyiginya pouvaient accéder au trône royal. Le reste de la population (Tutsi, Hutu ou Twa) devait se courber aux ordres des seigneurs monarques disposant du droit sur toutes les richesses du pays. Et il n'était pas rare de voir des familles hutu favorisées à la Cour pour leurs services extraordinaires et des Tutsi relégués à la pauvreté ou même exilés du Rwanda par leurs congénères monarques tutsi.

Peu avant la Révolution de 1959, des courants anti-monarchie s'étaient déjà élevés de toute part, aussi bien chez les Hutu, les Twa, que les Tutsi. Sur base d'inimitiés personnelles ou de vision politique différente, certains Tutsi de la haute classe - tels que les chefs EMBANKWERI et NDAZARO - étaient contre la monarchie absolue. Il y eut même des courants prônant la monarchie constitutionnelle dont se réclamaient certains Hutu avant la fondation du PARMEHUTU.

En réalité, toutes ces tendances combattaient la féodalité et la monarchie absolue qui violait les droits de l'homme les plus élémentaires. La révolution aura donc permis d'accéder à l'autonomie interne et à l'indépendance politique. Cette Révolution a coûté beaucoup de vies humaines, en majorité des Tutsi (les tenants du pouvoir) mais également des autres ethnies. On rappellera qu'avant la Révolution de 1959, d'autres guerres avaient ravagé le pays, mais les victimes étaient les concurrents aux postes juteux du pouvoir. Ces querelles sanguinaires n'étaient pas le fait d'une ethnie contre une autre. Elles avaient pour source des ambitions politiques (voir le coup d'Etat de Ruwundu et autres massacres). En réalité donc, le problème

fondamental qui divise les Rwandais n'est pas tellement l'ethnie comme le prétendent bon nombre d'historiens et de politiciens intéressés. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à considérer la portion des Tutsi qui partagent les mêmes conditions que leurs voisins hutu. C'est plutôt le partage du pouvoir et donc du gâteau, qui est contesté, et cette contestation a de tout temps fait couler beaucoup de sang.

Une autre réalité que l'on ne doit pas oublier est qu'au-delà des trois soi-disant ethnies ou clans, existent d'autres groupements culturellement autonomes que l'on classerait dans l'une des trois ethnies sans risque d'erreurs. Ce sont les Hima, les Bagogwe, les Banyambo, les Impunyu de la forêt, les Basesero de Kibuye, les Bashi de Nkombo et plusieurs naturalisés classés obligatoirement dans l'une des ethnies reconnues.

N'est-ce pas une erreur que de vouloir assimiler ces minorités aux trois grands groupes et de les éliminer de la scène nationale par le jeu des équilibres ethniques qu'ils ignorent ? En clair, notre histoire faussée à la base et enseignée de génération en génération ne peut malheureusement que générer des divisions et des antagonismes.

LE FACTEUR COLONIAL

L'arrivée du Blanc a accentué l'autorité du dirigeant qui, par hasard, était Tutsi. Dans son souci de renforcer son pouvoir, le colon se heurta à ceux qui le détenaient, c'est-à-dire les Tutsi, et le conflit se résolut en favorisant les revendications de ceux qui ne participaient pas à ce pouvoir. Une sorte de vengeance, dit-on, anima le colon lors des années

d'indépendance, vengeance que le Tutsi paya chèrement dans une guerre civile qui versa des torrents de sang en majorité tutsi. Quelques rares Hutu furent aussi tués soit par les Tutsi auxquels ils résistaient, soit par des Hutu qui les accusaient de complicité des féodo-monarchistes.

Aujourd'hui, la tendance à l'intérieur du pays est d'affirmer que les vieux colons sont en train de se racheter en soutenant le FPR tutsi contre le régime hutu de l'intérieur. Ce sont également eux qui ont renforcé cette séparation ethnique en inscrivant les mentions ethniques en grands caractères dans les pièces d'identité. Ces pièces sont d'ailleurs parfois falsifiées suite aux avantages liés à l'appartenance à telle ou telle ethnie. Ce qui fausse régulièrement les statistiques ethniques.

LE FACTEUR POLITIQUE

Qui parle de politique sous-entend le pouvoir et tous les astuces ou stratagèmes d'y accéder. Cela provoque des jalousies, des ambitions et même des représailles causant des pertes innombrables en vies humaines.

Certains historiens avancent que les Tutsi auraient tué des Hutu pour prendre le pouvoir royal. Il y aurait de cela 400 ans. Dans la suite, les Tutsi se seraient eux-mêmes entre-tués entre clans, plus précisément entre les Abanyiginya et les Abega.

Depuis la Révolution dite sociale de 1959, les Tutsi ont été victimes des massacres cycliques (1960, 1964, 1973) et très récemment en 1991, 1992 et 1993. Les militaires rwandais qui ont accédé au pouvoir en

1973 par un coup d'Etat ont également, dans la suite, assassiné en prison les politiciens de la première heure. Mais voilà qu'en 1980, ces militaires n'ont pas pu s'entendre sur le partage du gâteau, si bien que certains furent emprisonnés et que d'autres, comme l'actuel chef du FPR, choisirent de quitter le pays.

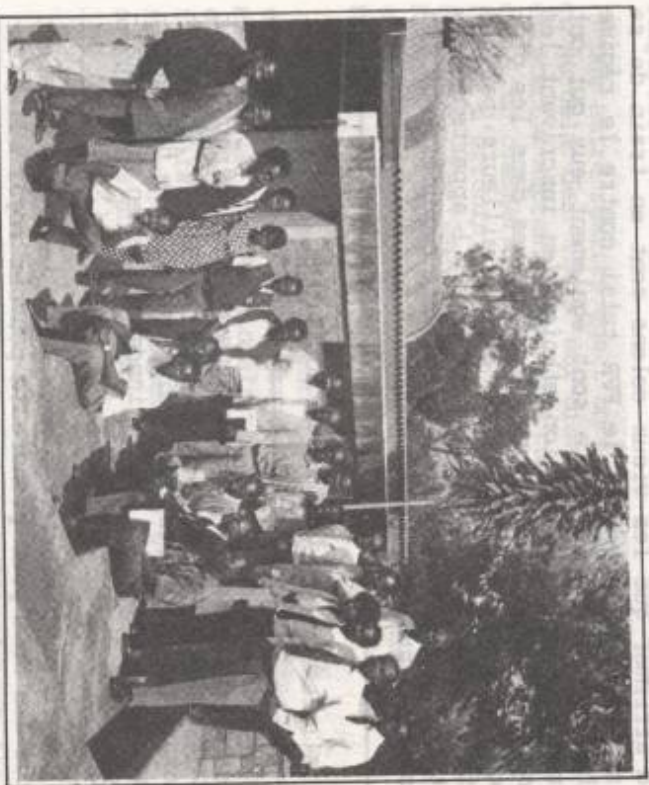


Photo de famille des participants au séminaire sur la Réconciliation et l'Unité Nationale.

Photo DIALOGUE

Et maintenant, suite à mauvaises décisions politiques, le pays est endeuillé depuis octobre 1990. Des gens meurent en masse au front et à l'intérieur du pays et l'ironie du sort est que tous meurent ou sont

massacrés au nom de l'unité nationale. Une unité qui prêche la purification ethnique et l'élimination des complices des frères-ennemis. Certains politiciens ont ainsi profité de la guerre pour prendre en otage les Tutsi de l'intérieur.

L'autorité politique actuelle s'obstine à réduire le drame vécu au Rwanda à une querelle dite interethnique, à un antagonisme atavique qui oppose les féodaux monarchistes tutsi aux paysans hutu; bref une vision ethnique (Hamites contre Bantous) des anciens clivages héréditaires de la société rwandaise. Nous avons déjà dénoncé plus haut cette vision des choses.

La réalité est que dans sa soif de la dictature, du pouvoir sans partage, dans son esprit égoïste et ethno-régionaliste qui ne s'écarte pas du népotisme, le politicien rwandais. Au risque même de corrompre l'opinion internationale, il s'écène à faire avaler la théorie simpliste et fautive.

Comme le dit si bien l'historien Jean-Pierre CHRETIEN, celui-ci assimile le peuple rwandais à une race bantoue et considère les Rwandais tutsi comme des envahisseurs étrangers tout en définissant la démocratie comme la loi d'une majorité héréditaire incarnée par un père de la nation. L'on remarquera qu'à chaque fois que le pouvoir doit changer de main, le peuple est manipulé et des assassinats s'en suivent.

REGIONALISME, GUERRE, CRISE ECONOMIQUE ET MULTIPARTISME

Très récemment, d'autres facteurs sont venus affaiblir davantage l'unité nationale déjà précaire. Il

s'agit du régionalisme, de la guerre, de la crise économique et du multipartisme.

• **Le régionalisme.** C'est une blessure qui date déjà de la Première République et même avant. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à consulter la carte géographique des adms au secondaire ou des ministres avant le coup d'Etat de 1973. Malheureusement, même la nouvelle force politique a exploité à son profit cette politique.

• **La guerre.** Depuis le 1er octobre 1990, le Rwanda vit une guerre fratricide absurde dont l'origine est l'entêtement et l'égoïsme de certaines autorités voulant se maintenir au pouvoir. Sous le couvert des principes d'une histoire faussée, elles ont institué des préceptes illogiques et illégaux tant au niveau interne qu'international. À titre d'exemple : le Rwanda est petit, ce qui implique que les réfugiés doivent choisir de rester à l'extérieur ou de mourir; ceux qui sont à l'extérieur n'ont le droit de revenir au pays qu'en passant par de longues procédures et une fois à l'intérieur du pays, la conduite était souvent appréciée en prison.

Avant la guerre, plusieurs Rwandais de la diaspora qui osaient transiter par leur pays étaient jetés prison et simplement en prison, et accusés de tentative d'attaquer le pays, de trahison, de complot de renverser le pouvoir en place, etc...

Une autre raison de cette guerre est certainement le besoin de garantie d'une sécurité minimale dans le pays suite à l'endocritinement tous azimuts du pouvoir contre les réfugiés et particulièrement ceux du FPR. Cela impliquerait, disait-on, des structures nouvelles de pouvoir, de nouvelles méthodes de gouverner, voire un nouveau système économique.

Outre des dizaines de milliers de pertes en vies humaines, la guerre a aussi occasionné presque un million de déplacés de guerre. Mais des hostilités à l'intérieur du pays ont également occasionné d'autres déplacés oubliés de la presse. Ce sont les rescapés Bagogwe et des indésirables dans certaines communes pour leurs opinions.

• **La crise économique.** La crise économique a frappé beaucoup de pays du monde et le Rwanda, un des pays les plus pauvres du monde, n'a pas pu y échapper. Le changement de vie et de mentalité a provoqué une crise sociale telle que le pays est endeuillé par de nombreux bandits suite à différentes mesures d'amnistie et de grâces présidentielles répétées. Le pays regorge d'escrocs et de gens malhonnêtes de tous genres alors que la justice est paralysée par le manque de moyens physiques et humains et l'asservissement du pouvoir juridique par l'exécutif.

L'insécurité est presque totale. Cette sombre situation se double de la méfiance entre des populations et a fait voler en éclat la solidarité. Certains Rwandais ou expatriés n'hésitent plus à geler leurs initiatives ou même à prendre le chemin de l'exil. En réalité, la mauvaise répartition des richesses nationales est la cause principale de cette désunion.

• **Le multipartisme.** Depuis plus de vingt ans, le Rwanda avait perdu toute notion de multipartisme. Rien donc d'étonnant que le pays souffre des douleurs de l'enfamment. Il régnait aussi une concurrence atroce entre différents partis politiques, une concurrence qui rappelle les temps chauds des années 1959 à 1964. N'eussent été les alliances entre partis, le pays enregistrait plus de pertes en vies humaines.

LE RÔLE DU PROCESSUS DÉMOCRATIQUE

Le bilan des 30 années d'indépendance et de développement au Rwanda est loin d'être positif. Des inégalités sociales existent (les riches devenant plus riches et les pauvres de plus en plus pauvres), de façon croissante, doublées des désastres écologiques et d'une dépendance accrue envers l'extérieur. Les mutations socio-politiques durant les trois dernières années ont provoqué l'explosion d'une nouvelle presse signe d'une certaine liberté d'expression, l'installation du multipartisme et le refus du vieux système politique. D'autre part, presque partout dans le pays, les ruraux s'organisent en ONG de développement ou en coopératives. Mais l'on se demande si cette démocratisation permettra l'éclosion du développement intégral puisque la concurrence atroce entre différents partis politiques est en train de faire beaucoup de victimes innocentes. Sans oublier la corruption, le népotisme, la mauvaise gestion de la chose publique et les nombreuses violations des droits de l'homme.

Une fleur est née cependant depuis juillet 1990 quand certains intellectuels signent timidement une déclaration réclamant le changement politique à l'instar de ce qui se passait en Europe de l'Est. À savoir le remplacement du parti unique par le système multipartite. La Constitution du 10 juin 1991 ouvre la voie à ceux qui avaient été torturés intérieurement de ne pouvoir fonder des partis politiques. Le pays en compte dix-sept actuellement, y compris l'ex-parti unique du président de la République et ses satellites.

Après plusieurs manifestations, l'opposition parvint à entrer au Gouvernement dès avril 1992 et s'assura un programme très ambitieux pour un gouvernement devant durer une seule année. Il avait notamment pour mission principale d'arrêter la guerre par des négociations, l'instauration d'un Etat de droit et le respect absolu des droits de l'homme.

Ces objectifs auraient pu être déjà atteints si le dit gouvernement n'avait pas rencontré des blocages majeurs de la part des membres de l'ancien parti unique qui en constituaient la moitié, si bien qu'il a fini par perdre toute crédibilité, rien qu'à considérer les violations massives des droits de l'homme de ces derniers temps.

VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME

Avant la guerre, on assistait à des violations de ces droits par le non respect des lois en place qui, du reste, sont souvent bien faites. Les conventions internationales relatives aux droits de l'homme ont été ratifiées, mais l'on se heurte au grave problème de l'écart énorme entre le légiféré et la pratique quotidienne. La guerre d'octobre 1990 a provoqué des réactions intérieures inattendues pour certains, organisées pour d'autres. Des violations massives et systématiques des droits de l'homme s'en sont suivies tels les emprisonnements arbitraires, des séquestrations, des exécutions sommaires, des disparitions, des viols, des tortures et des massacres. Le rapport de la Commission Internationale d'Enquête sur les violations des droits de l'homme depuis octobre 1990 jusqu'en fin 1992 en donne un bref aperçu auquel il faut ajouter le banditisme et les pillages qui violent sans scrupule le droit de propriété créant l'insécurité. Cet exemple

illustre mieux l'incidence qu'il y a entre le respect des droits de l'homme et le développement. Car celui-ci n'est possible que dans une démocratie. Affronter en même temps la guerre, la crise économique et le multipartisme naissant est donc une gageure pour le Rwanda, puisque ces trois facteurs contribuent à violer les droits les plus élémentaires de l'homme.

L'UNITÉ NATIONALE EST POSSIBLE

Malgré ces défis, la réconciliation et l'unité nationale sont possibles si l'on en fait un pari, si l'on décide que la démocratie est incontournable et que cette démocratie n'aura de sens qu'en respectant les droits de chaque personne, y compris des minorités, dans un Etat de droit.

Asseoir l'unité nationale, une unité durable, suppose le redressement des facteurs qui l'hypothèquent sans en oublier aucun. A savoir :

- Restituer à l'histoire du Rwanda sa vraie face, la corriger objectivement et l'enseigner dans tous les milieux et particulièrement à la jeunesse. Cette sensibilisation serait faite par les institutions étatiques, par les personnes morales (régulatrices de la morale nationale) telles les Eglises, les organisations non-gouvernementales de développement, la société civile, etc...

- Cultiver le culte du patriotisme et de l'unité nationale afin que chaque Rwandais soit fier de sa nation. Il faut surtout que cette histoire enseignée à n'écarter aucun complexe envers aucun pays du monde, mais plutôt de cultiver un sentiment cosmopolite. Cela suppose d'offrir des facilités de sor-

tie à tous les Rwandais pour aller découvrir l'expérience de ce qui se passe ailleurs, et ce pour le bien de toute la nation. Et comme le problème rwandais est régional, cela suppose également une politique d'ouverture.

- Réprimer sévèrement les différents comportements discriminatoires et séparatistes et, s'il le faut, changer la législation pour l'adapter aux réalités actuelles afin de combattre les adversaires et les extrémismes de tout bord. On évitera évidemment toute discrimination, tout équilibrage dans les emplois, les écoles, etc...

- Comprendre que l'unité nationale n'est possible que dans un pays où règne un climat de confiance entre les composantes de la nation. Toute méfiance rend précaire cette unité et place les citoyens dans une situation explosive latente.

- Faire en sorte que seul le respect du droit de la personne sécurise chaque citoyen. Celui-ci est, en effet, une garantie pour les minorités dans un système démocratique.

- Edifier un Etat de droit et instaurer des mécanismes solides pouvant le faire fonctionner correctement. Car, s'il est vrai que l'ex-parti unique avait posé de bons principes théoriques dans le sens de la réconciliation nationale, il a échoué faute d'élaborer des mesures de leur mise en application.

Enfin, seul l'arrêt des hostilités évitera de raviver les vieux démons. Aussi, les forces vives de la nation doivent-elles s'asseoir autour d'une même table en toute confiance pour engager un dialogue et cimenter une unité réelle du peuple rwandais.

TOP SYSTEMS s.a.r.l

Audio - Vidéo - Satellite T.V. - Informatique - Electroménager B.P. 2604 Tél 77256 Fax 72466 KIGALI



Puiseurs choisis de T.V. - Radio FM Satellite à partir de 250.000 FRW Parocholes d'origine made in USA



SONY T.V. 37 cm - 64 cm multistère, K.T.V. Burundi

SONY

JVC



Tél. sans fil NOVA JARON - SALON HANDS FREE



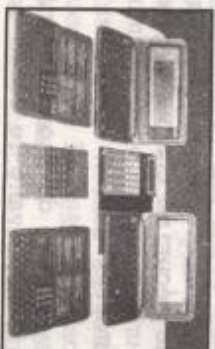
NOS MAGNETOSCOPES à TÊTES LONG PLAY DOUABLE LA DURÉE DE VOS CASSETTES ET GAGNEZ 50% SUR LEUR COÛT

AKAI

GRUNDIG



Toutes cobles de connexion AUDIO VIDEO SATELLITE T.V. Informatique T.V. collectives



AGENDAS ELECTRONIQUES

PHILIPS

REGOR

ECHO STAR

CASIO



CENTRAUX TELEPHONIQUES AVEC GESTION ET FACTURATION ASSISTEE PAR ORDINATEUR



T.V. S/bornes à partir de 26.000 FRW

SHARP

NOVA

S/TOUTES NOS FOURNITURES GARANTIE M.O 3 MOIS



Joseph NTAMAHUNGIRO

haine par l'homme = frère pour l'homme. C'est la démarche à laquelle nous invite cet article qui n'aborde volontairement que «le problème ethnique».

Il ne sert à rien de crier qu'on n'est pas raciste ou de chercher à gommer la réalité de nos différences. Le seul remède consiste à les reconnaître et à les transformer en outils de complémentarité plutôt que de conflits. La réconciliation suppose d'abord de permettre à chacun de participer à la gestion de la chose publique, selon ses compétences et à égalité des chances. De transformer l'équation l'homme = loup pour

LE COMMENT DE LA RECONCILIATION

«Le pardon n'appartient qu'à ceux qui ont souffert. Et avant de pardonner, avant d'ouvrir mon cœur, je dois savoir ce que je dois pardonner» (Joaquim Gauck). Cette sagesse nous servira de trame dans notre réflexion, car avant de parler RECONCILIATION, il convient d'abord de poser une double question : Qui doit se réconcilier ? Sur quoi doit porter la réconciliation ?

Dans un courrier des lecteurs intitulé «Les fantômes de la haine» l'écrivain marocain Abdelhak Serhane écrit en parlant de l'Algérie : «Chaque jour qui passe

nous apporte son lot d'horreur, le bras de la haine n'épargne personne et sévit contre l'intelligence et l'intégrité (...). L'espoir a déserté les coeurs, les murs et les idéaux englobés dans les magouilles politiques, les affaires louches, le banditisme, les corruptions multiples et la trahison. L'Algérie est devenue «un univers où fantômes de la haine et de l'intolérance crachent leur crime monstrueux contre ceux qui ont pris l'engagement de défendre les peuples contre tous les abus et les infortunes».

Cet univers s'appelle chez nous «la guerre d'octobre» engendrée ou allumée sous le couvert du «problème ethnique» hutu-tutsi, même s'il n'existe pas, scientifiquement parlant, d'«ethnisme».

En effet l'ethnie se définit, entre autre, comme «un groupe formé, descendant d'un ancêtre commun ou plus généralement ayant une même origine, possédant une culture homogène et parlant une langue commune; c'est également une unité d'ordre politique» [...]. «Une ethnie peut aussi correspondre à une ou plusieurs tribus ou nations, comme une culture ou une civilisation».

Enfin, [...] «une ethnie n'est ni une culture, ni une société, mais un composé spécifique, en équilibre plus ou moins instable de culturel et de social». Et le Petit Robert de donner comme exemple «l'ethnie française [qui] englobe notamment la Belgique wallonne, la Suisse romande, le Canada français».

¹ Jeune Afrique n° 1696 du 8 au 14 juillet 1993, p. 77.

² Au coeur de l'ethnie, tribalisme et État en Afrique, sous la direction de Jean-Loup AMSELLE et Elikia M'BOKOLO, éd. la découverte, Textes à l'appui, Paris, 1985, pp. 16, 17.

LE PROBLÈME HUTU-TUTSI

Ainsi donc, il n'existe à proprement parler qu'une ethnie rwandaise. Et le mal rwandais qui a donné naissance à bien d'autres turpitudes s'appelle le problème hutu-tutsi (les Batwa n'entrant pas encore dans la compétition), un problème qui rappelle «l'ethnocentrisme des peuples primitifs [qui] trouve son expression la plus claire dans leurs mythes, les contes populaires, les proverbes et les idiotismes». Or, par définition, «l'ethnocentrisme est la position de ceux qui estiment leur propre manière de vivre préférable à toute autre [...]». Il est fort important de renforcer le moi en s'identifiant à son propre groupe, dont on admet implicitement la supériorité³. Contrairement donc à une certaine littérature fort partisane et propagandiste, le problème hutu-tutsi existait au Rwanda bel et bien avant la colonisation, l'homme blanc (colon et missionnaire) n'ayant fait que «bureaucratiser» le conflit. On en est arrivé ainsi à dresser un portrait-type du Mututsi et du Muhutu très bien campé par Jean Sasserath. Le voici :

³ Patrick TORT, Paul DESALMAND, Sciences humaines et philosophie en Afrique, La différence culturelle, Ed. Hatier, Paris, 1978, p. 50.

⁴ On lira avec profit Boniface KIRIRANGANYA, la vérité sur le Burundi, Ed. Naaman, Sherbrooke, Québec, 1977; Angelo BARAMPANA, Le problème ethnique dans la société africaine en mutation: le cas du Burundi, Mémoire de licence, Pribourg, Suisse, 1978; Raphaël NIBAZONKIZA, Au royaume des seigneurs de la lance, une approche historique de la question ethnique au Burundi, t. I et II, La Louvière, 1991 et 1993.

«On les appelle les Batutsi. En réalité, ce sont des Hamites, probablement d'origine sémitique ou, suivant certaines hypothèses, chamite, voire adamite. Ils représentent environ un dixième de la population et forment en réalité une race des seigneurs. Les Hamites ont 1 m 90 de taille. Ils sont élancés. Ils possèdent le nez droit, le front haut, les lèvres minces. Les Hamites apparaissent distants, réservés, polis, fins. On devine en eux un fond de fourberie, sous le couvert d'un certain raffinement. Les femmes, lorsqu'elles sont jeunes, sont réellement belles, elles ont d'ailleurs le teint légèrement plus clair que celui des hommes» [...].

«Le reste (sic) de la population est bantoue. Ce sont des Bahutu, des nègres qui en possèdent toutes les caractéristiques : nez épâté, lèvres épaisses, front bas, crâne brachycéphalé. Ils conservent un caractère d'enfant, à la fois timide et paresseux, et le plus souvent, sont d'une saleté invétérée. C'est la classe des serfs. La race des chefs exige d'eux de multiples corvées».

REACTION TUTSI

Ce portrait-robot du Mututsi et du Muhutu a été fort incrusté dans la mentalité des Batutsi et des Bahutu, même si certains s'en défendent. On le retrouve en tout cas, selon Jean-Pierre Chrétien, chez un certain nombre de Batutsi, et pas des moindres. Il écrit à ce propos : «L'aristocratie tutsi rwandaise,

³ J. SASSENATH, *Le Rwanda-Urundi, étrange royaume féodal*, Bruxelles 1948, cité dans *Au cœur de l'ethnie*, op. cit., p. 133 et 139. À lire aussi Paul del PERROGLIA, *Les derniers rois magas*, Paris, 1970.

dans sa nouvelle définition, a été particulièrement sensible aux cautions «scientifiques» données à sa qualité «noble». Même en milieu rwandais exilé, les mythes des origines égyptiennes et de la supériorité «hamitique» survit encore aujourd'hui dans la tête des gens qui en ont été les victimes après avoir cru en être les bénéficiaires. La cristallisation d'une véritable «idéologie rwandaise» sous le règne de Mutara RUDAHIGWA, entre 1931 et 1959, mériterait d'être analysée en détail».

Toujours à propos de ce souverain, Jean-Pierre Chrétien précise : «Son nationalisme rwandais coïncide avec la conviction d'appartenir à une lignée tutsi qui aurait construit le pays. Il a donc cultivé au maximum tout ce qui pouvait flatter à la fois la fierté d'une aristocratie tutsi modernisée et les préjugés de ses protecteurs belges. Impuissant politiquement, il a joué au maximum de la dimension culturelle, encourageant les activités sportives et artistiques où étaient censés briller les Batutsi, essayant d'attirer à lui les nouveaux intellectuels rwandais et même burundais allant jusqu'à entretenir le fantasme racial du «Hamite» dans le choix des membres des délégations à l'étranger quand l'occasion s'en présentait, jouant malignement de sa stature face à des résidents belges de petite taille».

Un de ces intellectuels tutsi, l'abbé Alexis KAGAME, propagera justement cette idée comme grand historien de la Cour. C'est ce qu'affirme encore une fois Jean-Pierre Chrétien : «L'œuvre de Kagame ne peut être détachée de ce contexte idéologique qui a marqué toute

⁶ *Au cœur de l'ethnie*, p. 146.

⁷ *Au cœur de l'ethnie*, p. 146.

la jeune historiographie rwandaise. Auteur dans les années 1940 d'un poème qui magnifiait conjointement la royauté rwandaise et la christianisation, il défendit jusqu'au bout le rôle éminent des Batutsi définis comme 'hamites'.

Ce mythe du «hamite» se concrétisera même dans les documents officiels tel que cela ressort du Manifeste des Bahutu de mars 1957. On relève la dénonciation des injustices dont les Bahutu étaient victimes mais encore «le refus de supprimer les références ethniques sur les papiers d'identité afin de mieux identifier les gens dans les répartitions des avantages». Une volonté de prééminence que ne dément pas le contre-manifeste du 17 mai 1958 signé par les grands dignitaires de la cour. Ceux-ci affirment en effet sans ambiguës : «Les relations entre nous (Batutsi) et eux (Bahutu) ont été de tout temps jusqu'à présent basées sur le servage : il n'y a donc entre eux et nous aucun fondement de fraternité»¹⁰.

Contrairement donc à une certaine littérature, ce n'est pas la République qui a introduit la mention ethnique dans les pièces d'identité, mais bien l'administration belge. Quant au mythe de la supériorité de la race tutsi, il serait fort étonnant qu'il soit resté dans les têtes des seules élites, que celles-ci n'aient pas cherché à l'inculquer dans le reste de leur race et que beaucoup ne l'aient pas intériorisé. Surtout que le même mythe a été véhiculé par l'ensei-

⁸ *Idem*, p. 147.

⁹ *Idem*, p. 152.

¹⁰ Cité par François FUMGA in *Pouvoir, ethnie et région*, DIALOGUE, n° 149, nov.-déc. 1991, p. 24.

gnent et la religion qui, comme on le sait, sont les grands vecteurs de toute idéologie.

REACTION HUTU

Comme dans la plupart des cas d'injustices où la loi de l'opresseur trouve sa demeure dans le fond du cœur de la victime, la plupart des Bahutu ont accepté cette situation comme normale. Ils n'avaient jamais envisagé de se révolter. Richard KANDT confirme cette réalité. «Aux Hutu qui se plaignaient de leur sort, écrit-il, je leur ai dit de s'aider eux-mêmes et je me suis moqué légèrement d'eux en leur demandant comment ils ont pu se laisser soumettre par les Watussi auxquels ils sont cent fois supérieurs en nombre et pour quoi ils se lamentent comme des femmes»¹¹.

Et à part quelques cas très rares de révoltes, notamment par l'exil, il faudra attendre le Manifeste des Bahutu en 1957 pour que ceux-ci osent s'élever officiellement contre l'apartheid dont ils étaient l'objet. Et cette révolte aura été longtemps préparée par le nouvel enseignement de l'Eglise dont ont bénéficié les leaders bahutu de la Révolution de 1959. Malheureusement, cette révolte prendra le chemin d'un extrémisme anti-tutsi chez certains intellectuels hutu, extrémisme qu'on retrouve dans le discours du parti C.D.R. (Coalition pour la Défense de la République). Dans son Manifeste-Programme politique, ce parti affirme notamment : «Sur le plan socio-politique, la C.D.R. pense que l'examen de la question de l'unité nationale (...) ne peut être serein que dans la mesure où l'on reconnaît clairement que la société rwandaise

¹¹ Richard KANDT, Caput Nil, Berlin, 1971, cité in *Au cœur de l'ethnie*, p. 173.

se compose de trois ethnies bien distinctes dont l'importance numérique est aussi différente». Et dans l'article 4 de ses statuts, le même parti se donne comme devise «l'unité et la solidarité de la majorité populaire»¹¹.

Mais le sommet de cet extrémisme semble avoir été atteint dans l'appel contenu dans les «Dix commandements des Bahutu».

Disons, pour clore les considérations sur le portrait-type du Muhutu et du Mututsi, que le colon et le missionnaire ne l'ont pas inventé ex-nihilo. Ils sont partis d'une observation, d'un constat ou d'une idéologie existante qu'ils ont interprétés selon leur canon esthétique et de civilisation. Quant à l'attitude des Batutsi - mythe de supériorité, politesse et fierté sur un fond de fourberie - elle est explicable dans l'approche sociologique des minorités. (Voyez les Juifs, peuple élu de Dieu). La confrontation physique et corporelle d'alors devant tourner à leur désavantage, seule cette tactique pouvait leur permettre d'atteindre leur but. Reste à voir évidemment quel était ce but.

AUTO-CRITIQUE, ARME DES FORTS

Dans son traité «De l'Esprit» (II 9), le philosophe français Claude Adrien HELVETIUS écrit : «La vérité ne s'aperçoit et ne s'engendre que dans la fermentation

¹¹ XANGORA, n° spécial, Manifestes et Statuts de la C.D.R., du PALIPEHUTU (Parti pour la libération du Peuple Hutu et du M.D.R., Mouvement pour la Démocratie et la Réconciliation au Burundi) (Ce parti n'a jamais existé à notre connaissance. M.D.R. Lire également les n° 4, 5, 6, 9, 35, 38, 39, 40, 41, 46, pour ne citer que ceux-là).

des opinions contraires. L'univers ne nous est connu que par celui avec lequel nous commerçons. Quiconque se renferme dans une société, ne peut s'empêcher d'en adopter les préjugés, surtout s'ils flattent son orgueil». Ignorant ce principe, qui n'est que trop justifié par ailleurs, les extrémistes tutsi et hutu, refusent de confronter leurs points de vue, forcément contraires. Ils s'enferment dans leurs préjugés respectifs et ne peuvent jamais découvrir la vérité de l'autre, ni même la leur propre.

Il est donc impossible d'arriver à une réelle réconciliation si chaque groupe ne se livre pas à une autocritique, définie comme l'arme des forts. Cette autocritique permettrait de voir s'il n'y a peut-être pas réellement quelque vérité dans les reproches que chaque groupe adresse à l'autre et être à même de les corriger. Ou alors de les réfuter de façon crédible. Tellement il est vrai que nous sommes, chacun, mauvais juge de notre comportement alors que le regard de l'autre permet souvent de nous présenter l'autre face que nous n'aimons pas reconnaître. Une telle autocritique permettrait certainement à chacun de nous de découvrir s'il ne porte pas en lui, à des degrés divers et souvent méconnus, des propensions au racisme.

DE L'ETHNISME AU RACISME

Par définition, «le racisme est la valorisation, généralisée et définitive, des différences, réelles ou imaginaires, au profit de l'accusateur ou au détriment de sa victime, afin de justifier ses privilèges ou son

¹² Cité dans *Sciences humaines et philosophie en Afrique*, p. 47.

action¹⁴. En clair, il s'agit de «naturaliser l'inégalité». Selon l'auteur de cette définition, l'analyse de l'attitude raciste comporte une démarche en quatre étapes :

- «Insister sur les différences, réelles ou imaginaires, entre le raciste et sa victime;
- valoriser ces différences au profit du raciste et au détriment de la victime;
- s'efforcer de porter ces différences à l'absolu, en les généralisant et en affirmant qu'elles sont définitives;
- légitimer une agression, ou un privilège, effectifs ou éventuels».

En commentant cette attitude raciste, Albert MEMMI fait remarquer que «l'accusateur raciste s'appuie tantôt sur une différence biologique tantôt sur une différence culturelle pour généraliser ensuite à l'ensemble de la personnalité, de la vie et du groupe de l'accusé. Quelquefois le trait biologique est hésitant ou même absent¹⁵. Le raciste, lui, n'en a cure. Ainsi donc, dans le cas du Rwanda, on dira : tous les Batutsi sont..., tous les Bahutu..., tous les Batwa sont... Ce mécanisme fait partie d'une attitude beaucoup plus englobante et plus complexe qu'Albert Memmi appelle «ethnophobie» et dont le racisme ne serait qu'une variété. Et cet auteur de conclure : «Ce n'est pas la différence qui appelle toujours le racisme, c'est le raciste qui utilise la différence».

¹⁴ Albert MEMMI, *L'homme dominé*, Payot, 1973, cité dans *Sciences humaines et philosophie*, p. 172.

¹⁵ Albert MEMMI, *op. cit.*, p. 172.

¹⁶ *Idem*, p. 173.

Mais le raciste n'insiste que sur les différences susceptibles de servir son argumentation dans un double mouvement. A savoir : prouver la supériorité du moi mais également l'infériorité de l'autre. Cette globalisation et cette totalisation conduisent à la création d'un mythe qui fait de la victime un être déshumanisé, voire un monstre.

COMMENT REAGIR AU RACISME ?

Face à cette mystification, la réaction de tout individu qui veut échapper à la tentation raciste est de refuser cette mise en tutelle d'un groupe par un autre. Comme l'écrivent si bien Jean Suret-Canal et Jean-Claude Mouchel : «la supériorité d'une race, si elle existait, ne justifierait nullement le "droit" pour cette race d'exploiter et d'opprimer les autres races : au contraire, la faiblesse de ces dernières devrait commander à leur égard une attitude de solidarité humaine, et devrait leur valoir un statut privilégié susceptible de compenser l'ingratitude de la nature. Or, contrairement à toute logique, le racisme a été constamment invoqué pour justifier l'existence de l'oppression et de l'exploitation, les pratiques les plus barbares de la part de la race prétendument supérieure. Mais le racisme n'a aucun fondement scientifique. Jamais aucune expérience n'a pu déceler la moindre «infériorité» imputable à la race¹⁶».

Ceci dit, les préjugés raciaux existent «comme justification et comme moyen de propagande. [Et] il n'est pas sans importance de combattre de telles idées qui

¹⁶ Jean Suret-Canal et Jean-Claude Mouchel, *La faim dans le monde*, Ed. Sociales, cité dans *Sciences humaines et philosophie en Afrique*, *op. cit.*, p. 169.

ne laissent d'égare¹⁹ nombre de gens, même parmi les mieux intentionnés». En clair, nous ne pouvons pas ne pas réagir aux préjugés raciaux hutu, tutsi, twa, sous prétexte qu'ils ne nous touchent guère. Bien malin qui prétendrait y échapper ou être immunisé contre ce fléau.

LE JEU DES POLITICIENS

Pour guérir du mal hutu, tutsi, twa, nous devons d'abord nous livrer à une analyse historique et structurelle. Or celle-ci nous montre que la gangrène raciale réside, non dans l'existence, réelle, des trois races, mais d'abord dans la conception et l'exercice du pouvoir¹⁹. On peut, en effet, sans risque d'erreur, appliquer au Rwanda le constat que le commandant Martin NDAYAHOZE faisait pour le Burundi. À savoir : «d'emblée nous pouvons affirmer sans risque de nous tromper que c'est la classe aisée qui renferme le virus du tribalisme [...]. Ce sont des cadres peu méritants qui, pour se maintenir au pouvoir ou pour se hisser à certains postes convoités, ont besoin de pistons, d'astuces et d'artifices. Ce sont aussi certains responsables insatiables qui, pour faire aboutir leurs ambitions inavouables, font de la division ethnique une stratégie politique. Alors, s'ils sont tutsi, ils dénoncent, au besoin avec des complots tactiques à l'appui, un «péril hutu» à contrer. S'ils sont hutu, ils dévoilent un «apartheid tutsi» à combattre. Et cela s'orchestre avec une muse en scène

¹⁹ Michel LEIRIS, *Race et civilisation*, (1951) dans *Le racisme devant la science*, Gallimard/UNESCO, 1973, citée dans *Sciences humaines et philosophie en Afrique*, p. 171.

¹⁹ Voir François FUNGP, art. cit., p. 21-42.

diabolique pour que le sentiment prenne le pas sur la raison²⁰. Politiquement, la question «ethnique» s'inscrit dans la lutte pour le pouvoir, certains pour s'y maintenir, d'autres pour y accéder.

LES PILIERS DE L'INJUSTICE

Mais les politiciens ne sont pas seuls en cause. Jean-Pierre Chrétien et Claude Vidal ont bien montré que le «problème ethnique» trouve également racine dans le discours et la pratique coloniaux, l'ethnologie et surtout la stratégie missionnaire²¹. De cette dernière, on retiendra surtout la figure de Mgr Léon Classe qui n'a pas hésité à institutionnaliser un véritable apartheid dans les écoles au détriment des Bahutu et au profit des Batutsi. Il a donné, en effet, entre autres comme directives :

«L'école des Bahutu est nécessaire pour former techniciens, maîtres d'écoles, répétiteurs, et pour instruire et former la jeunesse en général. [...] L'école des Batutsi, ici, doit avoir le pas sur celle des Bahutu. C'est elle que le Père chargé des écoles doit avoir le plus à cœur de développer. Elle prépare l'avenir en nous gagnant les futurs chefs, en gagnant leurs parents et le gouvernement. [...] Elle doit passer avant celle des Bahutu, et

²⁰ Martin NDAYAHOZE, *Le tribalisme au Burundi*, éditorial dédié à la radiodiffusion, 25 nov. 1968, cité in *Au Cœur de l'Afrique*, p. 161.

²¹ Voir leurs articles respectifs : Hutu et Tutsi au Rwanda et au Burundi : Situations ethniques au Rwanda, in *Au cœur de l'Afrique*, p. 179, 184.

le Père chargé des écoles doit y aller chaque jour¹².

PREMIERE DEMARCHE

Au début de son livre «Mission au Rwanda»¹³, Guy LOGEST cite cette phrase d'un certain Elie Wiesel : «Il faut prendre parti. La neutralité favorise l'opresseur, jamais la victime. Le silence encourage le persécuteur, jamais le persécuté». En paraphrasant cette pensée, nous dirions, dans le cas présent, que notre «neutralité» et notre silence encouragent les extrémistes. Ces attitudes n'aideront jamais à la résolution des conflits, encore moins, à la mise en route d'un processus de réconciliation. Nos silences et nos passivités sont également les piliers de l'«ethnisme». La réconciliation passe d'abord par la rupture du silence qui nous a longtemps caractérisés par peur, démission, compromission. Il faut oser dire et répéter que chacun de nous, et spécialement nos responsables politiques et religieux, porte une grande responsabilité dans le drame que connaît notre société. C'est ce qu'a rappelé, du reste, le document du presbytérium du Diocèse de Kabgayi du 1er décembre 1991, intitulé : «Réconciliations-nous pour vivre ensemble dans la paix». Il faut dire à nos politiciens que beaucoup se conduisent comme les Européens dans leur aventure africaine. À ce propos un auteur écrivait :

¹² Cahier des conseils de Kigali, n° 1, 24 nov. 1994, cité par Gamaliel MBONIMANA in *l'instauration d'un royaume Chrétien au Rwanda (1900-1931)* Thèse de Doctorat (non publiée), Louvain-la-Neuve, 1981, p. 352.

¹³ Guy LOGEST, *Mission au Rwanda, un blanc dans la bagarre tutsi-hutu*, Didier Hatier, Bruxelles, 1988, 227 pages, illustré.

«Les raisons qui poussent les Européens, pris individuellement, à venir en Afrique comme colons, comme commerçants, comme enseignants, apparaissent très variées : d'une part, l'attrait de l'aventure, un désir d'évasion, le sentiment parfois d'être investi d'une mission; d'autre part la cupidité, la vanité, le goût du pouvoir».

DANS LE COEUR DU PROBLEME

Mais la prise de conscience et la dénonciation ne suffisent pas. Il s'agit de nous engager concrètement en nous situant dans le cœur même du problème. La démarche proposée par Albert MEMMI me semble très valable. À savoir : «Il faut, de toute évidence, exercer notre sympathie, c'est-à-dire nous entraîner à ce difficile effort de participation à autrui (...). Pour comprendre la souffrance d'autrui, son humiliation, sa douleur devant l'insulte et les coups, le mieux est de se mettre à sa place : par la pensée, tout au moins, et par une espèce de coïncidence sympathique. Et même, à la limite, en essayant de vivre certaines de ses situations». L'exemple de John HOWARD GRIFFIN, un blanc de Dallas (Texas, USA) qui se fit noir du 7 novembre au 14 décembre 1959 (il avait 39 ans) est très éclairant :

• Accompagner cette démarche «par des mesures collectives : l'éducation sera certainement la technique la plus efficace de formation et de libération des hommes».

¹⁴ Emmanuel WALLERSTEIN, *L'Afrique et l'indépendance*, Présence Africaine, Paris, 1969, p. 41.

¹⁵ John HOWARD GRIFFIN, *Dans la peau d'un noir*, Ed. Gallimard, 1962, 240 pages.

- Lutter contre l'oppression. «Pour que le racisme disparaisse, il faudrait que l'opprimé cesse d'être un opprimé, c'est-à-dire cette très facile victime et cette image incarnée de la culpabilité de l'opprimeur; il faudrait aussi que l'opprimeur cesse d'être un oppresseur, d'avoir une victime sous la main et d'avoir besoin de s'en justifier».
- «Il n'est pas nécessaire de nier toute différence réelle entre les hommes, comme le souhaitent beaucoup d'anti-racistes, emportés par une générosité simplificatrice. Il faut, au contraire, reconnaître lucidement les différences, c'est-à-dire les admettre et les respecter comme telles, il faut reconnaître l'autre en tant qu'autre, et même peut-être s'enrichir de ces différences (...). Nier les différences, fermer les yeux sur un aspect indubitable de la réalité humaine risque au contraire de susciter un dangereux étonnement et des revirements spectaculaires, le jour où ces différences finissent par s'imposer aux plus généreux».
- «Il faut choisir (...) une attitude et une conduite qui accordent au départ, à tous les hommes, une même et égale dignité. (...) L'anti-raciste refuse la rupture entre les hommes et leur classification définitive en inférieurs et en supérieurs. Il croit au dialogue et accepte la mise en question des situations acquises et des privilèges».

NOUS ACCEPTER TELS QUELS

La réconciliation entre Bahutu, Batutsi, Batwa ne signifie donc pas chercher à nier ou à assainir nos différences. Nous devons nous accepter tels que nous

²⁶ Albert MEMMI, *op. cit.*, p. 183-184.

sommes en cherchant à corriger les défauts respectifs susceptibles d'être les sources de nos conflits. Qu'on ait 1 mètre 90 de taille, qu'on soit élané, le nez droit, le front haut, les lèvres minces; ou au contraire, qu'on ait 1 mètre 40 de taille, qu'on soit trapu, le nez épate, le front bas, les lèvres épaisses, qu'on représente 85, 14 ou 1 % de la population totale, qu'on descende de Cham ou du singe, le problème n'est pas là.

Le problème réside dans le refus de reconnaître à l'autre le plein exercice de sa liberté et la jouissance de ses droits; dans le refus de lui reconnaître sa place au soleil; de le frustrer; de l'empêcher de participer, selon ses compétences, à la gestion de la chose publique, à égalité des chances.

Le racisme réside dans le terrorisme idéologique qui cherche à anéantir l'esprit, devenant par là plus redoutable et plus crapuleux que le terrorisme ordinaire qui ne détruit que le corps. Ce terrorisme idéologique engendre la haine, la violence, la guerre et avilit toutes les vraies valeurs.

La réconciliation consiste à répondre à la barbarie des extrémistes par l'humanité, «au sang chaud de la violence par le sang froid de la raison» et de l'intelligence. A remplacer le mensonge et l'exclusion par le triomphe de la vérité et de l'amour. Alors seulement, on peut supprimer dans les pièces d'identité la mention ethnique et pourquoi pas la préfecture et la commune d'origine, puisque ce facteur sert aussi de prétexte à bien des injustices. La réconciliation demande de remplacer l'équation «homme = loup pour homme» par «homme = frère pour homme».

HOMMAGE

BAUDOUIN PREMIER

BAUDOUIN Ier, Roi des Belges, est mort. Il a quitté ce monde dans la nuit du 31 juillet au 1er août 1993, à Motril (Espagne), où le couple royal passait des vacances depuis le 22 juillet. Il a été emporté par une crise cardiaque.

Deuxième enfant du roi Léopold III et de la reine Astrid, Baudouin est né le 7 septembre 1930 au château de Stuyvenberg, près de Bruxelles. Le 17 juillet 1951 (à 20 ans), il monte au trône. En 1960, il épouse Fabiola de Mora y Aragón, princesse espagnole, de deux ans son aînée.

Transportée aussitôt en Belgique, la dépouille mortelle reste exposée jusqu'au 7 août 1993, jour des funérailles dans la cathédrale St Michel et l'inhumation dans la Crypte royale. Alors que le gouvernement avait décrété un deuil national de plus d'un mois - jusqu'au 8 septembre 1993 où le souverain aurait eu 63 ans, - la reine Fabiola demanda qu'il fut réduit à une semaine. Soit jusqu'au 8 août, veille de la prestation de serment de son successeur, son petit frère, le Prince Albert de Liège (59 ans) qui prit le nom d'Albert II.

Bien des têtes couronnées, dont l'Empereur du Japon AKIHITO et l'impératrice MICHIKO, la reine Elisabeth II d'Angleterre et le Prince Philippe, ainsi que plusieurs chefs d'Etat et de gouvernement, assistèrent à

DIALOGUE N° 170

Setembre-octobre 1993

ces obsèques. L'Afrique était représentée notamment par les chefs d'Etat égyptien, burundais, rwandais, malien et l'ancien président Julius Nyerere. Le Zaïre et quelques trois pays (dont l'Irak) n'a pas reçu d'invitation. Il a été représenté par le Cardinal ET-SOU, primat du Zaïre, Mgr Laurent MOSENGWO, président du Haut Conseil de la République issu de la Conférence Nationale et Mgr NGABU, président de la Conférence Episcopale du Zaïre.

Dans notre pays, deux services religieux furent célébrés. Le premier, le 2 août, présidé par le Cardinal Godfried Danneels, qui dut écourter son séjour (retraite aux prêtres, religieux et religieuses); le second, le 7 août, présidé par Mgr Vincent NSENGIYUMVA, archevêque de Kigali. Les drapeaux furent mis en berne pendant 4 jours.

UNE VIE FAITE D'EPREUVES

A quatre ans (1934), Baudouin perd son grand-père mort subitement; à 5 ans (1935), il perd sa maman (la reine Astrid) tuée dans un accident de voiture en Suisse. A 10 ans (1940), il voit son pays envahi par les armées nazies, malgré la neutralité proclamée en 1936. Sa famille est emprisonnée dans son Château de Laeken, alors que le gouvernement est exilé à Londres. A 14 ans (1944), la famille royale est déportée en Allemagne d'où elle sera peu à peu libérée par les Alliés. Ce fut ensuite l'exil en Suisse jusqu'en 1950. Cette année-là, son père retrouve son pouvoir pour quelques mois seulement. En effet, de grandes difficultés intérieures qui risquaient de provoquer une guerre civile - «la question royale» - l'obligent à nommer son fils Baudouin «prince royal» en août 1950 et à abdiquer en sa faveur en juillet 1951. De santé

fragile, Baudouin, «roi solitaire et triste» sourira pour la première fois, dit-on, en 1955, lors de son premier voyage au Congo. Là, le «Bwana Kitoko» (le beau jeune homme blanc) reçut un accueil triomphal. Le couple royal n'aura pas d'enfants.

DROITURE ET HONNETETE

Dans une «Lettre ouverte au roi Baudouin» intitulée «Avec toute notre gratitude» (Dimanche, n° 27, 1er août 1993, p. 1-2), le père Charles DELHEZ, éditeur responsable de cet hebdomadaire belge, et toute l'équipe de rédaction écrivent que pour le souverain «le pouvoir était un service dans la discrétion, l'effacement mais avec force et conviction». Baudouin était un «faux-doux (...) un caractère fort qui s'exprime de manière gentille». Toute sa vie a été droiture et honnêteté, dans le respect des opinions des autres et d'un chacun. Baudouin a dit ainsi «j'ai compris que c'est la générosité des coeurs qui rapproche les hommes et crée des liens profonds et que c'est elle qui est la vraie valeur sociale par excellence».

A l'occasion de son décès, les Evêques de Belgique adressèrent une lettre qui devait être lue dans toutes les Eglises et chapelles publiques du pays pendant les célébrations eucharistiques des 7 et 8 août. Dans cette lettre, les évêques soulignaient l'estime de tout le pays dont jouissait le roi, son sens aigu des responsabilités, sa vive sensibilité pour les problèmes sociaux. De son côté, le Conseil synodal de l'Eglise Protestante unie de Belgique a également adressé un message à ses fidèles, message à lire le 8 août. Un message où l'Eglise Protestante rend un hommage unanime à la mémoire du souverain.



Baudouin Ier en visite au Rwanda en 1970
Photo : Vivant Uniers

Quant au cardinal Danneels, il dira dans son homélie que c'est «grâce à la présence discrète du roi et à sa charité politique que la Belgique a pu prendre ce tournant de son histoire qu'est la fédéralisation, dans la paix, le respect, la démocratie». En ce sens-là «il y a des rois qui sont plus que de rois, ils sont les bergers de leur peuple». On n'oubliera pas de souligner que Baudouin était «un homme de foi et de prière». (Source : APIC, n° 216, mercredi 4 août 1993, p. 2; n° 219/220; Dimanche 8 août 1993, p. 2-3).

Mais Baudouin exige aussi des autres qu'ils respectent ses convictions religieuses. Il refuse ainsi de signer une loi autorisant l'avortement, provoquant par là une tempête politique. Le souverain qui n'a pas eu d'enfants aura été le «père de tous les Belges» que cette mort a rendu orphelins. ■

Joseph NTAMAHUNGIRO.

«On le disait mélancolique, mais cette mélancolie n'était rien d'autre que la pudeur qui accompagne toute joie intérieure et qui à sa source en Dieu. Le roi était un homme d'une joie intérieure intense, brillant comme le feu sous les cendres, là où il donne le plus de chaleur...» «Grâce à ses souffrances, la paix communautaire de notre pays n'a jamais été gravement perturbée. (...) Son silence n'a-t-il pas tempéré nos violences verbales ?» «N'est-ce pas grâce à sa présence discrète et à sa 'charité politique' que la Belgique a pu prendre ce tournant de son histoire qu'est la fédéralisation, dans la paix, le respect, la démocratie ?» (Cardinal Danneels).
APIC, n° 219-220 - Dimanche, 8 août 1993, p. 2

Eglise d'ici et d'ailleurs

LES GRANDES AMES A RUHENGERI



Aloys MURAMASHYAKA

La nuit du 7 au 8 février 1993, les habitants de Ruhengeri (et de Byumba) se sont réveillés brusquement de leur sommeil pour jouer malgré eux le rôle qu'ont leur a assigné dans l'horrible tragédie qui venait de reprendre. La nuit fut longue, bruyante et agitée. Un exemple : la paroisse de Kinoni, située au pied de Muhabura, et qui comptait environ 3.000 déplacés de guerre, n'en avait plus un seul à 6 heures du matin.

Notre propos n'est pas de relater le déroulement de la guerre de février dans la région susdite. Nous n'en avons ni les moyens ni le temps. Nous voulons évoquer dans ces lignes une partie de son aspect injustement tue ou ignorée : celui formé par «les minorités abrahamiques qui osent espérer contre toute espérance» et qui, au milieu des ténèbres de la tuerie, des viols, des pillages, des intrigues et des oeuvres francs-maçonniques - telles celles commises dans les églises de Gahunga et de Kampanga - brillent par le secours, le service, la vérité, l'amour...

I. P. Van BREEMEN, Je t'ai appelé par ton nom, Coll. "Communio", Fayard, Paris, 1989, p. 15.

Ceci mérite plus qu'un article même si les hommes et les femmes dont il s'agit, préférant la simplicité pour la plupart d'entre eux, «rouriront» de trouver leurs noms dans une revue. Ils comprendront - nous l'espérons - notre souci d'encourager le lecteur à diffuser le bien comme ils l'ont fait. Nous croyons, en effet, à la convertibilité de l'homme sans pour autant être dupe. D'ailleurs, nous faisons nôtre l'oracle que recut le prophète Isaïe il y a un peu plus de deux millénaires et demi : «Va, et tu diras à ce peuple : écoutez, écoutez, et ne comprenez pas; regardez, regardez et ne discernez pas (...), jusqu'à ce que les villes soient détruites et dépeuplées, les maisons inhabitées; que le sol soit dévasté, désolé, que l'habité en chasse les gens, et qu'une grande détresse règne au milieu du pays» (Isaïe 6, 9-12). Heureusement, il y a, pour abonder dans le sens du prophète, un petit «Reste» (Isaïe 10, 20-23) qui attend la consolation d'Israël et sur qui repose l'Esprit-Saint (Luc 2, 52). Mfizi C. avait raison de dire qu'il y a des saints et des saintes au Rwanda².

Les faits rapportés ci-dessous n'ont rien à envier à ceux que vous avez lus dans les biographies des saints.



Nestor est un enfant de choeur de la paroisse de Kinoni, leader d'une équipe de Xavéris de son âge. Dans la matinée du 9 février, Kinoni est désert : ses habitants se sont enfuis en débâdâde. Nestor, lui, se hâte, imperturbable, vers la paroisse pour «servir la Messe. Après on verra». Son message tacite, mais

² Mfizi C., Discours prononcé à l'occasion de la visite du Pape Jean-Paul II au Rwanda, 7-9 septembre 1990, p. 41.

clair est celui-ci : même en temps de guerre, l'Eglise doit continuer à travailler. Son fondateur, le Christ, n'a-t-il pas dit que «même les portes de l'Hadès ne tiendront pas contre elle» ? (Mt 16, 18).

Consolata est une jeune soeur d'une congrégation naissante à Gitare, centrale de la paroisse de Kinoni en commune Kidaho³. Dans l'après-midi du 10 février, elle avait déjà vu et entendu beaucoup de méfaits de la guerre. Déterminée à défendre la dignité des enfants de Dieu, elle apostropha les chefs des rebelles en ces termes :

- Pourquoi est-ce que vous tuez des gens par des coups de houe sur la tête ?
- Jamais de ça chez nous..., répondit un commandant qui ignorait tout ce que la soeur avait vu. Tu rapportes ce que Habyarimana t'a mis dans la tête !
- Hélas, non ! Je peux vous montrer un rescapé des 7 personnes qu'on a tuées les mains liées par derrière. Il s'est sauvé en courant et les cordes lui pendaient encore au bras. Quant à Habyarimana, je n'ai jamais parlé avec lui.

D'aucuns se demanderont d'où soeur Consolata tirait tant de forces pour être si libre en elle-même alors qu'à ces côtés des religieux plus expérimentés et mieux formés étaient craintifs et tout tremblants. L'Evangile seul nous en donnera l'explication : «Si vous demeurez dans ma parole, vous êtes vraiment mes disciples; et vous connaîtrez la vérité et la vérité vous rendra libres» (Jn 8, 31-32).

³ La congrégation s'appelle *Abogerabutumwa mu ngo* maintenant dé-placée à Rusasa, en paroisse de Janja.

⁴ Nous avons traduit la dispute du kinyarwanda



Le père Sylvestre et le Frère Marc, tous deux polonais, de la Congrégation des Carmes, assuraient la pastorale dans la paroisse de Gahunga. Emportés en exil en Uganda, ils ont tout fait pour regagner le Rwanda le plus tôt possible. On s'attendait à les retrouver dans une communauté des confrères à Butare pour qu'ils se reposent en racontant leurs aventures aux nombreux curieux qui venaient les voir, mais rien n'y fit. On les a plutôt vu courir monts et vallées de Ruhengeri à la recherche de leurs ouailles dispersées, comme de bons pasteurs qui n'abandonnent pas les brebis quand le loup surgit (Jn 10, 11-18).

La ville de Ruhengeri, sous les pluies des balles et des bombes n'offrait qu'une vie de mort. Elle acculait à la terreur... et à la fuite : des cadavres en décomposition jonchaient (sic) routes, rues, coins et recoins, bananeraies et bois. Ils étaient aussi tassés dans les maisons d'où ils exhalaient une puanteur qui suffisait pour qu'on comprenne qu'on n'a plus de place là-bas».

Cependant, l'abbé Boniface et le Fratri André sont restés, volant au secours des abandonnés, des égarés, des malades... Grâce à leur bravoure, des passants ont pu faire une station réconfortante à la paroisse avant de porter leur croix aux lieux moins dangereux. Cette présence a dérouter aussi les pillards qui rôdaient en tenue militaire si bien qu'on est en droit de se demander ce que seraient devenus l'église et le presbytère de Ruhengeri sans l'oeil vigilant du curé et du stagiaire.

5 Compte-rendu de la réunion du presbyterium de Ruhengeri, tenu à Janja le 22 mars 1993, p. 5.

Les déplacés affluaient en masse à la paroisse de Nyakinama et parmi eux beaucoup de blessés. Face à cette situation, pour le moins critique, l'équipe sacerdotale s'est mobilisée pour se «situer davantage autour de Jésus souffrant» dans ses membres : les activités de l'abbé Isaïe et du Fratri Nemeye ont été révisées en faveur des déplacés. De ces derniers, un jeune homme était arrivé exténué par une balle qui lui rongea l'estomac. Elle aurait eu raison de lui si l'abbé Mathias n'avait demandé et obtenu un «miracle» : il a convaincu - sans peine d'ailleurs - les Soeurs Conception et Pilar, M.S.C. (Missionnaires du Sacré Coeur) de tenter l'impossible en amenant le malade à l'hôpital de Ruhengeri. En cours de route, les Soeurs rencontrèrent les Paras français qui venaient les évacuer. Après un échange sur les déplacements «bilatéraux», les Paras étalèrent le jeune homme sur une table quelconque, l'opèrent et lui extirpèrent le dard vénimeux.



Ce ne fut pas chose facile d'encadrer les déplacés dans une région aussi retirée que la paroisse de Janja. Mais là aussi, l'équipe sacerdotale n'a épargné aucun effort : l'abbé Bareke fut chargé de «taper sur toutes les portes pour obtenir des tonnes de vivres» que l'abbé Placide répartit impartiallement aux déplaçés à longueur de journée.

Héroïsme pareil se passe dans les paroisses de Busingo, Rwanda et ailleurs où des hommes s'acharnent à aider leurs frères «à croire, à espérer et à aimer

6 ibidem, p. 1

7 ibidem, p. 6.

*plus facilement*⁸. Autant dire que tout n'est pas que diabolique dans ces moments éprouvants. Il suffit d'ouvrir les yeux (du coeur) pour voir des gestes humains et humanisants, pas seulement à Ruhengeri, mais peut-être tout près de chez vous.

Pour que ce qui est dit ici ne soit pas réduit aux affirmations gratuites, vous avez les noms des lieux et des personnes en rapport avec les faits. Les plus critiques peuvent donc examiner leur véracité. Elles constateront agréablement parmi nos concitoyens et des expatriés de grandes âmes. Oui ! Il y a des héros ! Mais quand viendra le moment de distribuer des médailles de toutes sortes après la guerre (qu'il est souhaitable en ce moment !), beaucoup de chances iront aux tueurs, aux tortionnaires, aux colporteurs de rumeurs et surtout... aux charlatants. Quant à ceux qui donnent leur vie pour sauver les frères en détresse, ils resteront dans les oubliettes. Mais là, égaux à eux-mêmes, ils sentiront au plus profond de l'être que la meilleure des médailles orne leur conscience. ■



⁸ P. BREKERN, op. cit., p. 78

Libres propos

BILAN DU GOUVERNEMENT NSENKIVAREMYE



François FUNKA

Le 17 juillet 1993, le chef de l'Etat a nommé Mme Agathe UWIRINGIYIMANA Premier ministre et par là, a mis fin au mandat du gouvernement NSENKIVAREMYE mis en place le 16 avril 1992. Au cours de ces 15 mois, quel est le chemin parcouru dans le processus de démocratisation et dans les négociations de paix avec le Front Patriotique Rwandais ? Répondre à la question n'est pas facile. Nous tenterons de montrer que le chemin était semé d'embûches et de nombreux blocages systématiques. Ceux-ci se situent à tous les échelons du pouvoir : présidence de la République, gouvernement, administration, sabotage des partis politiques participant au gouvernement.

COUP D'OEIL RETROSPECTIF

Le 10 juin 1991, une nouvelle Constitution est promulguée : elle reconnaît le multipartisme, crée le poste de Premier ministre, chef du gouvernement. À dater du 10 juin 1991, le gouvernement en place était

donc réputé dénuissinaire. On est, dès lors, en droit de se demander quelle est la valeur juridique des actes posés et des décisions prises par un tel gouvernement dont l'existence est contraire à l'esprit et à la lettre de la constitution. Nommé en novembre 1991, le Premier ministre, M. Sylvestre Nsanzimana, tente, mais en vain, de constituer un gouvernement de coalition pour assurer la transition du monopartisme au multipartisme et à la démocratie. Après un mois de négociations infructueuses, NSANZIMANA forme un gouvernement de 19 ministres dont 18 appartenant au MRND et 1 au Parti Démocrate Chrétien (PDC). Autant dire que rien n'est changé. Dès janvier 1992, des manifestations de rue organisées par les partis politiques d'opposition poussent le chef de l'Etat à reprendre les négociations. Finalement le 7 avril 1992, un protocole d'entente entre 5 partis est signé. M. NSENGIYAREMYE du MDR est nommé Premier ministre avec l'appui du Parti Libéral (PL) et du Parti Social Démocrate (PSD). Le gouvernement de coalition prête serment le 16 avril 1991. Des 19 ministres, 9 sont issus du MRND, 4 du MDR, 3 du PL, 3 du PSD et 1 du PDC.

PROGRAMME DU GOUVERNEMENT

Le dit gouvernement est constitué sur base d'un protocole d'entente avec un programme de 7 points : négocier la paix; assurer la sécurité intérieure; évaluer et assainir l'administration; relancer l'économie du pays; organiser un débat sur l'opportunité de la Conférence nationale; régler le problème des réfugiés et enfin organiser les élections générales. Ce programme constitue une base minimale d'entente entre les cinq partis politiques du gouvernement de coalition. L'ensemble du programme est fortement dépendant des négociations et de la signature d'un accord de paix,

car sans la paix sur les frontières, la sécurité intérieure, la relance de l'économie, le retour des réfugiés et les élections générales sont irréalisables. Le problème du retour et de la réintégration des réfugiés, la Conférence nationale et les élections générales sont englobées dans les négociations d'Arusha. De ce fait, leurs solutions et les modalités d'exécution seront progressivement insérées dans les protocoles d'accord entre le gouvernement rwandais et le FPR.

DESACCORD PROFOND

Le préambule du protocole d'entente du 7 avril 1992 stipule que «la cogestion de la période de transition implique une entente harmonieuse entre le président de la République et le gouvernement à former et non le transfert du pouvoir présidentiel à ce gouvernement».

Les négociations d'Arusha ont évolué dans le sens diamétralement opposé : le partage du pouvoir au niveau des institutions supérieures de la République, au sein de l'Armée nationale réduisent les pouvoirs du Chef de l'Etat au bénéfice du gouvernement de transition à base élargie. Il est prévu que le président de la République a le droit de participer à la prise des décisions du gouvernement. Il n'exerce aucun droit de veto aux décisions régulières adoptées par le conseil des ministres. La nomination des hauts cadres de l'administration (préfets, directeurs généraux), dans l'armée, etc, est de la compétence du gouvernement. Et si des projets d'arrêtés présidentiels sont gelés, le premier ministre les signera.

Le protocole d'accord du 9 janvier 1993 attribue au MRND 5 ministères (au lieu de 9 actuellement) et 11 sièges à l'Assemblée Nationale de Transition (15,7 %

des sièges). Le monopole du pouvoir détenu par le MRND au sein du gouvernement et du Conseil National de Développement est manifestement perdu. La résistance aux changements démocratiques, jusqu'à recourir à la violence, peut donc s'expliquer par cette évolution des négociations de paix d'Arusha. Ainsi, si tout le monde souhaite la paix, les conditions requises pour l'atteindre sont très divergentes. C'est la perte du pouvoir pour les uns, et la conquête du même pouvoir par les autres qui dictent le comportement des dirigeants face à la négociation de l'accord de paix entre le gouvernement rwandais et le FPR.

Le même protocole d'entente du 7.4.1992 préconise le «CONSENSUS» comme mode de prise des décisions au Conseil du gouvernement. Bien que «consensus» signifie «accord et consentement du plus grand nombre», certains membres du gouvernement semblent le confondre avec l'unanimité, chère aux partis uniques.

OBSTRUCTIONS DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE

Le gouvernement mis en place le 16 avril 1992 est divisé sur l'approche de solution du problème le plus urgent: mettre fin à la guerre par les négociations politiques d'un accord de paix. Les obstructions proviennent à la fois, mais à des degrés divers, de la présidence de la République, du gouvernement et des partis politiques de coalition.

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Le président du MRND détourne les prérogatives du Chef de l'Etat au profit de son parti. Plusieurs faits

en témoignent. En violation de l'article 21 de la loi régissant les partis politiques qui interdit aux militaires en activité d'adhérer aux partis politiques, le Général Major Juvénal HABYARIMANA est fondateur du parti Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement et la Démocratie (MRND - nouvelle formule) dont les statuts sont signés le 5 juillet 1991. Dès la mise en place du gouvernement de coalition des 5 formations politiques, le président de la République ne dirige plus le Conseil des Ministres. Des projets d'arrêtés présidentiels (tels ceux de mise en place de l'organigramme de certains ministères) ont attendu jusqu'à 15 mois...

Le 15 novembre 1992, lors du meeting de son parti à Ruhengeri, le président de la République et président fondateur du MRND, a qualifié de «chiffons de papiers» les protocoles d'accord déjà signés entre le Gouvernement Rwandais et le Front Patriotique Rwandais. A-t-il oublié qu'il est chef de l'Etat pour adopter un tel langage à peine tolérable pour un chef de parti politique ? Après la démission du ministre de la Justice, M. Stanislas MBONAMPEKA, (le 30 novembre 1992), le président de la République a attendu jusqu'en mars 1993 avant d'accepter la candidature présentée par le Parti Libéral. Et encore ! La cérémonie de prestation de serment prévue le 27 mars 1993 a été annulée à la dernière minute et sans explication aucune. Pourtant, personne n'ignore que l'absence du Ministre de la Justice ne peut que contribuer à l'insécurité dans le pays.

DANS LE GOUVERNEMENT

Au sein du gouvernement de transition, la cohésion n'a pas toujours été de règle. Deux camps nettement

distincts : le MRND avec 9 ministres d'une part, le groupe de la concertation (MDR, PL, PSD) avec 9 ministres d'autre part. Le Parti Démocrate Chrétien (PDC) restait à part. Les partis MDR, PL, PSD se qualifient eux-mêmes de «partis d'opposition». Était-il possible de participer au gouvernement de coalition et d'être en même temps dans l'opposition ?

Si les mots ont encore un sens, la situation est franchement intenable. La réalité serait donc la suivante : les ministres ont oublié leur mission au sein du gouvernement de coalition et ne défendent plus que les intérêts de leurs partis respectifs. Autant dire que l'action du gouvernement ne pouvait qu'être paralysée. Un mémorandum des partis MDR, PSD et PL a conclu en ce sens.

Selon le PSD «sur un grand nombre des dossiers importants : les négociations d'Arusha, l'assainissement de l'administration centrale et territoriale... l'échec du gouvernement est dû en partie à ces défauts qui, non seulement n'ont pas permis la mise à contribution maximale de toutes les ressources humaines, mais en plus, ont créé un sentiment de frustration chez beaucoup de ministres et leurs partis respectifs, les rendant ainsi peu coopératifs, voire même hostiles».

De l'avis du PL : «dès la mise en place du gouvernement NSENGIYAREMYE, celui-ci a été caractérisé par une paralysie quasi totale». Ce gouvernement est «divisé en deux blocs en perpétuels conflits générateurs de blocages de toutes sortes enregistrés dans l'exécution du programme gouvernemental». Le MRND constate que «certains ministres ont été persécutés et marginalisés». Simple propagande politique de la part de ces partis ? Certainement pas ! L'échec du gouvernement est patent !

DANS LES PARTIS POLITIQUES

Si dans l'ensemble, les partis hors du gouvernement (donc l'opposition) se sont bien comportés, les partis participant au gouvernement ont paralysé son action. L'intolérance, devenue monnaie courante entre les adhérents du MRND d'une part et ceux des partis de la concertation d'autre part, constitue un témoignage éloquent. De braves paysans incendient et pillent les maisons de leurs voisins. D'autres se livrent, impunément, aux massacres des populations innocentes. Que ce soit au Bugesera (août 1992), au Kingogo (janvier 1993), au Bugoyi-Kanage (janvier 1993) ou ailleurs, la tragédie est de nature politique bien que des opposants prétendent qu'elle ne traduit que des oppositions interethniques. À moins d'être naïf, personne ne peut croire que des violences répétées entre paysans de diverses régions du pays soient l'effet du hasard. En janvier 1993, des manifestations initialement pacifiques, organisées par le MRND et la CDR contre les accords d'Arusha sur le partage du pouvoir se sont transformées en massacres des populations innocentes. La chasse aux «traîtres», aux «complices du FPR» paraît tout justifier. Les personnes déplacées par cette guerre fratricide servent de propagande politique au lieu d'être des citoyens dont la survie dépend d'un effort national de secours.

PROCESSUS DE DEMOCRATISATION

Malgré ces blocages à tous les échelons sur le plan politique, le processus de démocratisation a fait quelques pas. L'éclosion de la presse privée a favo-

risé la liberté d'opinion et d'expression. Bien que des journalistes improvisés ignorent tout de leur profession jusqu'à la déontologie professionnelle, cette presse a joué un grand rôle. Le multipartisme effectif a permis à la population d'exercer son droit de choisir librement entre diverses formations politiques.

La population a compris qu'elle a des droits à défendre. À titre d'exemple : des indemnités d'expropriation pour cause d'utilité publique ont été réclamées et obtenues grâce à des barrages de routes. Des manoeuvres ont réclamé, avec succès, la régularisation de leurs arriérés de salaires. Des élèves de l'enseignement secondaire ont constitué des comités de cogestion de leurs établissements. Plusieurs syndicats professionnels sont nés. Dans l'ensemble, la population a répondu rapidement à l'appel à la démocratie. Par contre, la classe dirigeante semble naviguer à contre courant. Les exemples sont légion. Lors des élections indirectes des bourgmestres (avril 1993), les partis participant au gouvernement de transition - à l'exception du PDC - ont cru bon d'utiliser tous les moyens : calomnies, mensonges, menaces, pressions, pots-de-vin..., des pratiques manifestement anti-démocratiques. Pour quels intérêts ?

NEGOCIATIONS DE LA PAIX

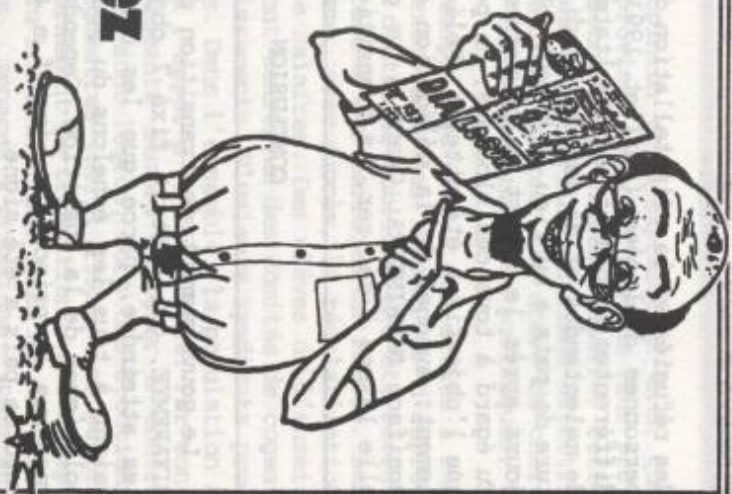
Le gouvernement de transition a mené des négociations directes avec le Front Patriotique Rwandais. Malgré des blocages répétés, le processus de négociation de paix a bien progressé. Le cessez-le-feu (juillet 1992), le protocole d'accord sur l'Etat de Droit (août 1992), sur le partage du pouvoir (octobre 1992 et janvier 1993), sur l'intégration des Forces Armées des deux belligérants (juillet 1993), sur le retour

des réfugiés et la réinstallation dans leurs biens des personnes déplacées (juillet 1993), ce sont là les différentes étapes et les résultats obtenus. Par suite de malentendus et de manoeuvres dilatoires, la signature de paix a eu lieu le 4 août 1993, c'est-à-dire 20 jours après le départ du gouvernement NSENGIYAREMYE. En égard à tous ces blocages, on peut donc considérer que l'objectif a été atteint. Félicitation au gouvernement, au chef de la délégation gouvernementale, M. Boniface NGURINZIRA. Quant à la gestion économique, elle laisse à désirer. La transition n'a rien changé.

CONCLUSION

Le gouvernement de transition dirigé par M. NSENGIYAREMYE, qui s'était fixé 7 objectifs, n'a pas pu les atteindre, parce que les obstructions se trouvaient à tous les échelons du pouvoir et des partis politiques de la coalition. Cependant, il faut souligner que le principal objectif a été réalisé : l'accord de paix a été signé.

Dès lors, l'effort de guerre peut désormais être orienté vers la reconstruction nationale. La sécurité intérieure devrait être plus facilement assurée. Le gouvernement devrait être plus facilement assuré. Le gouvernement de transition à base élargie se chargera du problème de réintégration des réfugiés et la réinstallation dans leurs biens de personnes déplacées, de l'assainissement de l'administration, de la fusion des deux forces armées, de l'opportunité de la tenue de la Conférence Nationale et des élections générales. La réalisation de ce programme dépendra de la bonne foi de part et d'autre dans l'exécution de l'accord de paix du 4 août 1993. Espérons que cet accord de paix amènera le Rwanda sur le chemin de la DÉMOCRATIE et de l'ÉTAT DE DROIT. ■



**abonnez
vous!
abonnez
vos amis!
à**

DIJALOU



Le 30 juillet 1993, le «Forum Paix et Démocratie» tenait une Conférence de Presse à l'Hôtel des Diplomates à Kigali. Il dénonçait une nouvelle guerre, celle des intérêts personnels qui menacent la démocratie au Rwanda. Nous vous proposons son communiqué de presse qui fait très bien le bilan de notre processus démocratique. Nul doute que plus d'un lecteur reconnaîtra la justesse de ce point de vue.

LA DEMOCRATIE MENACEE

Ces derniers jours, la guerre pour la prise du pouvoir par les armes et la violence multiforme développée par les forces hostiles au changement démocratique semblait progressivement s'estomper pour laisser pointer à l'horizon une lueur de paix et de sécurité, conditions incontournables pour l'avènement et l'exercice de la démocratie.

Le paysage politique qui s'est dessiné depuis l'adoption de la constitution de juin 1991 prouve que le peuple rwandais a choisi le multipartisme - 17 partis politiques actuellement en activité - comme voie menant à l'instauration et à l'exercice de la démocratie.

Les partis politiques - à ne pas confondre avec leurs dirigeants - ont effectivement joué un rôle

déterminant et positif dans la mobilisation, la sensibilisation et la formation des masses à la nouvelle réalité, même si par défautement et inexpérience ou manipulation et magouille, la démocratie était, dans certaines circonstances, confondue avec l'anarchie.

La volonté de partage du pouvoir a abouti à la formation du deuxième gouvernement de transition multipartiste en Avril 1992. Mais depuis, la fièvre du changement est tombée, le peuple a trop vite fait confiance et s'est endormi, laissant ses acquis entre les mains des leaders des partis qui n'ont pas tardé à en abuser.

Aujourd'hui, les partis politiques sont pratiquement coupés de leurs leaders qui se sont associés pour la défense de leurs intérêts personnels, éloignant la base des centres de décision. Ni le peuple ni les membres des partis ne savent plus ce qui se passe et ignorent la vérité. Ils sont tenus à l'écart des dossiers d'importance capitale qui les concernent en premier lieu. L'obstruction et la manipulation de l'information ont permis toutes sortes de malversation dans la gestion de la chose politique; un «black-out» a été imposé sur les négociations d'Arusha; des gouvernements se forment sans que les partis soient consultés; les partis en lice, garants d'une démocratie pluraliste et de la victoire du meilleur projet de société sont cassés par des rivalités entre individus au comportement mafieux.

FORUM PAIX ET DEMOCRATIE estime qu'une telle situation menace sérieusement la poursuite du processus de démocratisation du pays. En effet, quel sens donner aux partis politiques et à la lutte pour la démocratie, lorsque la consultation du peuple est le dernier des soucis du groupe des chefs de partis ? La lassitude et les déchirements internes n'auront-ils pas

raison des partis avant même que des élections libres aient lieu ?

La consécration de ces artifices politiques pour s'emparer du pouvoir ou s'y maintenir témoigne d'une absence de culture démocratique et de probité de la part des dirigeants. Il est donc impératif de trouver un moyen de contrer cette classe d'acteurs politiques qui visent leurs intérêts personnels aux dépens de la démocratie. Cette classe est à décrier et à dénoncer par toutes les forces démocratiques, au même titre que la violence et la guerre. ■

FORUM PAIX ET DEMOCRATIE.



HATTON AND COOKSON RWANDA
VENTE EN GROS
BP 86 KIGALI

TELEPHONE : 75321
TELEX : 22503 HATTON RW

Départements :

- Alimentation - Boissons - Quincaillerie
- Matériaux de construction
- Textiles : Wax - Kitenge - Tissus divers
- Moteurs et Groupes Electrogènes LISTER
- Electroménagers BAUKNECHT et ELECTROLUX
- Chauffage-Eau SITAM
- Pièces de rechange



Un groupe de chrétiens a pris l'initiative de se rassembler une fois par mois pour évaluer ensemble les émissions de la nouvelle télévision rwandaise. Dans cet article, ils partagent quelques unes de leurs réflexions les plus importantes.

QUELLE TELEVISION POUR DEMAIN?

Félicitons tout d'abord le Rwanda pour le nouveau pas qu'il a posé, par l'instauration d'une télévision nationale. Bien sûr, celle-ci n'émet encore que les samedi et dimanche, et à titre expérimental, pour la région de Kigali surtout.

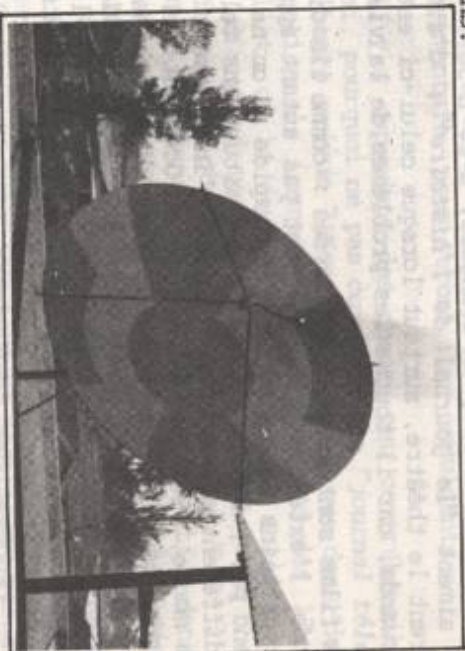
Mais le fait d'avoir commencé est important : dans l'avenir, il y aura sans doute plus de jours d'émissions, et ces émissions atteindront toutes les régions du pays. C'est la raison pour laquelle il nous a semblé important de donner notre avis sur ce qui a été émis. L'avenir est à la télévision, même si pour le moment, et pour plusieurs années encore sans doute, la radio restera le principal moyen de communication et de formation dans le pays.

L'IMPACT DE LA TELEVISION

Actuellement déjà, on peut mesurer, à Kigali, l'impact que la télévision aura dans l'avenir. Nombreux en

effet, sont les lieux de loisir où des gens, des jeunes surtout, se rassemblent les samedi et dimanche pour suivre les programmes diffusés de 18 à 22 heures. Souvent aussi, ils paient une contribution pour pouvoir assister à ces programmes de la soirée.

Dans les familles qui possèdent un téléviseur on constate un phénomène révélateur du succès de la TV : tous sont rassemblés devant le téléviseur, parents et enfants, même très jeunes, et tous suivent tous les programmes : les parents suivent les bandes dessinées pour enfants (et les comprennent moins facilement que certains de ces derniers); les enfants, même jeunes, suivent les programmes des adultes, jusqu'au générique final. Ainsi donc, les week-ends, dans certains quartiers surtout, on ne voit plus grande circulation à l'extérieur : les gens sont rassemblés devant leurs écrans.



Une antenne parabolique permet de capter plusieurs stations de télévision
(Photo DIALOGUE)

LES PROGRAMMES PREFERES

D'après nos estimations actuelles, certains programmes ont davantage de succès : les enfants aiment les dessins animés (même si ceux-ci sont en français, langue qu'ils ne connaissent pas, ils comprennent) ; les jeunes apprécient surtout le sport (la chronique du samedi soir, comme les retransmissions de matchs de football - tous les sports ne sont pas autant appréciés, car tous ne sont pas connus dans le pays ; favoris : le football, la gymnastique et le cyclisme). Par contre, le cirque touche tout le monde et tous l'apprécient. Le public adulte est plus divisé : en général, tous apprécient le journal télévisé (en Kinyarwanda, à 19 h 30 ; en français, à 20 h 30). Certains aiment "le journal de l'histoire" ; d'autres préfèrent le théâtre, surtout lorsque celui-ci est en Kinyarwanda, car il touche les problèmes de la vie.

Les films sont assez controversés : comme ils viennent de l'extérieur, tous ne sont pas autant appréciés ; certains ont un rythme trop rapide et on ne les comprend pas ; d'autres montrent des situations tellement différentes des nôtres qu'ils n'intéressent que peu de monde, ceux qui ont voyagé en Occident (il en va de même pour les émissions du Commandant Cousteau). Autre programme fort apprécié : les jeux télévisés ("Umuhigo"). Beaucoup en profitent pour tester leur culture générale (mais regrettent certains défauts : ainsi, il arrive que le présentateur, après avoir refusé les réponses des concurrents comme fausses, oublie lui-même de donner la bonne réponse !).

A ce propos, plusieurs se demandent comment il n'y a pas davantage d'émissions sur le Rwanda, ou faisant

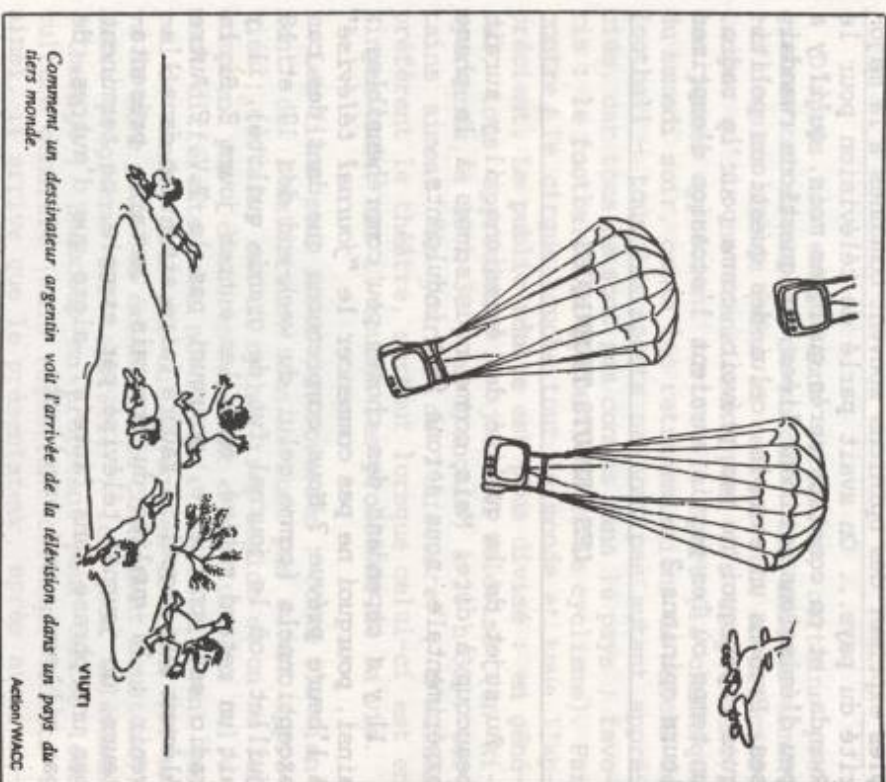
parler les gens de leurs problèmes. Certains "ibiganiro" sont trop stéréotypés, dirigés par l'animateur. Alors qu'il est intéressant d'entendre les gens simples exprimer des opinions souvent communes à la majorité du pays... On avait parlé de télévision pour le Rwanda, et on constate après quelques mois, qu'il y a peu d'émissions vraiment liées aux questions rwandaises. Prenons un exemple, celui des questions politiques : pourquoi ne pas prévoir, comme pour la radio, un temps où les partis auraient l'occasion d'exprimer leurs opinions ?

LES DEFAUTS TECHNIQUES

Au sujet de la qualité des émissions, il y aurait beaucoup à dire. Mais comme nous sommes à la phase expérimentale, nous serons fort indulgents.

Il y a cependant des choses peu compréhensibles : ainsi, pourquoi ne pas commencer le "journal télévisé" à l'heure prévue ? Nous comprenons que dans des cas exceptionnels (comme celui du week-end des 17 et 18 juillet, où le journal fut de grande qualité), il y ait un retard motivé. Mais les autres jours ? Si la radio est ponctuelle, pourquoi pas la T.V. ? Autre élément sur lequel il faudra faire attention dans l'avenir : la qualité du français. Certains présentateurs, du journal télévisé par exemple, ne terminent pas une phrase sans faute(s), alors que d'autres, de par ailleurs, sont excellents.

Soulignons aussi que tous ne maîtrisent pas bien la technique de l'interview. Leur question est plus longue que la réponse ! Dans le même ordre d'idées, on reproche à plusieurs présentateurs, y compris ceux du journal télévisé, de donner en résumé le contenu de



Comment un destinataire argentin voit l'arrivée de la télévision dans un pays du tiers monde.

Adrien WACC

Tiré de *Forum du Développement*, janvier-février 1983, page 2

l'interview ou de l'émission, au lieu d'"ouvrir l'appetit". Ainsi, à titre d'exemple, il est rapporté qu'un Madeline Bicampaka gesticule beaucoup, ce qui est désagréable, qu'elle est bavarde et de ce fait, empêche les gens qui le désirent de s'exprimer lors des débats.

Autre question : pourquoi répéter les clips de chants, si souvent ? Pour la publicité, on dit que le minimum pour que la publicité soit retenue est 3 passages, et que le maximum pour ne pas importuner est de 10. Il n'en va pas de même pour les chansons : deux ou trois fois suffisent amplement... pour les chants étrangers. Ceux du Rwanda, comme les ballets, pourraient passer à la rigueur 4 ou 5 fois, surtout s'ils sont appréciés.

Les chants passent mieux à la radio qu'à la télévision où ce que l'on apprécie, c'est la qualité "visuelle" : ainsi les ballets lassent moins que des chanteurs gesticulant parfois de façon peu gracieuse !

LE JOURNAL TELEVISE

Nous voudrions terminer notre partage avec l'émission qui plait le plus : le journal télévisé. Il faut féliciter ses réalisateurs, car ces journaux télévisés sont jusqu'à présent, de bonne qualité (exception faite des nombreux défauts techniques).

Mais on se pose des questions sur le choix des informations : est-ce si important de montrer la présentation des lettres de créances de chaque nouvel ambassadeur, ou la réception par le Président d'autres personnalités, alors qu'on n'a jamais vu un conseil préfectoral ou une réunion communale, et que ce n'est que

dernièrement qu'on a pu observer comment se passe un conseil du gouvernement, ou une séance au parlement !

De même pour les partis politiques : certains se présentent chaque semaine, alors que d'autres n'ont pas encore été interrogés depuis le début des émissions ! Ou pour les questions plus générales : bravo pour les différents reportages ou émissions sur les déplacements de guerre ; mais pourquoi pas des reportages du même genre sur les difficultés rencontrées dans les autres préfectures ?

La télévision devrait traiter de façon (plus ou moins) égale les ethnies, les régions, les opinions politiques ou religieuses, les différentes classes sociales ; ce ne semble pas le cas pour le moment. C'est dommage et dangereux pour l'avenir !

Une innovation bien appréciée : la revue de presse : pourquoi pas chaque semaine ? Et pourquoi pas en français aussi ? Et sur la presse en français ? Une revue de presse bien étoffée est appréciée.

CONCLUSION

En terminant, nous voudrions une fois encore féliciter la télévision pour ses débuts prometteurs, surtout pour la qualité de ses images (nous ne pouvons malheureusement par dire la même chose pour le son).

Une question reste importante pour nous : quels sont les objectifs de la télévision ? Cela devrait se refléter dans le choix des thèmes. Pour le moment, ils n'apparaissent guère. Nous voudrions surtout mettre certaines émissions en exergue ; ainsi cette fois-ci, celle intitulée "Abazimu n'abazima" de feu Callixte

KALISA, qui avait l'art de poser des questions très pertinentes, délicatement, avec le sourire, mettant son interlocuteur à l'aise, et qui pourtant abordait des sujets parfois jugés comme "tabou". Voilà donc quelques unes de nos réflexions. Peut-être les responsables de la télévision pourraient-ils organiser un sondage auprès des téléspectateurs ? Avant d'initier le projet, ils avaient interrogé beaucoup de personnes sur leurs attentes, et les réponses étaient fort intéressantes. Maintenant, après quelques mois, ils pourraient recueillir les avis, et constater si oui ou non, ils correspondent à nos remarques.

Bon succès donc à la télévision ! Et pour nos lecteurs, à la prochaine chronique !

Pour le G.T.C.R.
(Groupe Chrétien pour la Télévision rwandaise),
Odette KAKUZE

Floride MUKARUKAMBA

P.S. Ceux qui sont intéressés de faire partie de notre groupe, peuvent téléphoner, pendant les heures de service, à l'ARTCF : 76798).



Dessin de Plantu publié dans « Pas net, la Planète »,
Ed. La Découverte/Le Monde, 1984, p. 116



26 juillet -

31 août 1993

SIGNATURE DE L'ACCORD DE PAIX

Le 4 août 1993 était enfin signé à Arusha (Tanzanie) l'Accord de paix mettant fin à la «Guerre d'Octobre». Du côté du gouvernement rwandais l'accord a été signé par le Président de la République, le Général-Major Juvénal HABYARIMANA et du côté du Front Patriotique Rwandais-Inkotanyi, par son président, le colonel Alexis KANYARENGWE.

Composé de 11 articles et entrant en vigueur le jour de sa signature, l'accord englobe tous les accords antérieurs. A savoir :

- l'Accord de Cessez-le-feu de M'Sele (Zaire : 29.3.1991) tel qu'amendé à Gbadolite (Zaire : 6.9.1991) et à Arusha (Tanzanie : 12.7.1992);
- le Protocole d'Accord relatif à l'Etat de Droit (Arusha : 18.8.1992);
- le Protocole d'Accord relatif au partage du pouvoir dans le cadre d'un G.T.B.E. (Gouvernement de Tran-

- sition à Base Elargie) (Arusha : 30.10.1992 et 9.1.1993);
- le Protocole d'Accord sur le rapatriement des réfugiés rwandais et la réinstallation des personnes déplacées (Arusha : 9.6.1993);
- le Protocole d'Accord relatif à l'intégration des Forces Armées (Arusha : 3.8.1993);
- le Protocole d'Accord sur les questions diverses et dispositions finales (Arusha : 3.8.1993).

Selon l'article 3 de l'Accord du 4 août 1993, la Constitution du 10.6.1991 et l'Accord de Paix constituent indissolublement la loi fondamentale qui régit le pays durant la période de transition.

Dans ce cadre, les articles 34 à 101 de la Constitution (sauf les articles 53, 61, 62, 69, 72, 76, 78, 79, 80, 89) sont remplacés par les dispositions de l'Accord de Paix relatives aux mêmes matières. Et l'alinéa 2 de cet article stipule : «en cas de conflit entre les autres dispositions de la Constitution et celles de l'Accord de Paix, ces dernières prévalent».

Quant à l'article 7, il spécifie que «les institutions de transition seront mises en place dans les 37 jours qui suivent la signature de l'Accord de Paix». En clair, le gouvernement actuel et le Conseil National de développement restent en place jusqu'à la mise en place du G.T.E.B. sans pourtant être autorisés à prendre des actes pouvant porter préjudice à la mise en oeuvre du programme du G.T.B.E.

L'Accord de Paix du 4 août 1993 a été signé en présence :

- du Facilitateur : le président Ali Hassani MWINYI (Tanzanie);
- du Président ougandais : Yoweri Kaguta MUSEVENI;

- du Président burundais : Melchior NDADAYE.
- du représentant du Médiateur : Faustin Birindwa, premier ministre du président MOBUTU;
- du secrétaire général de l'Organisation de l'Unité Africaine (O.U.A.) : Salim Ahmed SALIM;
- du représentant du secrétaire général de l'O.N.U.;
- du président en exercice de l'O.U.A.;
- du président sortant de l'O.U.A.;
- des représentants des autres pays observateurs : République Fédérale d'Allemagne, Belgique, Etats-Unis, France, Nigéria, Zimbabwe;
- des délégations des deux parties en conflit et des partis politiques agréés au Rwanda.

POSITION DE LA C.D.R.

En fait, seul le parti C.D.R. (Coalition pour la Défense de la République) n'était pas au rendez-vous. Il justifie sa non-participation à ces cérémonies par le fait de ne pas «cautionner, par sa présence, la signature d'un accord de paix qui contient des dispositions susceptibles de conduire soit à une guerre civile, soit à la prise du pouvoir par la force ou par d'autres méthodes antidémocratiques».

Le même parti refusera de signer le «code d'éthique politique» proposé par le gouvernement à tous les partis politiques agréés. Car, selon la C.D.R., les clauses de ce contrat - par ailleurs incomplet et contenant des dispositions abusives - sont imposées, puisque n'ayant jamais été discutées et acceptées par les intéressés. Enfin, le parti C.D.R. ne se sent pas concerné par ce code, puisqu'il ne veut participer ni au gouvernement, ni à l'Assemblée Nationale de Transition.

PROLONGEMENT DE L'ACCORD

Le Conseil du Gouvernement du 6 août a déclaré la journée du 11 août châtée pour célébrer cet Accord. Et désormais, le 4 août sera une «Journée Nationale de la Paix et de la Réconciliation». Il a invité toutes les autorités et toute la presse à sensibiliser tous les Rwandais sur le contenu de l'Accord. De son côté, le gouvernement s'est engagé à faire une publication spéciale du dit Accord et des accords constitutifs dans le Journal Officiel ainsi qu'une édition en kinyarwanda de tous ces textes. Quant à la situation à l'intérieur du pays, le gouvernement a décidé l'allègement et la suppression progressive des barrières et du couvre-feu. On rappellera que l'Accord de Paix a été précédé par la signature à Kinshira (Rubengeri : Rwanda), le 25 juillet, de deux protocoles d'accord qui restaient en suspens.

SUSPENSION DE L'AIDE AUX DEPLACES DE GUERRE

Selon un communiqué de presse du Comité International de la Croix Rouge (CICR) et de la Croix Rouge Rwandaise du 12 août 1993, ces deux organisations humanitaires «se sont vues dans l'obligation de suspendre les secours alimentaires aux personnes déplacées se trouvant dans les communes de MURAMBI, MURURU et GITURU. L'absence d'encadrement des autorités locales, leur indifférence devant le sort de leurs propres populations, le fait que des bandits bien connus de tous, y compris des autorités locales, ne cessent d'orchestrer des désordres inadmissibles tant sur les axes routiers que sur les lieux de distribution, ont

obligé la Croix Rouge Rwandaise à prendre cette décision».

Selon le même communiqué, «le blocage des routes dans cette région a également empêché la Clinique Mobile du CICR de se rendre, comme prévu, à Nyagahita, le 13 août. La responsabilité de cet empêchement incombe aux seuls instigateurs de ces désordres».

Le communiqué du CICR et de la CRR ne fait que confirmer la situation déjà dénoncée par l'ancien chef de la délégation du CICR à Kigali, M. Walter STOCKER, en juillet dernier. A savoir : une «manipulation de l'air» [qui] a atteint des proportions inquiétantes et ce, à haut niveau. En effet, le 9 juin 1993, le président du Comité de Crise avait fini par écrire au Ministère de l'Intérieur et du Développement Communal lui demandant que «des sanctions soient prises contre les agents fautifs dans l'assistance aux déplacés de guerre».

Malgré plusieurs rappels, le dit Ministère n'avait donné aucune suite à cette demande. Pire, «les populations qui ne sont presque plus encadrées par les autorités gouvernementales, sont manipulées par des meneurs 'non officiels' qui (...) disparaissent en général au moment où la situation se dégrade». Et il est impossible de les identifier car «ces détracteurs [du CICR et de la CRR] semblent avoir des systèmes d'alerte extrêmement sophistiqués, qui permettent que tout officiel ne voit jamais rien d'anormal sur les places de distribution».

Selon un communiqué radiodiffusé le 16 août, la distribution de l'aide a repris le 19, après que les autorités concernées aient promis de mettre fin à ce banditisme. On rappellera que du 26 au 30 juillet 1993, le président du CICR, M. Cornelio SOMMARUGA, venait

d'effectuer une visite officielle au Rwanda, et qu'il avait condamné vigoureusement «le détournement de l'assistance humanitaire comme quelque chose d'absolument inacceptable».

NOMINATION D'UN NOUVEAU DIRECTEUR DE L'ORINFOR

Plus d'une année et deux mois après le départ forcé de l'ancien directeur de l'ORINFOR (Office-Rwandais d'Information) [c'était le 28 avril 1992], le gouvernement vient enfin de nommer un nouveau directeur en la personne de M. Jean-Marie Vianney HIGIRO. C'était au cours du Conseil des Ministres du 30 juillet. Et pour la première fois, un professionnel occupe ce poste.

En effet, M. J.-M.-V. Higiroy, maître en Histoire de l'Université de Montréal (Canada) est également maître en Radio-Télévision de l'Université de Syracuse (USA), Docteur en communication de l'Université du Texas (USA). M. J.-M.-V. Higiroy fut chef de service Radio-diffusion de 1977 à 1982, a été également chef de Section Etudes et Programmes à l'ORINFOR et chef du Projet Télévision.

Dans son discours de circonstance lors de son entrée en fonction, le nouveau directeur a assuré tout le personnel de l'ORINFOR qu'il fera tout «pour être au-dessus de la mêlée politique». Pour ce faire, il s'est engagé à démissionner le plus rapidement possible des organes dirigeants du parti MDR «pour demeurer un simple adhérent». Il pense ainsi aider ses collaborateurs à être guidés par des principes journalistiques reconnus, à savoir : l'exactitude, l'honnêteté et l'équité.

UN NOUVEAU MINISTRE DE LA DEFENSE

Le 23 juillet, le Ministre de la Défense, M. James GASANA, démissionnait de son poste et prenait le chemin de l'exil suite à de nombreuses menaces de mort proférées par un groupe de militaires appartenant à une organisation violente dénommée "Amasasu". Sept jours après, il était remplacé à ce poste par M. Augustin BIZIMANA, jusqu'alors préfet de la Préfecture de Byumba, qui a prêté serment le 30 juillet. Comme son prédécesseur, le nouveau Ministre de la Défense est un agronome (diplôme d'ingénieur en agronomie de l'Université Nationale du Rwanda).

M.D.R. : LE FOSSE SE CREUSE D'AVANTAGE

Depuis le 16 juillet dernier, la rupture au sein du parti MDR (Mouvement Démocratique Républicain) semble consommée. On se rappellera qu'après la nomination de Mme Agathe UMILINGIYIMANA au poste de Premier Ministre sur proposition de M. Faustin TWAGIRAMUNGU (président national du Parti), le Bureau politique a exclu du parti ce dernier, ainsi que tous ceux qui le soutiennent. Il s'est créé ainsi deux groupes apparemment inconciliables, l'un derrière Faustin TWAGIRAMUNGU, l'autre derrière M. Distas NSENGIYAREMYE, ancien premier ministre et premier Vice-président national du parti. Ce fossé se concrétise également dans l'appelation du parti. Le premier groupe le dénomme MDR et le 2e MDR-PAREMUTU en souvenir du MDR historique fondé par Grégoire KAVIRANDA dans les années 1959.

Depuis le 23 juillet, la rupture semble avoir été consommée lors du Congrès extraordinaire du parti convoqué par le Bureau politique et qui a rassemblé 215 membres sur un total de 295 membres, alors que le quorum était de 177 membres. Au sortir de ce Congrès, le premier Ministre, Mme Agathe UMILINGIYIMANA, qui avait présenté sa démission au chef de l'Etat «pour des raisons personnelles et par conviction personnelle» a déclaré, le lendemain, dans un démenti radiodiffusé qu'elle n'a jamais démissionné de ses fonctions et que la signature du document lui avait été arrachée de force. Elle aurait été séquestrée et ne dut son salut qu'en signant un document préparé d'avance. Un démenti condamné par le Bureau Politique qui le juge «diffamatoire».

Entre-temps, un Congrès National convoqué par M. Faustin TWAGIRAMUNGU pour le 15 août a été reporté, officiellement pour permettre d'abord aux Congrès préfectoraux de se prononcer sur cette guerre des chefs. Effectivement les Congrès préfectoraux ont été convoqués pour prendre position sur cette bagarre.

Certains invitent leurs «leaders» à mettre fin à leurs querelles pour sauvegarder l'unité du parti, alors que d'autres condamnent carrément l'un ou l'autre groupe. Selon certaines sources, quelques personnalités religieuses, politiques et même militaires, auraient déjà tenté une médiation mais sans grands succès. Quelques observateurs avisés estiment cependant que l'éclatement du MDR ne servirait la cause de personne, individus ou partis politiques. Toute la nation y perdrait et il n'est pas exclu que cet éclatement pourrait conduire également à l'éclatement de toute la société par l'arrêt pur et simple du processus démocratique et l'avènement d'une dictature militaro-bourgeoise. Il faut donc, selon eux, sauver le parti, et du même coup, sauver la nation.

ASSASSINAT DE FIDÈLE RWAMBUKA

Le 25 août 1993, M. Fidèle RWAMBUKA, ancien Bourgmestre de la commune KANZENZE (Bugesera) et membre du MRND, tombait sous les balles d'un assassin vers 22 heures à son domicile. Il venait de rentrer d'une réunion de son parti à Kigali, réunion qui l'avait empêché de participer au mariage de l'une de ses sœurs ce même jour. On rappellera que M. RWAMBUKA a été constamment montré du doigt comme ayant participé de très près aux troubles ethno-politiques qui ont secoué le Bugesera, et spécialement sa commune KANZENZE. ■

DIALOGUE.

Kigali - Motors

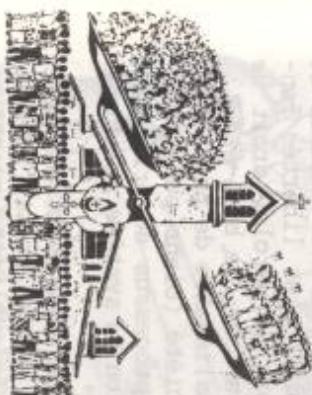
Parc Industriel de GIKONDO

REPARATIONS TOUTS VEHICULES

B.P. 783 KIGALI Rép. Rwandaise Tél. 76594

A travers livres et revues

Tharcisse GATWA : *Ubutegetsi ni ubwacu, Abakiri-sito : Imizi ya demokarasi*, Piliotti Presse, Kigali, 1993, 144 pages.

UBUTEGETSI
NI UBWACU!

L'intérêt majeur du livre est la vulgarisation de valeurs de la démocratie, la justice, les droits de l'homme, la paix et la réconciliation au regard des changements socio-politiques en cours au Rwanda et ailleurs dans le monde. Une analyse systématique sur les programmes des partis politiques a été initiée avec un questionnaire sur une feuille volante de quatre pages, adressé aux partis politiques, portant sur les réponses qu'ils entendent donner aux différents problèmes auxquels notre pays est confronté.

Ainsi donc, le livre comporte quatre grandes parties. La première explique ce que sont la politique, une république et les différentes formes de pouvoir, les droits de l'homme avec une présentation de la déclaration universelle des Droits de l'Homme, ainsi que de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples.

La seconde partie parle des institutions de l'Etat et du gouvernement; elle donne aussi un commentaire détaillé de la Constitution du 10 juin 1991.

La troisième partie développe le rôle des partis politiques et étudie les programmes de 7 partis politiques : FPR; MDR; MRND; PDC; PDI; PL et PSD.

La quatrième partie explique, à partir des textes de la Bible, le rôle du chrétien dans le domaine politique.

Dans le contexte du Rwanda, la démocratie a été abordée :

- en tant que concept englobant certaines valeurs et principes de l'existence : droits et libertés fondamentales de sécurité, droit de parole, droit de vote, d'expression, d'information, de bien-être;
- un cadre offrant un droit inaliénable de participation à la gestion de la société (biens publics et autres) ainsi que dans le processus de prise des décisions et dans l'évaluation du système politique en vigueur;
- une voie permettant de trouver des solutions concertées aux divers problèmes auxquels notre société est confrontée : ethnisme, régionalisme, guerre et réfugiés; adéquation entre l'explosion démographique et l'harmonie sociale; éducation, etc.

Le livre analyse les attitudes qui poussent les gens à vivre dans l'harmonie dans certaines sociétés pendant qu'ailleurs d'autres s'entre-déchirent. Il tente de définir la culture politique, la démocratie, la République, les droits de l'homme, le pouvoir du peuple, l'Etat, le gouvernement. Il s'interroge sur les voies qui mènent au pouvoir et pourquoi certaines

personnes s'y accrochent, alors que d'autres acceptent l'alternance sans hésiter.



Source : Dessin de Plantu, *Pas nette la Planète*, Ed. La découverte/Le Monde, 1984, p. 23

Dans cette période où le pouvoir est en jeu entre les divers protagonistes de la scène politique nationale, ce livre vient au bon moment et permet d'appréhender tous les soubassements. Il se recommande de lui-même, du politicien au paysan et à la paysanne, par la clarté de son style et la langue utilisée : le kinyarwanda. ■

Joseph NTAMAHUNGIRO.

GARE AUX COQUILLES

Le très bon article paru dans DIALOGUE n° 169 d'août 1993 sous le titre «Burundi : Un pas vers la démocratie» rend très bien compte du contour de la victoire historique des forces du changement démocratique au Burundi le 1er juin 1993.

Cependant une petite coquille est apparue en page 5, où vous parlez des partis qui «ne jugèrent pas bon de participer à la compétition».

Voici, à ma connaissance, la liste des partis agréés au Burundi :

1. L'UPRONA - Union pour le Progrès National - n'a pas été agréé mais a harmonisé ses textes avec la loi sur les partis.
2. Le FRP - Parti pour la Réconciliation du Peuple - conçu comme Parti Royaliste Parlementaire, il fut agréé le 30.06.1992, après cette rebatissaison con-forme à la loi. Il s'est présenté aux élections présidentielles qu'il a perdues et ne s'était pas présenté dans quatre circonscriptions électorales aux législatives.
3. Le PP - Parti du Peuple - il a été agréé le 30.06.1992. Il a soutenu la candidature du Prési-dent Melchior NDADAYE aux présidentielles, mais ne

DIALOGUE N° 170
Septembre-octobre 1993
s'est présenté que dans 10 circonscriptions aux législatives.

4. Le RAODES - Ralliement pour le Droit et le Dévelop-pement Economique et Social - a soutenu la candi-dature de BUYOYA aux présidentielles et s'était présenté dans 16 circonscriptions électorales aux législatives.
5. SAMANYA - FRODEBU - Front pour la Démocratie au, Burundi - a été agréé difficilement le 23.7.1992 par le «Ministre des Partis». Il est vainqueur in-contesté (sauf par quelques «attardés») des élec-tions présidentielles et législatives des 1er et 29 juin 1993.
6. Le RPB - Rassemblement du Peuple Burundais - agréé le 12.08.1992, a soutenu la candidature du Prési-dent Melchior NDADAYE aux présidentielles et s'est présenté dans 11 circonscriptions aux élections lé-gislatives.
7. L'ANADES - Alliance Nationale pour le Droit et le Développement - a été agréé le 18.08.1992. Il a annoncé la candidature de M. Joseph BANKAMWABO aux présidentielles, mais a très vite retiré sa candi-dature. Il a retiré également ses listes des légis-latives, ce qui lui valut une amende de plus de 2 millions de francs burundais.
8. Le PL - Parti libéral - a été agréé le 23.10.1992. Il a soutenu la candidature du Président NDADAYE aux présidentielles, mais ne s'est pas présenté aux législatives.
9. Le PSD - Parti Social Démocrate - a été agréé le 20.02.1993. Il n'a pas jugé bon de participer à la campagne électorale.

10. LE PIT - Parti Indépendant des Travailleurs - a été agréé le 13.04.1993. Il n'a pas jugé bon de participer à la campagne électorale.

11. INKIZO Y'IJAMBO - agréé le 08.05.1993.

12. ABASA - Alliance Burundo-Africaine pour le Salut - le dernier-né de la Ile République, a été agréé le 10.06.1993, juste avant la passation du pouvoir au Président NDADAYE.

Le Burundi nouveau commence donc dans un paysage politique pluraliste. Nous nous devons de soutenir sans réserve cette démocratie naissante au milieu d'un contexte politique troublé. ■

Jean-Pierre KARABADOMERA.



SOCIÉTÉ RWANDAISE D'ASSURANCES

B.P. 984 • Boulevard de la Révolution
KIGALI • RWANDA
Tél: 73718 • Fax 73362

ASSURANCES TOUTES BRANCHES
AU SERVICE DU PARTICULIER ET DE L'ENTREPRISE

GROUPE UNION DES ASSURANCES DE PARIS

La revue Dialogue est une revue d'information et de réflexion.
Elle paraît tous les mois.

DIALOGUE aborde tous les problèmes sociaux, économiques, politiques, culturels, religieux et autres, qui intéressent surtout le Rwanda.
Sans être l'organe officiel d'une Eglise, Dialogue envisage les problèmes traités dans une perspective chrétienne.

DIALOGUE - B.P. 572 KIGALI

Téléphone 74178

A. REDACTION ET ABONNEMENT

NYAKABANDA

B. TARIF D'ABONNEMENT

RWANDA	ETRANGER
• Abonnement ordinaire: 1500 Frw. • Abonnement étudiant: 1200 Frw. • Abonnement de soutien: 2000 Frw. • Abonnement de groupe: 8000 Frw. (5 personnes)	• Burundi: 2500 Fbu. • Afrique } 5000 Frw. ou 1500 F belges • Europe } 250 F français ou 60 F suisses • Amérique } 5500 Frw. ou 45 \$ US • Asie }

C. MODE DE PAIEMENT

RWANDA	ETRANGER
• B.C.R. 010-0031901-69 • Mandat postal DIALOGUE, B.P. 572 Kigali • Economistes Généraux • Gemeca - Procure Kigali • Bureaux DIALOGUE Nyakabanda • Bureaux REBA VIDEWO (enceinte KINYAMATEKA)	• Belgique: CCP 000-1495122-01 Pierre Mission, Bruxelles • Suisse: CCP 17-2941 - 6, Revue DIALOGUE Rwanda (Fribourg) • p. adr. M. CHAU LOMBRISER Institut St. Josef 7130 - ILANZ

D. VENTE AU NUMERO: Prix: 400 Frw.

A. Kigali: Librairie Caritas - Allwanda - Centre National de Pastorale St. Paul

Autres:

Librairie Universitaire de Butare - Economat Diocésain de Butare - Economat Diocésain de Byumba - Hôpital St François à Cyangugu - Librairie Caritas Diocésaine de Kibungu - Economat Diocésain de Kibungu - Librairie de Nyundo Economat Diocésain de Ruhengeri

En France: Librairie L'Harmattan, 16, rue des Ecoles, 75005 - PARIS - Tél. 326.04.52
En Belgique: Librairie U.O.P.C., 216 Chaussée de Wavre, 1040 - BRUXELLES, Tél: (02) 648.96.89

N.C.O.S., Vlasfabriekstraat 11, 1060 BRUXELLES, Tél: (02) 539.26.20.